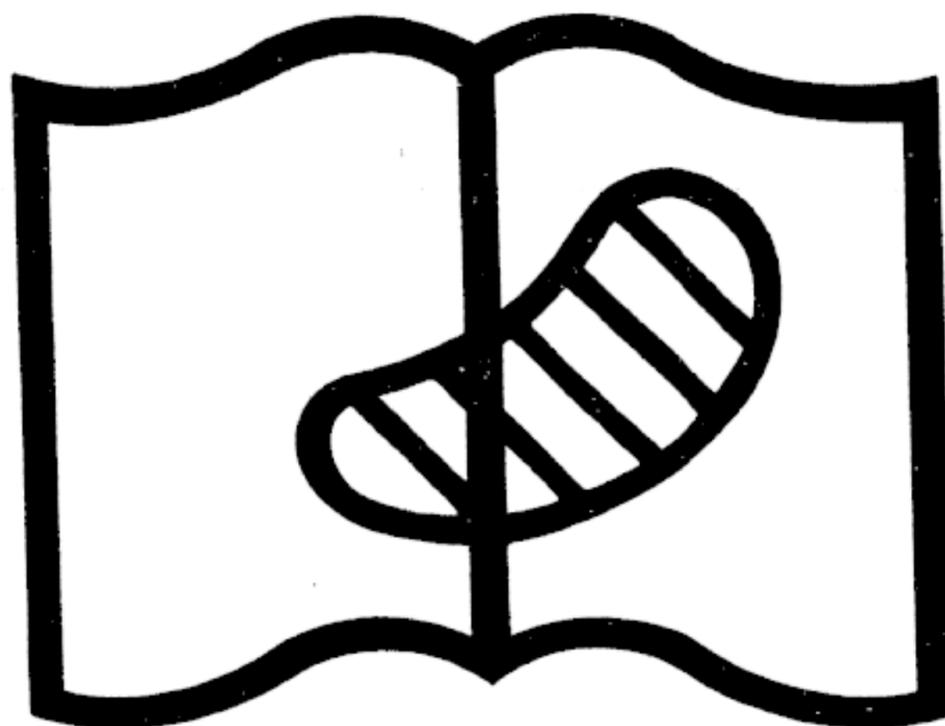


Bourneville

***Histoire de la section des
enfants de Bicêtre (1879-1892).***

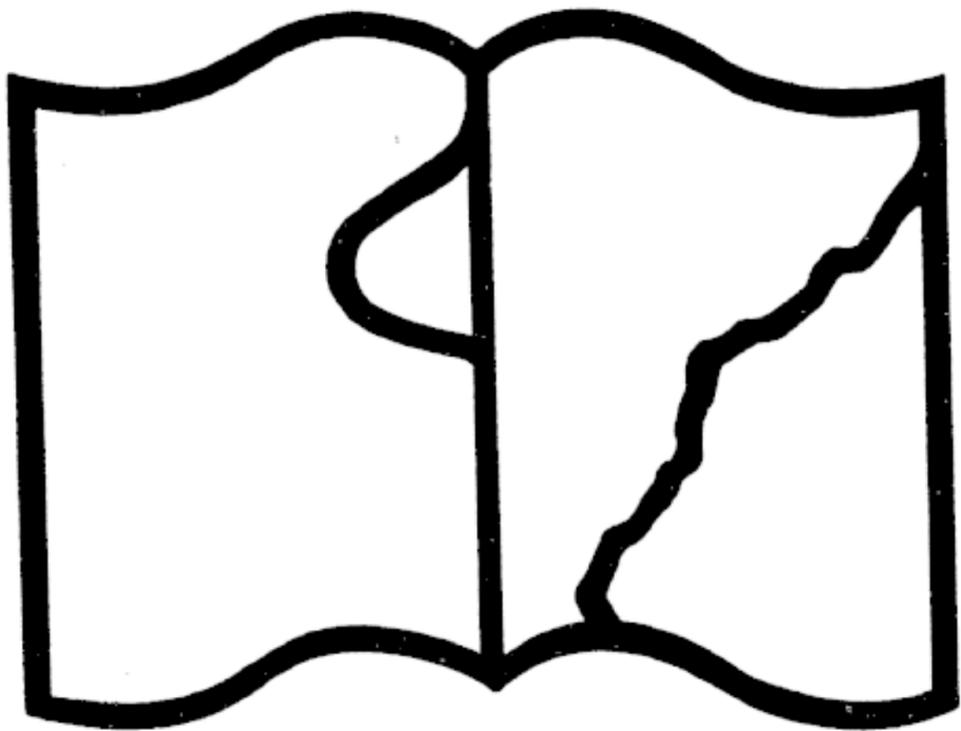
**Progrès médical &
Battaille et Cie
Paris 1892**



Symbole applicable
pour tout, ou partie
des documents microfilmés

Original illisible

NF Z 43-120-10



Symbole applicable
pour tout, ou partie
des documents microfilmés

Texte détérioré — reliure défectueuse

NF Z 43-120-11

DE GOURNEVILLE

HISTOIRE

DE LA

SECTION DES BÉNÉDICTINS

DE VICÉTRE



2.246

HISTOIRE
DE LA
SECTION DES ENFANTS
DE BICÊTRE

PUBLICATIONS DU *PROGRÈS MÉDICAL*

HISTOIRE
DE LA
SECTION DES ENFANTS
DE BICÊTRE

(1879-1892)

PAR

BOURNEVILLE

Médecin de la section.

DEUXIÈME ÉDITION.

PARIS

AUX BUREAUX DU
PROGRÈS MÉDICAL
14, Rue des Carmes, 14.

BATAILLE et C^{ie}.
ÉDITEURS
Place de l'École de Médecine.

—
1892

HISTOIRE

DE LA

SECTION DES ENFANTS DE BICÊTRE

I.

Dans le *Compte rendu* de Bicêtre de 1880, nous avons donné une description complète de la situation sordide de l'ancienne section des enfants. Nous avons rappelé les efforts faits en vain par nos prédécesseurs, MM. Delasiauvo, A. Voisin, J. Falret, pour obtenir même les plus minimes améliorations. Enfin, nous avons reproduit des extraits de nos rapports au Conseil général de la Seine, concernant ce service et concluant à la création d'une section spéciale pour 200 enfants : 1° afin de faire cesser un état de choses, honteux pour l'Administration de l'Assistance publique; 2° afin de procurer des lits à des enfants inscrits depuis longtemps à l'Administration de l'Assistance publique ou attendant au Bureau d'admission de l'Asile clinique (Sainte-Anne); 3° afin aussi de ne plus transférer d'enfants dans les asiles de province, où ils ne reçoivent, en général, aucune instruction et où ils se trouvent tout à fait privés des visites affectueuses de leurs familles.

Ce vœu a été adopté par le Conseil général en février 1878 et renouvelé au mois de novembre de la même année. Le directeur de l'Assistance publique, M. Möring, fit dresser un programme des travaux par M. Brelet, alors inspecteur chargé de l'hospice de Bicêtre et aujourd'hui secrétaire général. Plein de confiance en ses connaissances, celui-ci dressa un programme sans étudier les établissements étrangers — puisqu'il n'y en a pas en France — consacrés aux enfants idiots et sans songer, même un instant, à consulter les médecins de la Salpêtrière (M. Delasiauvo) et de Bicêtre (M. J. Falret), chargés des services spéciaux. C'est d'après ce singulier programme que M. Gallois, architecte, dressa

les plans et les devis de la section. Le projet fut introduit en octobre 1879 au Conseil de surveillance, qui chargea notre ami, le D^r H. Thulié, de l'examiner.

Vers la fin du mois de novembre 1879, quelques semaines après notre nomination de médecin de l'hospice de Bicêtre, la Commission de l'Assistance publique du Conseil général vint, suivant sa coutume, visiter la division des aliénés. Son président, M. Thulié, en profita pour nous montrer le projet de la nouvelle section, en provoquant nos remarques. Un examen rapide nous fit voir que ce projet ne répondait pas aux vœux du Conseil général : il n'était fait que pour 120 enfants, et il y en avait 125 dans la vieille section ; il y en avait 7 au Bureau d'admission de l'Asile Sainte-Anne, attendant des places ; il y en avait une trentaine d'autres inscrits à l'Assistance publique.

Non seulement le projet ne permettait pas de faire face aux besoins actuels, mais la première mesure qu'il y aurait eu à prendre, en le supposant exécuté, consistait à procéder à un transfert, contrairement aux intentions du Conseil général. Nous fîmes ressortir aussi les graves inconvénients que, suivant nous, présentait une construction de trois étages au-dessus du rez-de-chaussée pour des enfants infirmes, paralysés, et pour des enfants épileptiques, exposés à des chutes dangereuses. Dans le but de remédier au premier inconvénient, c'est-à-dire à l'insuffisance des lits, nous proposâmes de transformer en dortoirs les locaux affectés à l'école et de construire une école entre le bâtiment projeté, 84, et le gymnase, 53 (voir le PLAN) ; cette modification, qui donnait 40 lits, soit au total 160, parut juste à M. Thulié, qui la fit adopter par le Conseil de surveillance. Le projet, ainsi modifié, fut introduit au Conseil municipal le 13 avril 1880. Le rapport du Directeur de l'Assistance publique était ainsi conçu :

Rapport à Monsieur le Sénateur, Préfet de la Seine.

Monsieur le Préfet,

L'administration de l'Assistance publique se préoccupe depuis quelques années, du moyen d'améliorer le service des Enfants idiots et épileptiques de l'Asile de Bicêtre et de déléger, à ce sujet, au vœu du Conseil général de la Seine. Ce service est en effet dans les conditions les plus déplorable. Il ne forme

pas une section à part, et se trouve confondu avec celui des adultes-épileptiques. Les localités affectées aux enfants sont éparses dans toute la section : ici, un bâtiment court et étroit n'ayant qu'un rez-de-chaussée et un étage ; là, une partie de rez-de-chaussée et un premier étage d'un grand bâtiment à quatre étages, dont le reste est affecté à d'autres malades adultes ; sur un troisième point, un hangar fermé, servant de chauffoir ; et, enfin, à l'extrémité de l'établissement, un gymnase avec préau.

Les services généraux, tels que classes, réfectoires, offices, bains, lavabos, cabinet du surveillant et magasins, occupent le rez-de-chaussée. Les dortoirs, au nombre de deux, sont installés au premier étage du bâtiment spécial aux enfants et du bâtiment des adultes. La classe et le réfectoire sont à peine éclairés et insuffisamment aérés. Ils sont peu spacieux et donnent un cube d'air tout à fait dérisoire. Aussi, ces localités sont-elles froides, humides et malsaines.

Les dortoirs sont également insuffisants ; de plus, ils ont le grave inconvénient de renfermer pêle-mêle et confondus les uns avec les autres, des enfants dont l'âge varie et dont l'affection diffère. Il n'existe pas d'infirmier spéciale ; les malades sont réunis aux enfants gâteux dans une même salle. Il y a là, au point de vue de l'hygiène, une situation qui ne saurait être tolérée plus longtemps.

Le service actuel est encore défectueux au point de vue de l'organisation du personnel servant. Il n'y a pas de direction spéciale. Les enfants ne sont pas d'une manière immédiate et constante sous les yeux d'employés, les suivant dans tous leurs mouvements, les accompagnant dans tous leurs exercices. A part quelques heures passées avec l'instituteur, ils sont presque exclusivement remis entre les mains de serviteurs d'un ordre secondaire, et ces serviteurs sont tous, ou à peu près, des hommes qui apportent tout leur bon vouloir à leurs fonctions, mais sont par nature, peu aptes aux mille soins de propreté que réclament leurs petits malades, et n'ont pas ce dévouement charitable que les femmes possèdent à un si haut degré. Une réforme sérieuse est à faire à ce sujet. Il faut assurer à ces pauvres enfants une surveillance de tous les instants ; il faut les confier à un personnel choisi de femmes qui ne les quittent pas et soient toujours avec eux dans les dortoirs, dans les classes, dans les réfectoires, dans les récréations (1) ; il faut enfin, multiplier autour d'eux, les

(1) Ainsi que nous l'avons dit (*Compte rendu de 1880*, p. XVIII), quelques jours après la prise de possession du service, nous nous

moyens d'instruction et d'éducation afin d'éveiller et de développer leur intelligence en même temps qu'on améliore leur état physique.

En résumé, sous le rapport matériel et sous le rapport moral, le service actuel des enfants idiots et épileptiques DOIT ÊTRE IRREVOCABLEMENT CONDAMNÉ, et il convient, SANS PLUS TARDER, de porter remède à un état de choses qui compromet le bien-être de toute une population si intéressante par ses souffrances, par ses misères et par son âge.

Après avoir longuement étudié cette réforme et examiné les différentes solutions pratiques et réalisables, je me suis arrêté au projet que j'ai l'honneur de soumettre aujourd'hui à Monsieur le Sénateur Préfet.

Ce projet, qui comporte la création d'une section spéciale et complètement isolée des services d'adultes, me paraît devoir donner satisfaction aux légitimes préoccupations du Conseil général et de Monsieur le Préfet (1).

L'emplacement choisi pour la création de cette nouvelle section est situé à l'extrémité de la division des aliénés, sur la par-

sommes occupé des 50 enfants idiots abandonnés aux soins de deux infirmiers changeant tous les 2 ou 3 mois, les gardant comme un troupeau. Nous avons demandé deux infirmières jeunes et un infirmier âgé, le Directeur de Bicêtre a transmis notre demande au directeur général qui a répondu qu'il n'était pas possible de confier à des femmes des enfants de ce genre. Nous avons insisté disant que, entre notre opinion et celle du directeur général, l'expérience avait prononcé; que, en Angleterre, filles et garçons étaient réunis et confiés, sauf les grands, à des femmes jeunes, et, autant que possible, de physionomie agréable. Le Directeur général déclara qu'il trouvait l'expérience détestable, mais qu'il consentait, en raison de mon insistance, à donner deux infirmières âgées d'une quarantaine d'années. Nous répondîmes que, en réclamant des infirmières jeunes, nous étions inspiré par le désir d'avoir des intelligences malléables, susceptibles d'apprendre et d'enseigner, et aussi de pouvoir, une fois dressées à l'enseignement spécial que nous cherchions à introduire, rendre durant longtemps des services à l'Administration; nous terminions en disant que, puisque ces raisons n'étaient pas convaincantes, nous accepterions les deux infirmières âgées d'une quarantaine d'années. Notre surveillant, M. Agnus, plus confiant que l'Administration, ayant offert ses deux jeunes filles, l'Administration céda. On voit par le passage du rapport que l'Administration n'a pas été longue à s'approprier l'honneur d'une petite amélioration qu'elle combattait quelques jours auparavant.

(1) Ceci était vrai pour le Conseil général, mais il n'y a nulle trace des préoccupations de M. le Préfet sur ce sujet. C'était la une flatterie bien inutile.

tie sud-ouest du plateau qui domine la vallée de la Bièvre (1). Il est suffisamment spacieux et éloigné des autres constructions. Sur ce terrain s'élèverait un bâtiment destiné à contenir 160 lits d'enfants, 16 lits d'infirmierie et 8 lits pour l'isolement des affections contagieuses. Ce nombre de lits serait parfaitement suffisant pour le traitement des enfants idiots et épileptiques, valides ou gâteux (2), et nous pourrions en même temps réaliser une amélioration importante dans ce service, en classant les malades d'après l'âge et les infirmités. La population actuelle se compose de 125 enfants : 63 valides, 62 gâteux. La proportion des gâteux est des deux tiers pour les enfants de 4 à 12 ans et d'un tiers pour les enfants de 13 à 17 ans. Ces indications permettent de poser la base du classement des malades par âge et par infirmité. Nous les répartissons en deux divisions : 1^o Division des grands (13 à 17 ans), 80 lits ; 2^o Division des petits (4 à 13 ans), 80 lits.

Nous établissons dans chaque division deux sections : les valides et les gâteux ; chaque section est à son tour subdivisée en un certain nombre de groupes correspondant à des séries d'âge et à des catégories d'infirmités (3).

Les malades des divisions des grands et des petits seraient recueillis dans une infirmerie commune composée de deux salles de huit lits. En outre, une salle d'isolement de huit lits serait spécialement affectée au traitement d'affections contagieuses.

La construction à élever consisterait en un bâtiment ayant un rez-de-chaussée, deux étages carrés et un troisième étage, également carré, pour la partie centrale, mais sous brisis pour les ailes. La longueur du bâtiment mesurerait environ 80 mètres. La partie du milieu formerait pavillon en saillie sur les deux ailes.

Dans le terre-plein, sous ce bâtiment, on placerait les fosses mobiles. Par le fait de la différence de niveau des sols, ces

(1) C'est l'emplacement que nous avons indiqué dans nos rapports, au nom de la Commission de l'Assistance publique.

(2) L'auteur de ce programme, M. Brelet, sur lequel s'est appuyé le Directeur de l'Assistance publique pour formuler cette affirmation, a péché, ici encore, par ignorance. S'il avait additionné le chiffre des enfants de Bièvre, le chiffre des enfants alors au bureau d'admission, celui des enfants en instance d'admission à l'Assistance, il aurait vu qu'il était bien au dessous des besoins du moment (Voir p. 28 et 32).

(3) Inutile de dire que cette classification administrative est en partie fantaisiste.

fosses seraient de plein-pied avec le terrain en contre-bas du côté de la vallée. En avant serait construit un égout en remplacement de celui existant, qui ne peut être conservé. Voici les dispositions projetées pour chaque étage :

1° Au *rez-de-chaussée*, dans le pavillon central, les cabinets de la surveillante et de l'instituteur, une bibliothèque et un magasin, les réfectoires, les bains, les lavabos, une office et des débarras. Dans les ailes de ce rez-de-chaussée deux dortoirs de 10 lits chacun pour la division des grands et deux dortoirs de 10 chacun pour la division des petits. Ces 40 lits placés à ce rez-de-chaussée seraient destinés aux enfants infirmes, pour lesquels l'ascension d'un escalier constitue un véritable danger ou une gêne de service s'il faut les porter à bras (1).

2° Au *premier étage*, dans le pavillon central, l'infirmerie avec office et baignoire, le cabinet du médecin, une lingerie, un vestiaire, les dortoirs des infirmières de jour et de nuit ; l'infirmerie contiendra 16 lits (2). Dans les ailes de ce premier étage, deux dortoirs de 10 lits chacun pour la division des petits.

3° Au *deuxième étage*, dans le pavillon central, chambres d'isolement avec office et baignoires ; les logements des sous-surveillantes de l'infirmerie, les dortoirs des veilleuses du service des gâtoux, et quelques chambres de suppléantes et des magasins. Les deux chambres d'isolement contiendront chacune quatre lits. Dans les ailes du deuxième étage, deux dortoirs ayant chacun 10 lits pour la division des grands et deux dortoirs ayant chacun 10 lits pour la division des petits.

4° Au *troisième étage*, dans le pavillon central, les logements de la surveillante, du maître-adjoint, de la maîtresse-adjointe ; quelques chambres pour les serviteurs. Dans les ailes, deux dortoirs de 10 lits chacun pour la division des grands et deux dortoirs de 10 lits chacun pour la division des petits. Les 40 lits de ce troisième étage ne seraient utilisés qu'en cas de complète occupation des étages inférieurs, et au fur et à mesure des besoins du service. Des cabinets d'aisances et des lavabos existent à tous les étages.

(1) Dans le projet primitif, le rez-de-chaussée était occupé par l'école et ces enfants étaient au second étage : alors M. Brolet ne trouvait pas d'inconvénient aux escaliers.

(2) Ce nombre était absolument insuffisant, au moins du double. Il n'y avait, pour s'en rendre compte, qu'à visiter l'infirmerie du service.

En résumé, le pavillon central serait uniquement consacré aux logements et aux services généraux; les ailes, aux divisions des enfants. Le nombre des lits pour la division des grands serait de 80; la division des petits compterait également 80 lits; l'infirmérie générale, 16 lits, et les chambres d'isolement, 8 lits; soit au total 184 lits.

En face le bâtiment principal, dont je viens d'indiquer les aménagements, serait construite une annexe destinée à l'école. Cette annexe, couvrant 350 mètres superficiels, renfermerait quatre grandes classes ou préaux, avec pièces accessoires, lavabos, latrines, etc. Ces localités s'ouvriraient sous un auvent se rattachant à une galerie légère, parallèle au Marais et fermée de ce côté par un vitrage; cette galerie relierait le grand bâtiment et le service scolaire et permettrait d'y arriver à couvert.

Le chiffre de la dépense proposée pour cette annexe du bâtiment principal d'habitation peut paraître au premier abord, un peu élevé; mais il faut remarquer que cette construction, qui couvrira une grande étendue de terrain, est prévue avec des fondations de deux mètres; que les parties basses nous obligeront à employer des matériaux de choix pour éviter l'humidité et conserver les parquets qui devront être en bois de chêne. En outre, ce bâtiment annexe devra, à cause de la situation toute particulière des enfants idiots, être pourvu de deux séries de lavabos et de cabinets d'aisances, avec tous leurs accessoires, ainsi que d'urinoirs.

Envisagée sous ce point de vue, la dépense proposée n'a plus rien d'exagéré; le prix de revient n'est guère que de 170 fr. le mètre pour le bâtiment des classes et de 130 fr. pour la galerie dont les fondations seront plus profondes par suite de la disposition du sol.

En ce qui concerne le bâtiment principal, voici le mode de construction que nous vous proposons. Les parties inférieures des murs de face seraient en roche, ainsi que les piles d'angles et encoignures; les murs en moellons hourdés en mortier et en plâtre avec enduits aux deux faces et assises courantes, parpaings sous la partie des planchers et aussi avec parties en moellon piqué apparent pour former les encadrements des baies; plusieurs parties d'avant-corps seraient également en moellon piqué. Les entablements et bandeaux en pierre. Le troisième étage du motif central en briques avec encadrement de baies en moellon piqué et couronnement en pierre. Toutes les allèges des croisées en briques apparentes; de même pour les parois extérieures des tourelles des cabinets d'aisances

dont l'ossature sera en fer. Les planchers en fer, les faux-planchers et la charpente des combles en bois, ainsi que les escaliers. Le sol du rez-de-chaussée partie en ciment, partie en chêne; les planchers des étages supérieurs en chêne, la menuiserie en chêne et sapin. La couverture en ardoises ordinaires d'Angers pour les brisis, le surplus en zinc.

Au-devant des ailes on établirait une galerie légère en fer et fonte, couverture en zinc et sol en bitume. Quant au petit bâtiment affecté aux classes, la couverture serait en tuiles à emboîtement. D'après les deux devis dressés par l'architecte, la dépense s'éleverait, après révision, savoir :

Principal	620.934 94
1/10 ^e pour travaux imprévus. . . .	62.093 49
1/20 ^e pour frais de direction. . . .	34.151 54
Total.	<u>717.179 97</u>

Cette dépense sera naturellement atténuée d'une manière sensible par les rabais que produiront les adjudications publiques des diverses natures d'ouvrages. Aussi, si nous comparons la somme qui sera réellement dépensée avec le nombre des lits à créer, nous trouvons que chaque lit coûtera environ 3.900 fr., ce qui n'a rien d'exagéré, vu les dispositions spéciales que nécessite une installation d'enfants (classes, service d'isolement, etc.)

Le Conseil de surveillance, dans sa séance du 20 novembre courant, a émis un avis favorable à l'exécution du projet tel qu'il est présenté. En même temps il a exprimé le vœu que le Conseil Général, dont la sollicitude pour les intérêts hospitaliers ne nous a jamais fait défaut, voulût bien mettre à la charge du département une partie de la dépense, et voter, à cet effet, une subvention spéciale de 250.000 fr.

Quant au surplus de la dépense, il y serait pourvu au moyen d'un prélèvement sur le reliquat des subventions municipales antérieures à 1879 et transporté à cet exercice. Les devis et les plans que je sou mets à Monsieur le Préfet, ont été examinés et approuvés par le Comité d'architecture de l'Assistance publique, réuni sous ma présidence.

J'ai l'honneur de prier Monsieur le Préfet de vouloir bien examiner mes propositions et en saisir le Conseil municipal dans l'une de ses premières séances.

Paris, le 27 novembre 1879.

Le Directeur de l'Administration Générale
de l'Assistance publique,

Signé : MICHEL MCRING.

Ce projet fut introduit le 13 avril 1880 au Conseil municipal et renvoyé à la Commission de l'Assistance publique qui nous chargea du rapport. Depuis le jour où notre ami Thulié nous l'avait communiqué, nous avons pris soin, en étudiant nos malades, de noter très exactement les besoins du service, et lorsque nous eûmes en main le projet de l'administration, nous avons pensé qu'une lourde responsabilité pèserait sur nous, si, étant médecin de la section des enfants, c'est-à-dire en mesure de connaître mieux que qui que ce soit leurs besoins, nous engagions le Conseil municipal à voter un projet qui ne leur donnerait pas la satisfaction la plus complète.

Bien vite, nous reconnûmes au projet administratif de nombreux défauts: insuffisance de la salle de bains; absence d'une salle d'hydrothérapie; absence d'une salle de bains de pieds; insuffisance des locaux affectés au dépôt du linge, des effets d'habillement, etc.; absence d'ateliers; aucune organisation pour le traitement du gâtisme; insuffisance de chambres d'isolement destinées aux enfants atteints de maladies contagieuses; absence de cellules pour les enfants agités, etc.

L'auteur du programme ne s'était pas mis en frais d'imagination; il copiait, en quelque sorte, les grands bâtiments des sections d'aliénés, avec un rez-de-chaussée et trois étages. En constatant chaque jour les difficultés du service dans la vieille section commune aux enfants et aux épileptiques adultes, on voyant qu'on laissait séjourner les enfants infirmes dans les dortoirs de l'infirmerie, précisément en raison du surcroît de travail qu'entraînait la descente des escaliers; en observant les difficultés qu'éprouvent les enfants paralysés ou faibles à monter et descendre les escaliers et les accidents graves auxquels ces montées et ces descentes exposent les épileptiques, nous avons conclu qu'un bâtiment de trois étages était radicalement mauvais pour des enfants idiots, épileptiques, hémiplegiques, infirmes.

Le projet de l'administration écarté, nous avons l'obligation morale d'en présenter un autre. C'était là une tâche lourde qui engageait fortement notre responsabilité. On verra plus loin (p. 17), comment nous y sommes parvenus; on verra aussi avec quel respect des prérogatives de l'Ad-

ministration nous avons procédé (p. 29) On verra enfin que le Conseil de surveillance et le Conseil municipal, après avoir examiné le plan d'ensemble, ont voté la construction immédiate des ateliers.

Pendant que s'élevaient les ateliers, nous poursuivions énergiquement auprès de l'Administration la préparation des plans et devis de la section. Pour vaincre les lenteurs et malheureusement les résistances du Chef-lieu, nous avons fait appel au préfet de la Seine et au secrétaire général de la Préfecture qui, à cette époque, étaient M. Oustry et M. Vergniaud. Tous deux connaissant les embarras que causait au service des aliénés l'encombrement du Bureau d'admission de l'Asile clinique, intervinrent à maintes reprises pour inviter l'Administration de l'Assistance publique à presser cette affaire.

Enfin, l'Administration se décida à soumettre notre projet à son Conseil de surveillance; celui-ci en confia l'examen à une commission spéciale. M. Emile Ferry, président dudit Conseil, se chargea du rapport. Ce document a sa place marquée ici; il montre d'une façon précise les sentiments d'hostilité de l'Administration contre le nouveau projet, et les efforts tentés pour le faire échouer.

II.

Rapport de la Commission chargée de l'examen du projet de travaux relatifs à la création d'un nouveau service pour les enfants idiots et épileptiques à l'hospice de Bicêtre, fait au Conseil de surveillance de l'Administration de l'Assistance publique, par M. FERRY (1).

Messieurs,

Avant d'examiner au fond le projet qui est soumis à votre appréciation, votre Commission, composée de MM. Nicaise, Voisin, Goupy, Nast et Ferry, a pensé qu'il serait utile de vous présenter quelques considérations générales sur l'hospitalisation des enfants idiots et épileptiques.

Les jeunes idiots ou épileptiques sont, vous le savez, Messieurs, des malheureux enfants qui, à de rares exceptions près,

(1) Au nom d'une commission composée de MM. Ferry, Goupy, Nast, Nicaise, F. Voisin.

doivent être considérés comme des *non-valeurs sociales absolues* ; leur retour à l'état normal est peu supposable. L'intelligence et même la force physique leur font presque toujours défaut. Pour quelques-uns, l'intelligence a encore une certaine valeur quand ils entrent à l'hospice, mais elle va toujours en s'amoindrissant, sous l'étreinte des crises incessantes qui les accablent, jusqu'au jour où ils sont emportés par une crise violente qu'ils n'ont plus la force de supporter.

Le problème à résoudre qui se pose à la science et à l'administration de l'Assistance publique, se résume donc en ceci : prolonger le plus possible l'existence, fatalement courte, de ces malheureux déshérités de la nature, adoucir leurs souffrances et espérer leur guérison, qui n'arrive presque jamais.

Cette situation est notamment vraie pour les idiots qui ne sortent de l'hospice des enfants que pour entrer dans les services d'aliénés, d'où ils ne sortent jamais. Nous sommes donc en présence d'une *pure question d'hospitalisation* (1).

En 1879, l'Administration a introduit devant le Conseil de surveillance le projet d'édification, à Bicêtre, d'un service spécial aux jeunes garçons idiots et épileptiques. Il aurait contenu 180 lits (2). Vous avez donné un avis favorable à cette création dont l'importance et la forme ont été profondément modifiées par le Conseil municipal (3).

Aujourd'hui, la proposition vous revient notablement agrandie, car il ne s'agit plus d'un simple service de 180 lits, mais bien de la création d'un véritable hôpital spécial, contenant 476 lits, coûtant 2,800,000 francs, sans le mobilier qui ne peut être évalué à moins de 700,000 francs, soit au total 3,500,000 francs, en chiffre rond (4).

Votre Commission a constaté le *mauvais agencement* du service actuel des idiots et épileptiques. Les dortoirs sont insuffisants ; les lits y sont les uns sur les autres ; les escaliers sont d'un accès assez difficile.

L'*infirmerie* est, elle aussi, très étroite et basse de plafond ; elle contient un trop grand nombre de lits pour la nature de

(1) Presque autant d'erreurs que d'assertions.

(2) Non, mais 160 ; les lits d'infirmerie ne doivent pas être compris (Voir p. 5).

(3) C'est là une erreur complète. Le Conseil s'est borné à renvoyer le dossier de ce projet à l'Assistance publique pour y substituer le nouveau projet étudié, d'après notre programme, par MM. Imard, inspecteur général ; Gallois, architecte ; Ventujol, directeur et nous, en qualité de médecin de la section (Voir p. 28).

(4) 700.000 francs de mobilier ! M. Ferry a au moins quadruplé cette dépense pour grossir le total. Pour 200 lits, la dépense s'élève à 75.000 fr.

ceux qui les occupent; presque tous ces enfants sont gâtés; un grand nombre d'entre eux sont des idiots qu'il est impossible de changer de place, tant ils sont impotents. On y respire un air empesté.

Le *lavoir* (1) de propreté qui se trouve placé dans un mauvais hangar est, lui aussi, insuffisant comme espace. Enfin, le service est trop disjoint et nécessite des allées et venues continuelles. Le réfectoire est insuffisant. La classe d'études est assez convenable. Le gymnase est aussi bien que possible.

Nous ne parlons de l'atelier que pour mémoire, puisqu'un bâtiment spécial s'édifie, en ce moment, pour remplacer le trou qui porte ce nom et dans lequel 6 ou 8 enfants travaillent sous la direction d'un contre-maitre qui paraît intelligent.

Pour finir cette énumération, nous avons constaté, avec la plus grande satisfaction, que le personnel des surveillantes, sous-surveillantes et infirmières laïques accomplit avec zèle et dévouement la mission dont il est chargé. Il est vraiment touchant de voir toutes ces femmes, jeunes et d'une parfaite tenue, prodiguer leurs soins à tous ces enfants gâtés, idiots ou épileptiques. Aucune d'elles ne semble découragée par le travail souvent répugnant qu'elles accomplissent. Leurs visages avenants font un singulier contraste avec ceux des abrutis qui les entourent. Votre Commission verrait avec plaisir que M. le Directeur voulût bien leur adresser les éloges et les encouragements qu'elles méritent à tant d'égards, en y associant le Conseil de surveillance.

La proposition qui vous est soumise est opportune en soi; reste à examiner la question de savoir si le gros sacrifice de 3,500,000 francs, nécessaire pour assurer l'exécution du projet d'édification de bâtiments destinés à l'hospitalisation des enfants idiots et épileptiques, doit obtenir d'urgence (2), la préférence sur tous les travaux qui s'imposent à l'Assistance publique, dans ses nombreux établissements.

Les hôpitaux d'enfants malades sont absolument insuffi-

(1) Il s'agit là du service de propreté destiné à traiter le gâtisme en plaçant les enfants sur les sièges d'aisance à des intervalles réguliers, et aussi à leur apprendre à se laver les mains et le visage.

(2) Cette urgence avait été reconnue par le Conseil de surveillance puisqu'il avait voté le premier projet; elle l'était aussi par l'Administration qui déclarait « qu'il y avait là une situation qui ne saurait être tolérée plus longtemps (p. 3), que le service actuel devait être irrévocablement condamné et qu'il convenait « SANS PLUS TARDER » d'y remédier (p. 4). Ce qui n'empêche pas que, quatre ans plus tard, et la situation ayant empiré, M. E. Ferry conteste l'urgence des travaux!

sants, vous le savez ; nous pouvons à peine y donner place aux enfants atteints de maladies aiguës, qui y sont portés chaque jour. En ce qui concerne les coxalgies et les scrofules, l'inscription est tellement considérable que certains malades attendent leur tour d'admission pendant des mois entiers.

Il résulte de cet état de choses que certains enfants qui auraient été parfaitement guérissables, s'ils avaient pu être traités dès l'origine, ne sont admis que lorsque leur état s'est tellement aggravé qu'il devient presque impossible de les rendre à la santé. Et pourtant, si le nombre de lits était plus considérable, ces malheureux enfants auraient pu être remis sur pieds et par conséquent rendus à la société dans un état à peu près normal.

Pourrait-il en être de même pour les idiots et épileptiques ? Assurément non ; l'augmentation du nombre de lits ne nous rendra pas un *citoyen français utilisable*, à prendre parmi eux. Dans sa communication du 9 mars 1881, M. le Directeur de l'Assistance publique vous a donné l'énumération des travaux urgents à exécuter dans les divers établissements hospitaliers. Il estime qu'une somme de 18,741,000 francs est nécessaire pour les mener à bonne fin.

Une subvention de 6,000,000 de francs a été votée en 1881 pour commencer la série de ces travaux. L'emploi de cette somme est actuellement bien déterminé ; la plupart des travaux sont en cours d'exécution.

Le Conseil municipal n'a pas encore statué sur cinq affaires qui concernent les établissements de Necker, de Laënnec, de la Maternité, de Bicêtre et de Sainte-Périne.

Ces cinq affaires nécessiteront l'emploi de . . .	1,251,600 fr.
	4,680,959 fr. 27
représentent les opérations autorisées et en cours, d'où il résulte que	67,410 fr. 73
ne sont pas encore employés. Il peuvent être considérés comme devant parer à l'imprévu sur l'ensemble.	
: Total	<u>6,000,000 fr. »</u>

Une nouvelle subvention municipale de 3,000,000 figure au budget de 1883. Ce budget a été envoyé approuvé à l'administration de l'Assistance publique vers les premiers jours de ce mois d'avril où nous sommes. En défalquant le montant de ces deux subventions qui sont ensemble de 9,000,000 fr., il manquerait encore 9,741,000 fr. pour continuer et finir les travaux qui font l'objet de la note de 1881.

Depuis cette époque, sur la demande du Conseil municipal, M. le Directeur a fourni, au mois d'août 1882, un nouvel aperçu des grands travaux à exécuter dans les établissements hospitaliers, pour la création de nouveaux services et la remise en état des services existants. L'accomplissement de ce programme nécessiterait l'emploi de 26,000,000 de francs, somme qui viendrait se confondre avec celle de la première note de 1881. Les 3,500,000 francs qu'il est nécessaire de se procurer pour la création de l'hospitalisation des enfants idiots et épileptiques, dont nous nous occupons, ne figurent pas dans cette longue énumération de M. le Directeur, et cependant l'hospice de Bicêtre, à lui seul, y représente l'emploi de 1,550,000 fr. et 80,000 fr. seulement ont été prélevés sur la subvention de 6,000,000.

Si vous voulez bien admettre que les filles idiotes et épileptiques de la Salpêtrière sont aussi intéressantes que les garçons atteints des mêmes maux, étant donné l'état de ce service à la Salpêtrière, il n'y a aucune raison pour qu'une semblable création ne soit faite à leur profit. La dépense à Bicêtre étant de 3,500,000 fr. si vous attribuez pareille somme à la Salpêtrière, pour le même objet, il faudra trouver 7,000,000 de francs en dehors des besoins de l'Assistance publique.

Avec une pareille somme on pourrait créer un hospice complet, pour filles et garçons, à la campagne et rendre ainsi aux deux établissements dont nous venons de parler, des locaux qui seraient parfaitement utilisables. Nous soumettons cette idée aux méditations de MM. les Membres du Conseil Municipal, avec la pensée que cette transplantation des jeunes idiots et épileptiques à la campagne ne pourrait qu'être très profitable à ces malheureux enfants.

Sous le bénéfice de ces observations, votre Commission pense que l'avis favorable au projet qui vous est soumis doit être subordonné à cette réserve: que la construction des bâtiments de Bicêtre, affectés à l'hospitalisation des idiots et épileptiques, doit être considérée comme une création spéciale, et ne préjudicier en rien à l'importance des allocations qui sont demandées au Conseil Municipal par l'Assistance publique, pour l'exécution des grands travaux dans les divers établissements hospitaliers.

Quant au projet en lui-même, il est parfaitement étudié, eu égard à la déclivité du terrain sur deux sens. Le jardin ou marais, dans lequel bon nombre d'aliénés sont occupés journellement, sera diminué d'importance par l'emprise nécessaire à la construction des bâtiments à édifier. On peut se demander si cette diminution de périmètre n'amoindrira pas

autre mesure la possibilité de fournir du travail aux aliénés tranquilles (4).

Ainsi que l'indique M. le Directeur dans son mémoire, on commencerait par une première série de travaux s'élevant à 1,380,000 fr., auxquels il est bon d'ajouter environ 250,000 fr. pour installation des appareils balnéaires et du service de propreté (2) ainsi que du mobilier, soit 1,630,000 fr. environ. Mais il y a une difficulté suscitée par le génie militaire, à propos de l'interprétation à donner à l'article 2 du décret du 28 novembre 1882, ainsi conçu :

Le génie militaire entend, par 0^m,50 au-dessus du sol, la hauteur prise sur le sol actuel ; d'où il résulte que, le terrain ayant une déclivité d'environ 2 mètres du sud au nord, il faudrait, pour se conformer à la lettre du décret, construire des bâtiments en pente, ce qui est inacceptable (3).

Il est donc nécessaire d'obtenir un nouveau décret autorisant certains remblais qui puissent permettre des constructions parfaitement horizontales. M. Gallois, architecte, pense que ce décret sera facilement obtenu. En ce qui concerne la déclivité de l'est à l'ouest, elle est à peu près de 15 mètres. On obvierez à cette déclivité par l'établissement d'escaliers ou de plans inclinés. En attendant l'obtention de ce nouveau décret, sans lequel toute l'économie du projet d'ensemble serait détruite, on commencerait par édifier en dehors de la zone militaire :

1 ^o Le bâtiment des gâteaux.	289,621 fr. 74 c.
2 ^o Le bâtiment d'infirmerie.	200,997 24
3 ^o La galerie de jonction.	40,943 97
4 ^o Travaux extérieurs	66,668 60
5 ^o Service de l'entrée.	9,769 80
Soit au total.	577,974 fr. 35 c.

Etant bien entendu que l'ensemble de ces travaux deviendrait une charge spéciale (4), ne préjudicant en rien à l'importance

(1) M. E. Ferry n'a pas trouvé là un bon argument (Voir p. 39).

(2) Il n'a jamais été question de ce crédit.

(3) Les constructions à élever dans l'étendue du polygone exceptionnel, ne pourront avoir qu'un rez-de-chaussée ; elles seront toutes faites en matériaux légers, tels que pans de bois ou de fer et briques, reposant sur un socle en maçonnerie qui ne dépassera pas 0^m 50 d'épaisseur et 0^m 50 de hauteur au-dessus du sol.

(4) Une visite à la section montrera que M. E. Ferry n'a été guidé dans la rédaction de son réquisitoire que par la passion. Ce qui le montre bien, c'est le refus de reporter à l'exécution du nouveau projet, les 717,000 francs, qu'on avait affectés au projet primitif.

des allocations demandées par l'Assistance publique au Conseil municipal, pour l'exécution des grands travaux indispensables dans les établissements hospitaliers, notamment en ce qui concerne les travaux des hôpitaux d'enfants que nous ne cessons de réclamer, nous vous proposons l'adoption du projet.

Si vous donnez votre approbation à cette conclusion, votre Commission croit devoir insister pour que les travaux soient poussés avec la plus grande vigueur. Elle constate qu'en général les travaux entrepris dans les établissements s'accomplissent avec une lenteur désespérante, à laquelle il faut ajouter la longue attente qui résulte de l'accomplissement des formalités administratives préliminaires.

L'affaire qui nous occupe est introduite depuis près de cinq ans. Jusqu'à présent le papier seul y a joué un rôle. Il est donc indispensable d'en finir dans un sens ou dans l'autre.

Le dossier fut envoyé à la Préfecture de la Seine quelques jours après l'approbation de l'étrange rapport de M. E. Ferry par le Conseil de surveillance. Le préfet, qui était alors M. Oustry, était fort embarrassé pour introduire l'affaire au Conseil municipal, parce que l'Administration de l'Assistance publique et le Conseil de surveillance avaient eu le soin de ne pas indiquer sur quel crédit il était possible de prélever la dépense nécessaire pour l'exécution de la première partie des travaux. On espérait ainsi que le projet serait enterré.

A force de persistance, nous sommes parvenus à démontrer à M. le Préfet que, s'il introduisait le projet au Conseil, il serait facile de trouver les ressources : 1° en prélevant une partie sur la subvention extraordinaire de trois millions que le Conseil avait donnée au mois de décembre à l'Assistance publique, et dont, avec ses lenteurs habituelles, elle n'avait pas encore trouvé le moindre emploi, bien que six mois fussent déjà écoulés et que le nombre des vœux du Conseil signalant les travaux urgents fut considérable ; 2° en obtenant du Conseil, sur les sommes disponibles à la ville, le complément indispensable. M. Oustry nous autorisa à nous mettre en rapport avec le directeur des finances, M. Bertrand, et grâce à l'obligeance de celui-ci, il fut convenu que l'on proposerait au Conseil municipal de prélever 960,281 fr. sur la subvention extraordinaire de 3 millions ; et d'accorder le surplus, soit 600.000 fr. à titre de subvention municipale extraordinaire

à l'Assistance publique (1). M. le Préfet accepta ces propositions et, nous laissant le soin d'indiquer les voies et moyens, le 10 juin 1883, il introduisit l'affaire au Conseil municipal et la 8^e Commission nous en confia le rapport.

III.

Rapport sur la création d'un quartier spécial pour les enfants idiots et épileptiques; à l'hospice de Bicêtre; par BOURNEVILLE (2).

MESSIEURS,

Le projet de travaux, dont nous vous entretenons aujourd'hui, va réaliser l'une des réformes réclamées par vous et par le Conseil général de la Seine, depuis bien des années et avec une persistance infatigable : c'est en démontrer l'urgence. En raison de l'importance de cette affaire, des incidents auxquels elle a donné lieu, de la forme un peu étrange sous laquelle elle vous est soumise par l'Administration de l'Assistance publique et par M. le Préfet, nous vous demandons la permission d'entrer dans quelques développements.

I. Il n'est aucun des membres de cette assemblée qui n'ait été souvent sollicité pour faciliter le placement, dans un asile hospitalier, d'enfants idiots, imbeciles, pervers, paralytiques, etc., et qui n'ait regretté son impuissance, ne se soit préoccupé des moyens de remédier à une situation digne de pitié. C'est ainsi que l'un de nos collègues, M. Jobbé-Duval, a été conduit à déposer, le 9 mai 1876 (3), un vœu demandant la création d'un hospice pour les enfants incurables pauvres. Et dans les considérants qui précèdent sa proposition, il s'appuie entre autres sur ce fait « que les enfants incurables, irresponsables de la vie répugnante qui leur est imposée par leurs parents, sont par cela même d'autant plus dignes de l'intérêt du corps social. » Dix conseillers avaient joint leur signature à celle de

(1) La part que nous avons eue dans le don à l'Assistance publique d'une subvention de 6 millions en 1880, et de 3 millions en décembre 1882, et enfin dans le don de cette nouvelle subvention aurait dû nous valoir un concours empressé de l'Administration dans cette affaire. C'est tout le contraire qui est arrivé.

(2) Présenté au nom de la 8^e Commission. La 8^e Commission (Assistance publique. — Mont-de-Piété) est composée de MM. Robinet, Président; Fiaux, Secrétaire; Bourneville, Cattiaux, Joffrin, le D^r Level, Loiseau. — (3) Procès-verbaux, p. 346.

M. Jobbé-Duval. Le 20 décembre de la même année, sur le rapport de notre regretté collègue Asseline, le Conseil adoptait ce vœu (1).

Mais, ni M. Jobbé-Duval dans sa proposition, ni M. Asseline dans son rapport, ne précisèrent ce qu'ils entendaient par *enfants incurables* ; tout ce qu'on peut supposer, d'après certaines expressions qu'ils ont employées, c'est qu'ils visaient surtout les enfants idiots. Il est probable, toutefois, que M. Jobbé-Duval avait aussi en vue les paralytiques, les aveugles, car il avait visité l'*Asile des Enfants-Infirmes*, situé dans le quartier qu'il représente. Nous vous avons fait connaître sommairement dans un rapport récent (2), le fonctionnement de cet asile, énuméré les diverses infirmités qu'il assiste et, adoptant les conclusions de votre huitième Commission, tout en reconnaissant les services rendus par cet établissement, vous avez pensé qu'il n'y avait pas lieu de l'imiter, mais que, conformément à vos votes antérieurs, il fallait créer une organisation spéciale pour chacune des principales catégories d'enfants, dits *incurables*.

Aucun projet n'avait encore été introduit au Conseil municipal, bien que le vœu eût été renouvelé à la fin de l'année 1877, lorsque, en février 1878, la 3^e Commission du Conseil général eut l'occasion de constater combien était misérable la situation des parties de section consacrées aux enfants idiots, épileptiques, paralytiques, etc., dans les hospices de Bicêtre et de la Salpêtrière ! Nos collègues insistèrent vivement pour que cette situation fût expressément signalée dans le *Rapport sur le service des Aliénés*. Voici en quels termes nous nous sommes acquitté de cette mission :

Des services consacrés aux enfants idiots et épileptiques. — La création de la Colonie de Vacluse a réalisé un progrès sur ce qui existait auparavant. Nous avons entretenu assez longuement le Conseil de cette institution pour ne pas entrer actuellement dans de nouveaux développements (3).

À la Salpêtrière, l'Administration de l'Assistance publique est en train de procéder à de nouveaux aménagements. Les enfants vont être transportés de leur ancienne section dans une partie de la section des adultes, devenue vacante par le passage des épileptiques et hystériques réputées non aliénées, à la charge de l'Assistance publique, dans la section de M. Trélat, délaissée par ordre de l'Inspection générale. Nous estimons qu'il y aurait lieu de con-

(1) Procès-verbaux, p. 1325.

(2) Rapport sur l'asile des jeunes garçons infirmes et pauvres de la rue Lecourbe, 1883, n° 45.

(3) Même rapport, p. 12.

server le vieux quartier des enfants, en n'y plaçant que les *dégradés*, les *gâteux*, etc., en un mot tous ceux, au nombre d'une vingtaine, qui ne vont pas à l'école. Il serait possible d'augmenter le nombre des lits dans une certaine proportion. En 1877, 95 enfants étaient logés dans les bâtiments de ce quartier; en conservant 40 lits, ce qui rendrait possible de porter la population totale à 120 ou 130 enfants, tout en rendant l'hygiène générale meilleure qu'elle ne l'est aujourd'hui, on ferait une œuvre d'une utilité incontestable.

Un mot sur l'organisation de la section des enfants. On y trouve :

1 institutrice à	380 »
1 sous-surveillante à	332 »
3 infirmières à 252 francs chacune par an.	756 »
2 infirmières à 216 francs chacune par an.	432 »
6 infirmières à 180 francs chacune par an.	1,080 »
2 infirmières-veilleuses à 252 francs par an.	504 »
1 professeur de gymnastique (qui vient trois fois par semaine, pendant une heure chaque fois (1)	» »
1 maître de chant qui vient deux fois par semaine	300 »
TOTAL	3,784 »

L'école est fréquentée par 75 enfants, dont 11 appartiennent à la section des épileptiques dites *non aliénées*. Et pour ces 75 déshérités, exigeant des soins exceptionnels, il y a, pour l'enseignement une institutrice (380 francs), et une infirmière (252 francs)!

Tandis que, à la Salpêtrière, les enfants sont dans un quartier distinct de celui des adultes, à Bicêtre, ils sont confondus. L'école et le réfectoire des enfants, leurs lavabos sont placés auz-de-chaussée, à côté des baignoires, dans cette section, sont convenables. Les dortoirs des enfants qui vont à l'école sont propres, mais insuffisants, et, lors de la visite de votre Commission, il y avait une vingtaine de lits supplémentaires. Quant aux dortoirs qui servent pour l'infirmerie et pour les *dégradés*, ils sont dans une situation absolument indescriptible.

Une réforme radicale est d'une extrême urgence : c'est par là qu'il faudrait commencer. Votre Commission pense qu'il faudrait édifier une section pour les enfants sur le terrain libre, contigu aux gymnases couvert et à plein champ. L'espace est tel qu'il serait possible d'y mettre des dortoirs, des réfectoires, des salles de réunion et une école pour 200 enfants. La nouvelle construction donnerait, d'une part, sur le gymnase découvert, qui

(1) Le traitement du professeur de gymnastique, M. Lainé, est de 6,000 fr. pour son enseignement à Bicêtre, la Salpêtrière, l'hôpital des Enfants-Malades, l'hôpital Sainte-Eugénie et l'hospice des Enfants-Assistés. A la Salpêtrière il se fait remplacer par une maîtresse de gymnastique, M^{lle} Fieffe, et à Bicêtre par un maître, M. Goy.

est très vaste; d'autre part, elle dominerait la vallée de la Bièvre et laisserait voir toute la rive gauche de Paris.

Grâce à cette réforme, les salles occupées actuellement par les enfants dans la section commune deviendraient vacantes, et, tout en augmentant, s'il en est besoin, les lits d'adultes, on parviendrait à avoir une section qui serait assurément loin d'être parfaite, mais serait, en somme, dans des conditions satisfaisantes. On profiterait de ces changements pour supprimer le dortoir situé sous les combles et pour pourvoir le service de cellules, qui manquent complètement et sont instamment réclamées depuis longtemps par M. J. Falret.

Si ces propositions, que l'humanité nous dicte, étaient acceptées il y aurait lieu de voir s'il ne conviendrait pas de confier la section des adultes et celle des enfants à deux médecins. — La même remarque s'applique à la Salpêtrière.

60 enfants seulement — sur 130, — fréquentent l'école. La proportion devrait être beaucoup plus considérable si le personnel était plus nombreux. Voici la composition de celui-ci :

1 instituteur à	2,400 »
1 professeur de gymnastique (V. note de la p. 49).	»
1 professeur de musique.	1,200 »
2 garçons de classe à 180 francs l'un.	360 »
3 moniteurs à 12 fr. 50 c. par mois et un maître d'escrime à 7 fr. 50 c. pris parmi les administrés de l'hospice ayant des connaissances spéciales.	540 »

De plus, 10 infirmiers et infirmières sont attachés au service des enfants dégradés, aux dortoirs et aux bains des valides. — Un surveillant, une sous-surveillante et un sous-surveillant sont communs au service des épileptiques adultes et enfants.

En définitive, nous avons : à Bicêtre, pour 130 enfants, un personnel de 18 employés, sous-employés et serviteurs; à la Salpêtrière, pour 95 enfants, un personnel de 45 employés, etc.; — à Vacluse, pour 60 enfants, un personnel de 20 employés, etc. (1). Notre colonie est très favorisée, par comparaison avec les écoles de Bicêtre et de la Salpêtrière; son personnel est fixé en prévision d'un nombre double d'enfants; bien appliqué à leur service, il doit nous assurer de sérieux résultats.

Il est à regretter que le personnel de nos autres écoles soit aussi insuffisant. A l'étranger, on n'hésite pas à pourvoir les Asiles consacrés aux idiots de tout le personnel nécessaire; c'est, en particulier, ce que nous avons pu vérifier par nous-même, dans les

(1) En voici l'énumération : 1 instituteur en chef; — 1 instituteur adjoint (emploi vacant); — 1 interne en médecine; — 1 professeur de chant; — 1 professeur de gymnastique; — 1 chef de culture; — 1 sous-surveillant; — 1 sous-surveillante; — 1 sous-surveillant des ateliers (emploi vacant); — 1 concierge; — 1 charretier laboureur; — 6 infirmiers; — 4 serviteurs dont 2 sont attachés à l'école comme garçons de classe.

visites que nous avons faites à deux Asiles anglais : Earlswood et Clapton. Nous ne dirons rien du premier, entretenu luxueusement par des souscriptions, afin de nous étendre davantage sur le second fondé par une taxe générale et dans lequel l'entretien des enfants est à la charge de la paroisse à laquelle ils appartiennent.

260 enfants sur 340 (filles et garçons) fréquentent la classe ou les ateliers. Le personnel se compose de 50 personnes dont 45 femmes. Le médecin en chef a 10,000 francs ; il est logé. L'institutrice ou mieux la surintendante de l'école a 2,000 francs (logée, chauffée, nourrie, etc.) ; — 2 institutrices ont chacune 875 francs. Il y a, en outre, une élève institutrice et 4 infirmières occupées sans cesse à la classe ; enfin 3 chefs d'ateliers (cordonnerie, menuiserie, couture). Les infirmières ont, à l'entrée, 375 fr. par an ; elles arrivent à 625 francs par augmentation annuelle de 25 francs. Le traitement des trois infirmières en chef s'élève progressivement de 625 à 875 francs. — Les infirmières qui aident à l'école ont 2 livres de plus que les autres ; au bout de 10 ans, elles ont 725 francs. En plus de leur traitement, les infirmières reçoivent une gratification de 2 livres par an.

Ce rapide aperçu montre la différence qui existe entre nos salles d'idiots de Bicêtre et de la Salpêtrière et l'asile de Clapton. C'est en France, pourtant, qu'a été sérieusement installé pour la première fois l'enseignement des idiots ; c'est l'enseignement de Bicêtre et de la Salpêtrière qui a été imité en Angleterre... et largement perfectionné. Aujourd'hui, nous devons faire des emprunts à nos voisins.

Nous avons choisi Clapton Asylum pour terme de comparaison ; nous aurions pu prendre, parmi les 12 Asiles consacrés aux idiots qui existent dans la Grande-Bretagne, l'asile d'Earlswood, installation splendide dont ne peuvent se faire une idée ceux qui ne la connaissent pas (1) ; il nous a semblé préférable de nous servir du premier, destiné aux enfants pauvres des paroisses de Londres, et par suite comparable à nos écoles de Bicêtre et de la Salpêtrière.

Votre Commission vous propose d'inviter l'Administration à prendre en sérieuse considération les améliorations et les créations que nous venons d'énumérer et à voter une subvention de 2,000 fr. pour Bicêtre et de 2,000 francs pour la Salpêtrière afin d'améliorer la situation du personnel attaché aux enfants idiots et épileptiques et afin d'augmenter ce personnel (2).

(1) Nous avons visité cet établissement en mai 1877 avec nos collègues, MM. François Combes, Loiseau et Sigismond Lacroix.

(2) Ces améliorations devront contribuer à mettre fin à la situation regrettable dans laquelle sont aujourd'hui les idiots qui ont plus de 15 ans : on les fait passer dans les sections d'adultes et peu à peu ils perdent ce qu'on avait eu tant de peine à leur apprendre. On compte, à la Salpêtrière, une douzaine de jeunes filles de 15 à 20 ans qui sont dans ce cas. — (Rapport sur le Service des Aliénés (Budget de 1878), fait à la séance du 16 février 1878, p. 25-28.)

Dix mois plus tard, dans une seconde visite, la 3^e Commission trouvait les choses dans le même état à Bicêtre et constatait quelques améliorations à la Salpêtrière, ainsi que le montre l'extrait suivant du rapport que nous avons fait le 26 novembre 1878.

1^o *Bicêtre*. — Il reste encore beaucoup à faire, mais, parmi les travaux d'une urgence extrême, nous mentionnerons la *Construction d'un quartier spécial pour les enfants idiots et épileptiques*. A ce sujet, nous devons entrer dans quelques développements.

La classe et le dortoir des enfants qui vont à l'école sont en assez bon état, mais beaucoup trop petits pour le nombre des enfants qui y sont accumulés en violation de toutes les règles de l'hygiène. Mais, ainsi que nous l'avons déjà dit dans notre Rapport sur le Budget des aliénés pour 1878 (p. 26), l'infirmier et le dortoir des enfants les plus dégradés sont dans une situation absolument indescriptible. Eh bien, nous avons vu, cette année, une partie de cette section qui, en raison de sa position écartée, nous avait échappé l'an dernier et qui exige impérieusement que nous agissions sans retard : c'est une salle servant de refuge, pendant le jour, aux enfants idiots gâteux et, de plus, de *parloir d'enfants* les jours de visite. C'est dans ce local qui mesure 6 m. 60 c. de longueur, 5 m. 50 c. de largeur et 3 mètres de hauteur, soit 109 mètres cubes, et qui est situé sur un ancien puits abandonné dont l'orifice est couvert d'un plancher, que se réunissent chaque jour CINQUANTE ENFANTS, et c'est là que les parents de tous les enfants viennent les voir (1) ! Tous les membres de votre 3^e Commission, présents à la visite, ont été péniblement impressionnés par ce triste spectacle, et nous ont chargé de vous signaler énergiquement une situation aussi barbare.

Voilà pour les enfants. Ce n'est pas tout. Leurs salles et l'école sont comprises, ce qui est mauvais, dans le même bâtiment que les dortoirs, les réfectoires, etc., des adultes. Ceux-ci ne sont pas mieux partagés ; et l'un de leurs dortoirs devrait être supprimé. Ajoutons enfin que, malgré l'entassement des malades épileptiques, il en est un certain nombre qui sont disséminés dans les deux autres sections (2).

Pour remédier à un état de choses aussi affligeant, votre Commission pense, comme l'an dernier, qu'il faudrait édifier une section pour les enfants, sur le terrain libre, contigu aux gymnases couverts et à plein champ. L'espace est tel qu'il serait possible d'y mettre des dortoirs, des réfectoires, des salles de réunion et une école pour DEUX CENTES enfants. La nouvelle section donnerait, d'une part, sur le gymnase découvert qui est très vaste ; d'autre

(1) En un mot, c'est le *parloir* des familles des 126 enfants de la section.

(2) Il y a 44 épileptiques dans la première section et 37 dans la deuxième.

part, elle dominerait la vallée de la Bièvre et laisserait voir toute la rive gauche de Paris.

Grâce à cette réforme, les salles occupées actuellement par les enfants, dans la section commune, deviendraient vacantes, et on arriverait à ce résultat avantageux que, tout en diminuant le nombre des lits dans les dortoirs actuels des adultes, il resterait des lits où l'on pourrait transporter les quatre-vingt-un épileptiques qui se trouvent dans la 1^{re} et dans la 2^e section, lesquelles auraient des lits rendus à l'usage des aliénés.

2^o *La Salpêtrière.* — La section des enfants était située, il y a encore quelques semaines, tout à fait à l'extrémité sud-est de l'établissement, dans un terrain en contre-bas compris entre le chemin de fer d'Orléans et la rue. Elle était formée de deux bâtiments : l'un adossé au terrain surélevé, dit de Bellivro, ne possédant qu'un rez-de-chaussée, comprenait l'infirmerie, le refuge des gâteuses, le réfectoire et l'école. Votre Commission estime qu'il est inutilisable et invite l'Administration de l'Assistance publique à le démolir ; 2^o l'autre bâtiment se compose d'un rez-de-chaussée qui doit être abandonné et de dortoirs placés au premier étage et au sujet desquels nous allons vous faire dans quelques instants une proposition. Cette section avait l'avantage d'être à côté du gymnase découvert et du gymnase fermé.

Le transport dans la 4^e section, abandonnée à tort sur l'avis des Inspecteurs généraux, des *Epileptiques adultes, dites non aliénées*, et admises, non plus comme les aliénées aux frais du Département, mais au compte de l'Assistance publique, a laissé libre dans la 2^e section trois dortoirs et leurs dépendances formant un tout, isolé de la portion de la section réservée aux adultes. C'est là que sont les enfants depuis le mois d'octobre. L'école est distincte des dortoirs ; elle est divisée en trois parties : la 1^{re} pour la petite classe ; la 2^e pour les enfants plus avancés ; la 3^e pour l'ouvroir.

Pour compléter ce service, il conviendrait : 1^o de construire un préau couvert en prolongement de l'ouvroir ; 2^o d'installer des lavabos dans les rotondes des dortoirs (1), et en particulier un lavabo et des chaises percées spéciales pour les enfants dégradés ; 3^o de construire en face du bâtiment principal un bâtiment parallèle pouvant recevoir une cinquantaine d'enfants. Les deux premières propositions se justifient d'elles-mêmes. Quant à la dernière, elle exige quelques explications. Tous les lits sont actuellement occupés. Il s'ensuit que des enfants, qui devraient profiter des avantages offerts par l'école et le gymnase de la Salpêtrière, séjournent à l'asile de Sainte-Anne, confondus au milieu des aliénées adultes ; de là, un premier motif en faveur d'un plus grand nombre de lits d'enfants.

D'un autre côté, conformément au vœu exprimé par vous, l'Administration demande votre autorisation pour admettre à la Salpêtrière, moyennant pension, des jeunes idiots étrangers au

(1) Ces améliorations ont été réalisées à la suite d'un rapport fait par nous au Conseil municipal.

Département. Les raisons qui militent en faveur d'un vote favorable doivent être reproduites.

1° Des familles, n'habitent Paris que depuis quelques années, ayant des enfants arriérés ou idiots, les font recevoir à la Salpêtrière ; mais, en vertu de la loi, ces enfants, au bout de quelque temps sont réclamés par leur département d'origine et les familles sont dans la nécessité de reprendre leurs enfants qui végètent et se dégradent de plus en plus chez eux, ou de les abandonner si elles consentent au transfert.

2° Dans la plupart des Asiles de province, les enfants idiots et épileptiques sont trop peu nombreux pour qu'il soit possible, à moins de dépenses hors de proportion, d'organiser dans chacun d'eux une école semblable à celles que nous possédons à la Salpêtrière, à Vaucluse et à Bicêtre. Les départements devraient s'entendre avec le département de la Seine pour placer, dans cette section, leurs enfants idiots et épileptiques dont les parents demeurent à Paris (1).

C'est donc pour faire face aux besoins que nous venons d'énumérer, que votre Commission vous prie d'inviter l'Administration à créer un nouveau pavillon à la Salpêtrière. Mais l'étude des plans, les délais de l'adjudication, la construction du bâtiment, qui devra être aussi simple que les autres bâtiments de la section, exigeront un temps assez long, quelque empressement que l'Administration apporte à nous donner satisfaction. C'est pour cela que nous croyons qu'il y aurait avantage à disposer des dortoirs abandonnés dans l'ancien quartier pour y installer une vingtaine de lits jusqu'à l'édification du nouveau pavillon. Cette mesure, tout à fait provisoire, n'offrirait aucun inconvénient, car il ne faut pas oublier que les enfants, pendant le jour, seront ou à l'école ou à l'ouvrage, ou au gymnase et que, durant la nuit, les vingt enfants auront un cube d'air plus que suffisant, puisque, dans ces mêmes dortoirs, il y avait, avant la nouvelle installation, une cinquantaine d'enfants (2).

L'ancienne 4^e Commission vous a demandé de renouveler le vœu relatif aux enfants de Bicêtre et de la Salpêtrière, à la fin de décembre 1878 (3), et le 25 janvier 1879 (4). Ces votes réitérés devaient appeler sérieusement l'attention de l'Administration. M. Möring, qui avait remplacé M. de Nervaux, se préoccupa de vous donner en partie satisfaction ; et, le 2 décembre 1879, dans le *Rapport sur le service des Aliénés pour 1880*, parlant de Bicêtre, nous vous disions :

(1) Et pour les autres, il faudrait, nous l'avons déjà dit plusieurs fois, créer des asiles interdépartementaux, comme il y a, en Angleterre, un asile pour les comtés de l'Ouest, etc.

(2) On voit que le Conseil général, et nous-même, avions songé aux enfants de la Salpêtrière et qu'on avait déjà réalisé des améliorations sérieuses. La sollicitude de M. Ferry pour elle est un peu tardive.

(3) *Rapport* n° 119, p. 84. — (4) *Rapport* n° 3, p. 16.

« Conformément à votre vœu demandant la séparation du service des enfants de celui des adultes, l'Administration a étudié et présenté au Conseil de surveillance un projet qui vous sera prochainement soumis et dans lequel, nous l'espérons, il sera tenu compte des besoins actuels, avec une prévision des *besoins futurs* et dans lequel on devra réserver des dortoirs au rez-de-chaussée pour les enfants épileptiques et, s'il y a lieu, pour les enfants idiots paralytiques.

« Le jour où cette nouvelle section sera édiflée, vous pourrez disposer en faveur des adultes de tous les locaux laissés libres par les enfants : 1° Vous pourrez supprimer le dortoir lambrissé du 4^e étage ; — 2° transformer le dortoir du rez-de-chaussée du pavillon sud en 8 cellules ; — 3° ajouter au chauffoir actuel, tout à fait insuffisant et malsain, le dortoir du rez-de-chaussée compris entre le chauffoir et le pavillon sud ; — 4° transformer en dortoir la petite salle de réunion du 2^e étage ; — 5° transformer le réfectoire des enfants en salle de réunion.

« Grâce à ces transformations, vous aurez au moins 200 lits d'adultes au lieu de 140, ce qui permettra de placer dans ce service spécial les épileptiques disséminés dans les autres sections de Bicêtre ou dans les autres asiles.

« Si nous sommes entré dans ces détails, c'est afin que vous émettiez le vœu que l'Administration, dans les travaux qu'elle exécutera, fasse les appropriations futures, en vue exclusive des épileptiques adultes. »

Si nous annonçons d'une façon aussi formelle la prochaine entrée du projet, c'est que notre excellent ami, M. Thulié, président de la 3^e Commission du Conseil général, avait profité de la visite faite à Bicêtre par ladite Commission pour examiner le dossier dont l'examen lui avait été confié par le Conseil de surveillance.

Il provoqua, à ce propos, nos remarques. Plusieurs points nous frappèrent immédiatement : 1° La section n'était prévue que pour 120 enfants : or, il y en avait 125 ; on venait d'en transférer 16 et le Conseil général avait réclamé une section pour deux cents enfants, afin d'éviter les transferts ; — 2° le bâtiment se composait d'un rez-de-chaussée et de trois étages, inconvénient grave, selon nous, à cause de la nature des maladies dont ces enfants sont atteints : paralysies, épilepsie, etc. ; — 3° les classes étaient placées au rez-de-chaussée, au-dessous de l'infirmerie et du dortoir des gâteux.

Il s'agissait là, bien entendu, d'une étude rapide. Toutefois, ces critiques frappèrent vivement M. Thulié et, d'un commun accord, il fut convenu qu'il demanderait au Conseil de surveillance : 1° La construction d'une école dans un bâtiment spécial, entre le bâtiment principal et le gymnase ; 2° la transformation du rez-de-chaussée (prévu pour école) en dortoir pour les idiots invalides, gâteux, ce qui donnerait cent

soixante lits, quarante de plus que ne le comportait le projet de l'Administration.

M. Thulé fit part de ces observations au Conseil de surveillance (30 novembre 1879), qui jugea nécessaire la modification du projet et le renvoya, dans ce but, à l'Administration. Celle-ci soumit de nouveau le projet modifié au Conseil de surveillance, qui l'adopta dans sa séance du 18 mars 1880.

Le 13 avril suivant, M. Hérold introduisit l'affaire au Conseil municipal et la 4^e Commission nous chargea du rapport. Pour vous permettre d'apprécier ce projet, nous allons placer sous vos yeux quelques extraits du mémoire de M. le préfet :

« Plusieurs membres du Conseil général de la Seine, dit-il, visitant l'asile des aliénés de l'hospice de Bicêtre, se sont émus de la mauvaise organisation du service des enfants idiots et épileptiques et de l'état de délabrement des bâtiments. Pour remédier à cet état de choses, le Directeur de l'Assistance publique a fait dresser un projet de construction d'un bâtiment spécial pour la section des enfants idiots et épileptiques.

« Actuellement, le service des enfants idiots ne forme pas une section à part ; il se trouve, pour ainsi dire, englobé dans la section des épileptiques adultes ; les localités occupées par les enfants sont éparses ; les services généraux, tels que classes, réfectoires, offices, bains, lavabos, magasins, etc., sont mal répartis pour les besoins du service ; l'éclairage est insuffisant dans la classe et le réfectoire ; enfin, ces localités, mal aérées, sont humides, froides et malsaines.

« Les dortoirs offrent des inconvénients encore plus grands ; des enfants, dont l'âge varie et dont l'affection diffère, y sont confondus dans une promiscuité dangereuse QU'ON NE SAURAIT TOLÉRER PLUS LONGTEMPS. Une infirmerie spéciale manque également. »

Ce passage prouve que, alors, c'est-à-dire au commencement de 1880, l'Administration, de même que le Conseil général, reconnaissait l'extrême urgence de la création d'une section spéciale pour les enfants. Nous continuons la citation :

« Le personnel servant, attaché au service des enfants, est défectueux. Ce sont généralement des serviteurs de second ordre qui apportent tout leur bon vouloir à leurs fonctions, mais qui, par nature, sont peu aptes aux soins multiples de propreté que réclament les jeunes malades ; ils n'ont pas ce dévouement charitable que les femmes possèdent à un si haut degré (1).

(1) On voit, dans le passage cité du Mémoire de M. le Préfet, que l'Administration a reconnu les bons résultats de l'expérience que nous avons instituée... un peu malgré elle. (Voir, plus haut, p. 4 et : Bourneville et d'Olier. — *Compte rendu du service des Enfants pour l'année 1880*, p. 18).

« L'Administration a donc pour devoir de porter remède à un état de choses qui compromet le bien-être de toute une population si intéressante par ses souffrances, par ses misères et par son âge. Il importe, enfin, de multiplier autour de ces enfants les moyens d'instruction et d'éducation, afin d'éveiller et de développer leur intelligence, tout en améliorant leur état physique...

« Le bâtiment qu'il s'agirait de construire contiendrait 160 lits d'enfants de 4 à 17 ans, 16 lits d'infirmerie et 8 lits pour les chambres d'isolement. Actuellement, la population n'est que de 125 enfants. L'exécution de ce projet permettrait donc d'augmenter de 35 le nombre des lits et de diminuer d'autant le chiffre des transferts en province.

« Les 40 lits placés au rez-de-chaussée seraient destinés aux enfants infirmes, pour lesquels l'ascension d'un escalier constitue un danger (1). Les 40 lits du troisième étage ne seraient utilisés qu'en cas de complète occupation des étages inférieurs et au fur et à mesure des besoins du service.

« Des cabinets d'aisance et des lavabos seraient installés à tous les étages. En outre de ce bâtiment principal, le projet comprend la construction, sur le même emplacement, à droite du gymnase actuel, d'un grand abri de 350 mètres superficiels où seraient installées quatre grandes classes ou préaux, avec pièces accessoires, lavabos, latrines, etc. Cet abri serait rattaché au bâtiment principal par une galerie vitrée.»

La dépense prévue s'élevait à la somme de 717,179 francs. Près de cinq mois s'étaient écoulés depuis le jour où M. Thullé nous avait parlé de cette création, et durant ce temps, en qualité de médecin du service, nous ne l'avons pas perdue de vue. Ayant en main le projet, un examen complet était possible. Or, si ce projet avait l'avantage de séparer les enfants des adultes, de concentrer une partie du service (2), il ne remédait pas à l'éloignement et à l'insuffisance des ateliers; — rien n'était prévu pour l'enseignement professionnel; — l'aménagement de quelques chambres d'isolement, au milieu des dortoirs, ne donnait qu'une satisfaction très médiocre aux besoins du service, en cas d'épidémie de rougeole (3), de diphtérie, d'ophtalmie, etc.; — cette installation de quelques chambres ne pouvait permettre d'isoler les teigneux, les enfants syphilitiques, etc. — De telles lacunes, dans une création

(1) C'est ce que l'auteur du projet primitif n'avait pas pris en considération.

(2) Nous disons une partie, car il n'était pas question de service balnéo-hydrothérapique, dans une section où les bains et les douches doivent être largement employés.

(3) Il y a eu une épidémie de rougeole en janvier-février 1881; — une épidémie de diphtérie en décembre 1881 et janvier 1882; — une nouvelle épidémie de rougeole en mai 1883.

nouvelle qui aurait dû être conçue de manière, sinon a constituer un progrès par rapport aux institutions analogues existant déjà, tout au moins à les égaler, nous ont fait hésiter à présenter rapidement, comme nous l'aurions voulu, un rapport au Conseil.

D'ailleurs, une étude attentive et journalière des besoins de ces malheureux enfants nous démontrait les inconvénients extrêmement sérieux qu'il y avait à accepter une construction de trois étages. Pour des enfants hémiplégiques ou marchant mal, la montée et la descente des escaliers les expose à des chutes dangereuses. La même remarque s'applique aux enfants épileptiques qui, dans leurs accès, souvent subits, peuvent être précipités d'étages en étages et se faire des blessures ou des fractures parfois mortelles.

Enfin, le nombre des lits qu'il était possible d'installer dans la future section, cent soixante — soit quarante de moins que ne le désiraient le Conseil général et le Conseil municipal — nous paraissait beaucoup au-dessous des besoins, et nous avions la conviction que, les constructions à peine terminées, on se verrait dans la dure nécessité de recourir à la pratique barbare des transferts. Ainsi, loin de prévoir dans une mesure convenable les besoins de l'avenir, ce qui est indispensable dans toute création de ce genre, on ne satisfaisait même pas aux besoins du présent. Les sollicitations dont nous sommes sans cesse l'objet, pour aider à l'admission d'enfants idiots, épileptiques, etc., à Bicêtre; nos visites à l'Asile clinique (Sainte-Anne) qui nous ont montré que, faute de place dans les sections spéciales, les enfants y séjournent des semaines et des mois, confondus avec les adultes, sans effets d'habillement, sans aucun aménagement pour le traitement physique et pédagogique; — la présence à la colonie de Vaucluse, contrairement aux règlements, d'enfants gâteux dont le Directeur réclame le passage à Bicêtre; — les nombreuses demandes non suivies d'effet que reçoit l'Administration de l'Assistance publique nous convainquaient que le chiffre de deux cents lits indiqué par vous serait lui-même insuffisant.

Toutes ces raisons, dont l'importance ne vous échappera certainement pas, nous ont engagé à étudier sérieusement la question. Nous nous sommes procuré des renseignements de divers côtés et, grâce aux notices, aux lettres et aux plans que nous avons reçus; — grâce aussi aux notes journalières que nous avons prises, nous sommes parvenu à tracer un programme complet des conditions que, à notre avis, une section pour les enfants idiots, épileptiques, etc., devait remplir. Cela fait, nous avons demandé à M. le Directeur de l'Assistance pu-

blique, en qualité de médecin de l'hospice de Bicêtre, de nous mettre en rapport avec M. Imard, inspecteur de l'Assistance publique, chargé de Bicêtre, MM. Gallois et Ventujol, le premier architecte, le second directeur de Bicêtre, à l'effet de leur soumettre ce programme, de le discuter avec eux et de s'entendre afin de préparer un projet définitif.

Cette réunion a eu lieu à Bicêtre, le 8 juin 1882. Après examen de nos plans et du terrain, ces Messieurs ont été unanimes à reconnaître que le nouveau projet était préférable à l'ancien et qu'il pouvait faire face non seulement aux besoins du présent, mais encore à ceux de l'avenir, durant une période assez longue. Il repose sur ce principe : *Faire des services généraux* (ateliers, écoles, réfectoires, etc.), suffisamment spacieux pour qu'ils puissent suffire à une population de 400 enfants; les construire de suite, ainsi que les dortoirs pour 200 enfants au moins; réserver l'espace pour la construction de nouveaux pavillons au fur et à mesure des demandes (1).

Il fut décidé, en outre, que les ateliers seraient l'objet d'un projet spécial qui serait soumis, à bref délai, au Conseil municipal, et que M. Imard rédigerait le programme à soumettre à l'Administration, suivant les données que nous avons minutieusement développées. M. le Directeur de l'Assistance publique adopta cette double proposition. M. Gallois prépara le projet des ateliers, qui fut soumis au Conseil de surveillance, dans sa séance du 3 août 1882. Le Conseil de surveillance l'adopta après avoir, toutefois, pris connaissance du plan général de la future section et en avoir accepté les dispositions générales.

L'affaire fut introduite au Conseil municipal le 7 août 1882; le rapport, dont la Commission nous avait chargé, fut fait le 9 août. M. Floquet, alors préfet de la Seine, voulut bien donner les ordres pour que les formalités administratives fussent rapidement remplies. L'adjudication eut lieu le 21 septembre. L'arrêté préfectoral acceptant l'adjudication fut signé le 29 septembre, et les travaux ont commencé dans la seconde quinzaine d'octobre. Dans cette affaire, l'Administration municipale a mis toute la rapidité possible, — au grand scandale de certains fonctionnaires qui ont trouvé, paraît-il, que les formalités administratives avaient été trop vite remplies. Vous estimerez, comme nous, Messieurs, qu'il serait à désirer que la même célérité fût apportée dans toutes les affaires.

II. Les plans et devis du nouveau projet furent terminés le

(1) Ces renseignements montrent que nous avons agi aussi régulièrement que possible.

22 novembre dernier. La présentation au Conseil de surveillance fut retardée par suite de ce fait qu'une partie du terrain était comprise dans la zone militaire. Une fois cette difficulté aplanie, M. Quentin remit le dossier au Conseil de surveillance, qui nomma une Commission de cinq membres pour l'examiner. Nous allons donner une description aussi résumée que possible du projet, puis nous ferons connaître les observations du Conseil de surveillance.

Disposition du terrain. — Le terrain sur lequel doit être construit le quartier pour les enfants idiots et épileptiques est situé à l'angle S.-O. de l'hospice de Bicêtre. Il est en coteau, domine, comme nous l'avons dit déjà, la vallée de la Bièvre et la commune de Gentilly. La vue s'étend sur la plus grande partie de la rive gauche de Paris. La pente est assez prononcée en deux sens.

Accès du quartier. — L'accès du quartier doit avoir lieu par le préau de la petite école, qui longe le bâtiment dit : « les colonnes de la 2^e section. » A cet effet, on reconstruira la grille, aujourd'hui en très mauvais état, qui clôt ce préau du côté du S.-E., en y ménageant une porte à voiture et une porte cavalière. On remaniera la chaussée en avant, de façon à éviter le saut-de-loup actuel, et au milieu dudit préau, dans toute sa longueur, on établira jusqu'à la grille, vers l'ouest, une chaussée pavée.

Ce préau, planté de deux rangées d'arbres qui devront être conservés, est bordé à gauche : 1^o par le petit pavillon, si souvent cité (p. 5), où est aujourd'hui installée la gymnastique Pichery, et que l'on utilisera, si cela est jugé nécessaire, pour la loge du portier ; 2^o par des hangars clos, où l'on trouve successivement : a) l'atelier de menuiserie des enfants ; — b) le service de propreté et du traitement du gâtisme ; — c) le préau couvert des enfants gâtés, servant de parlour le jeudi et le dimanche pour les familles des 175 enfants. Ces hangars pourront être affectés, sans grande dépense, au parlour de la future section ; seule, la partie correspondant à l'atelier, aura besoin de réparations ; le sol devra être transformé, etc.

La partie à la suite de ce préau, prise aux dépens du talus qui entoure la *Sûreté* (laquelle est en contre-bas par rapport au préau dont nous venons de parler et aux colonnes de la 2^e section), et se raccordant avec la cour où est le *grand gymnase*, entre les ateliers des enfants et la 2^e section, sera mise en état, pavée en grès comme le milieu du préau du futur parlour et close par une grille en fer sur bahut en pierres. (Voir le PLAN, A.) La grille qui ferme actuellement cette extrémité

du préau devra être utilisée. Une porte charretière et une porte cavalière latérale seront établies dans le mur actuel pour donner accès dans la cour du gymnase et des ateliers. Le préau, la loge du portier, le parloir, la voie d'accès, etc., constituent, en quelque sorte, le vestibule de la section.

Nous pénétrons dans la première cour de la section, servant de gymnase découvert, et nous trouvons à gauche le gymnase couvert (PLAN, 53), élevé en 1853; à droite, les ateliers qui seront achevés dans quelques semaines (Pl. 84, 87).

Le fond de cette cour est occupé aujourd'hui par un jardin séparé de la cour par un treillage: c'est dans la portion S.-O. de ce jardin que l'on édifiera les réfectoires. Des préaux couverts rattacheront le gymnase, d'un côté, et les ateliers, de l'autre, au premier groupe des bâtiments à construire et qu'il importe de décrire.

Il se compose: 1° du bâtiment des réfectoires (Pl. 85); — 2° du bâtiment des classes (Pl. 94, 96); — 3° d'un bâtiment latéral gauche (c'est-à-dire du côté du fort); — 4° d'un autre bâtiment latéral droit du côté de Paris.

a) Les réfectoires seront au nombre de deux, l'un pour les enfants épileptiques, imbéciles et idiots propres; — l'autre pour les enfants idiots valides (1), propres ou grâtes. Chacun de ces réfectoires sera pourvu d'offices et de laveries, où l'on devra utiliser les enfants, par séries, dans la mesure de leurs aptitudes. — Un lavabo sera installé à l'entrée du réfectoire des enfants de la première catégorie, afin qu'ils puissent se laver les mains à la sortie de l'école ou des ateliers, avant d'entrer au réfectoire.

Des galeries couvertes, pouvant servir de préau, relieront le réfectoire d'une part aux ateliers, de l'autre au gymnase. — ce qui permettra de séparer les enfants de la première catégorie en deux groupes, les plus âgés, les plus jeunes (2).

L'ensemble des constructions existantes (gymnase et ateliers) et du bâtiment des réfectoires circonscrira une première cour, cour du gymnase; à proximité de chaque réfectoire, il y aura une salle de repos pour les enfants en accès.

b) L'école comprendra deux grandes divisions: la première

(1) L'expérience montrera s'il est nécessaire de séparer par des cloisons à mi-hauteur chacun de ces réfectoires en deux parties, par exemple pour isoler les épileptiques des imbéciles.

(2) Il va de soi que dans cette catégorisation on devra tenir compte de la nature de la maladie des enfants beaucoup plus encore que de l'âge.

pour les enfants épileptiques, imbeciles, arriérés; — la seconde pour les idiots valides, gâtés ou non.

La première division comprendra 4 classes séparées par des cloisons mobiles qui permettront le classement variable des enfants par classes. A la grande école seront annexés une salle pour le dépôt des objets ou instruments servant soit au professeur de chant, soit au maître d'escrime et un musée scolaire où l'on déposera tous les objets servant à l'enseignement, et de la grande et de la petite école.

La petite école sera divisée en une série de classes pour les leçons de choses, la lecture, les jeux destinés à exercer les mains et les yeux, — la gymnastique Pichery, si utile pour apprendre aux enfants à se servir de leurs mains, à exécuter une série de mouvements élémentaires, etc.

Entre la petite école et le réfectoire, sera installé le service de propreté où l'on traitera le gâtisme et où l'on apprendra aux enfants à se laver la figure et les mains; — Entre la grande école et le réfectoire des grands, se suivront le service des bains et le service hydrothérapique.

Ces quatre services circonscrivent une cour où seront placés des cabinets d'aisances à l'anglaise, disposés de manière à faciliter le plus possible la surveillance.

Le gymnase et les ateliers, d'une part, — les réfectoires, les classes, les bains et le service de propreté, d'autre part, constitueront l'ensemble des services de jour. Ils sont conçus de telle sorte, qu'ils pourront faire face non seulement aux besoins de la population actuelle, embrassant : a) les enfants présents à Bicêtre (175); b) ceux qui attendent au bureau d'admission de l'asile clinique (Sainte-Anne), au nombre de 12; c) les 14 enfants que M. le Directeur de la colonie de Vaucluse voudrait envoyer à Bicêtre; d) ceux qui ont fait une demande à l'Assistance publique, — mais encore aux besoins d'un avenir trop prochain, c'est-à-dire à environ 400 enfants.

Leur construction doit être faite en premier lieu.

Le service de nuit comprend les pavillons pour dortoirs. Chaque pavillon se composera seulement d'un rez-de-chaussée renfermant deux salles de 20 lits. Les lits, rangés à gauche et à droite de la salle, seront séparés par autant de fenêtres; les trumeaux correspondant aux lits auront au moins un mètre, la largeur des dortoirs ne sera pas moindre de sept mètres. Au centre du pavillon, on réunira : les lavabos, sur le modèle actuel de l'ancienne section, avec armoire treillagée à claire-voie et tiroirs pour les serviettes, les peignes et les brosses; les

cabinets d'aisances, avec deux sièges séparés et une chambre de débarras (1). (Plan, 101, 101).

Le projet comporte la construction de 8 pavillons — destinés aux enfants valides ; — mais aujourd'hui, il s'agit seulement d'élever 2 de ces pavillons, les autres seront construits ultérieurement, au fur et à mesure des demandes faites par l'Administration.

Service des gâteaux. — Il contiendra 48 lits, en deux salles, ayant au moins 8 mètres de largeur ; le plafond sera élevé ; le cube d'air par chaque lit devra être de 50 à 60 m. c. Chaque lit sera séparé du voisin par une fenêtre. A chaque extrémité : un service de propreté, semblable à celui des idiots gâteaux valides ; un cabinet d'aisances, avec siège pour les adultes ; un vidoir ; — au centre : un cabinet pour la surveillante, un cabinet pour le médecin, une pièce de débarras, une salle pour le lever des enfants, un vestibule, ainsi que l'escalier conduisant au premier étage.

Ce pavillon aura un premier étage, destiné à servir de *salles de rechange*. L'idée en a été donnée par M. l'inspecteur Imard ; si elle entraîne un surcroît de dépenses, il faut reconnaître que son utilité est pleinement justifiée par l'infection que produisent ces enfants et qui exige des conditions d'hygiène beaucoup plus coûteuses que pour des enfants sains d'esprit.

Afin de compléter ce qui précède, nous ajouterons qu'il y aura : 1° un caveau pour le linge sale, avec porte extérieure, aération parfaite ; — 2° une galerie au rez-de-chaussée et une terrasse au premier étage, afin de pouvoir faire aisément sortir les enfants, les exposer à l'air et à la chaleur et assainir les salles (Plan, 103).

Infirmierie. — Elle contiendra 24 lits en deux salles qui auront 7 à 8 mètres de large ; — 2 chambres d'isolement pour les enfants ; une office avec une baignoire, des lavabos, un cabinet pour le médecin, un pour la surveillante, une pièce de débarras, deux cabinets d'aisances pour les enfants (avec urinoirs, et vidoir) et un pour les adultes ; — une salle de convalescence pour les enfants qui commencent à se lever et qu'on utilisera également comme réfectoire : toutes ces pièces seront réunies au centre du bâtiment où l'on trouvera aussi l'escalier donnant accès au premier étage. Quant aux salles de cet étage — salles

(1) Pour les balais, plumeaux, etc., peut-être serait-il possible de réserver dans le mur une sorte d'armoire comme cela existe par exemple à l'Asile des jeunes garçons infirmes de la rue Locourbe.

de rechange — elles répèteront exactement celles du rez-de-chaussée. — Le caveau au linge sale offrira une disposition analogue à celui du pavillon des gâteux invalides (Plan, 105).

Pavillon d'isolement. — Il est destiné à recevoir les enfants atteints de *maladies contagieuses* (syphilis, rougeole, variole, scarlatine, teignes, ophtalmies, diphtéries, etc.). Il contiendra 16 lits : 10 dans deux salles de 5 lits, 6 dans des chambres d'un lit. Ces chambres seront fermées au moyen de cloisons vitrées placées dans une grande salle. On entrera dans ces diverses salles par des portes distinctes donnant directement au dehors. Un abri de 2 mètres sera construit autour de ce pavillon pour permettre de faire le service à couvert. Ce pavillon sera pourvu d'une office avec baignoire mobile, de 2 lavabos, d'un cabinet pour la surveillance, de cabinets d'aisances, etc., etc., à l'instar du pavillon des gâteux et de l'infirmérie (PLAN, 107).

Cellules. — La section sera complétée par un quartier de cellules destiné aux enfants atteints d'accès de manie simple ou épileptique ; — aux enfants qui se seront rendus coupables d'actes graves d'insubordination, de vols, de coups, etc. Les cellules devront être au nombre de douze, dont deux capitonnées. Dans leur construction, M. l'Architecte devra s'inspirer des indications consignées dans le rapport fait par M. Marchal, au nom d'une Commission spéciale nommée par M. le Préfet. Toutes les mesures seront prises pour assurer la surveillance la plus minutieuse. A ce quartier seront adjoints nécessairement des cabinets d'aisances, une office, deux chambres pour les infirmiers, etc. — Le quartier de cellules sera placé non pas à côté de la Sûreté, mais dans le voisinage de l'infirmérie, dont il est une véritable dépendance. En effet, à côté des services de jour, qui constituent une véritable école primaire et professionnelle, à côté des dortoirs qui forment une sorte d'hospice, — le service des gâteux, l'infirmérie, le pavillon d'isolement et le quartier cellulaire (Plan, 108) composent un véritable hôpital.

Enfin, il y aura lieu de prévoir, pour l'avenir, la construction d'un atelier de photographie et de moulage, ainsi que d'un musée pathologique. L'emplacement, qui paraît le plus convenable, serait l'espace compris entre le gymnase et la section voisine.

Considérations générales. — Les cabinets d'aisances, à l'anglaise, seront disposés de telle façon que la surveillance en soit facile ; ils seront abondamment pourvus d'eau et auront une annexe pour les balais, les seaux, etc. — Les fenêtres seront toutes fermées à clef et munies de stores. Elles auront

des impostes pour permettre la ventilation et, de plus, un va-sistas ouvrant à soufflet. — Dans les bâtiments de l'infirmerie et des gâteaux, on prendra, dans les escaliers, les précautions nécessaires pour éviter les chutes et les suicides. — Chaque dortoir et chaque salle auront des *chambres pour les infirmiers ou les infirmières, de jour ou de nuit.*

Le *chauffage* aura lieu au moyen de calorifères placés dans des caveaux afin d'empêcher les enfants de toucher aux appareils. Les cheminées de l'infirmerie et du bâtiment des gâteaux ont surtout pour but de favoriser la *ventilation.*

L'*éclairage* sera au gaz dans toutes les localités. Il sera abondant, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Dans les localités où l'on couche, il sera pris des précautions analogues à celles qui existent ou à l'Hôtel-Dieu, ou au pensionnat de l'asile de Ville-Evrard.

Partout, sauf dans les logements du personnel, les angles formés par la rencontre des murs et des plafonds seront remplacés par un arrondi. — Les mesures seront prises pour que les pavillons soient convenablement espacés et suffisamment élevés, au-dessus du sol.

Dans le pavillon des gâteaux, à l'infirmerie, et dans le pavillon d'isolement l'architecte reproduira la disposition adoptée à l'hôpital des Enfants-Malades dans les angles du pavillon des diphthéritiques.

Toutes les eaux de ce quartier ne pouvant s'écouler au réseau d'égouts de l'hospice à cause du plan inférieur des nouveaux bâtiments par rapport aux anciens, elles devront être dirigées sur Gentilly, et il y aura lieu de s'entendre avec la commune pour la création sous la voie publique d'une canalisation se rattachant à celle qui existe dans ladite commune sous la rue du Parroi.

Les constructions que nous venons d'énumérer (voir le PLAN) permettront de donner asile à une population de plus de 400 enfants.

Dortoirs	{ 8 de 40 lits chacun 320	} 412
	{ Bâtiment des gâteaux 92	
Services annexes	{ Infirmerie 36	} 64
	{ Isolement 16	
	{ Cellules 42	
	TOTAL	476

D'après l'estimation dressée par l'architecte, la réalisation de ce projet nécessiterait une dépense de 2,880,000 francs. En voici le détail par bâtiment, d'après le mémoire de M. le Préfet.

1° Entrée de la section		9,769 80	
2° Réfectoire		152,830 40	
3° Bâtiment des classes	180,502 01		
Avec ses Bains	61,261 40		
annexes. } Service de propreté.	39,426 49		
4° Bâtiments des dortoirs pour enfants valides simple rez-de-chaussée : 40 lits)		135,686 48	
5° à 11° Sept bâtiments semblables (280 lits, chif- fres ronds)		950,000 »	
		LITS.	
12° Bâtiment des dortoirs pour en- fants gâteux	Rez-de-chaussée. . 46 1 ^{er} étage. 46	92.	289,621 74
		LITS.	
13° Bâtiment de l'infirmerie	Rez-de-chaussée. . 24 4 ^{es} étage s. moitié. 42	36.	200,967 24
14° Isolement, 46 lits			120,000 »
15° Cellules			25,000 »
16° Travaux accessoires.	Deux galeries reliant le bâtiment des dor- toirs aux bâtiments des classes et des réfec- toires		20,197 14
	Marquise dans le préau des enfants		10,013 80
	1 galerie couverte reliant le bâtiment des gâteux et l'infirme- rie		10,943 97
	2 cabinets d'aisances dans les préaux		17,404 46
	10 galeries de jonction pour les autres bâtiments		100,000 »
	Marquises avec trottoirs		20,000 »
	Escaliers couverts		15,000 »
	Déblais, nivelle- ment, jardinage		31,798 99
	Pavage		9,656 77
	Canalisation de l'eau		7,830 »
Travaux extérieurs.	Canalisation du gaz		4,932 84
	Ecoulement des eaux		12,450 »
			10,000 »
			66,668 60
		LITS.	68,000 »
Imprévus			249,300 »
Frais de direction			137,700 »
TOTAL général			2,879,992 93

Au mémoire de M. le Directeur de l'Assistance publique est

joint un devis estimatif dressé par l'architecte, en vue de l'exécution d'une première série de bâtiments et montant à 1,380,216 fr. 83 c. Ce devis comprend les bâtiments et travaux suivants, savoir :

1° Réfectoires et leurs dépendances.	152,830 40
2° Bâtiment des classes	180,502 01
3° Marquise dans le préau des enfants	10,013 80
4° Cabinets d'aisances dans le préau des enfants.	17,401 46
5° et 6° Deux bâtiments reliant les bâtiments des classes et des réfectoires et renfermant l'un les baignoires (aile gauche).	61,261 40
l'autre le service de propreté (aile droite).	39,126 19
7°, 8° et 9° Bâtiment contenant deux dortoirs de 20 lits chaque, avec dépendances et relié aux autres constructions par deux galeries couvertes, savoir :	
Bâtiment des dortoirs	135,686 48
Galerie de gauche	10,493 12
Galerie de droite.	9,704 02
10° Bâtiment des gâteaux	289,621 74
11° Bâtiment de l'infirmerie.	200,967 24
12° Galerie couverte formant communication entre le bâtiment des gâteaux et l'infirmerie	10,943 97
13° Travaux extérieurs (nivellement, eau et gaz).	66,668 60
14° Entrée de la section.	9,769 80
	<hr/>
	4,194,992 93
Imprévus.	419,499 29
	<hr/>
	4,314,492 22
Honoraires 5 0/0.	65,724 61
	<hr/>
TOTAL.	4,380,216 83

Messieurs, en raison du nombre des demandes d'admission adressées à l'Administration, en raison du nombre des enfants qui attendent, dans des conditions déplorables, à l'Asile clinique et à la colonie de Vaucluse, qu'il y ait des places libres dans la section des enfants de Bicêtre, votre Commission estime qu'il convient de faire de suite un second bâtiment pour les enfants valides :

15° Deuxième bâtiment pour les enfants valides (10 lits)	135,686 48
Galerie de droite.	9,704 02
Galerie de gauche	10,493 12
Imprévus	15,588 36
Honoraires.	8,573 58
	<hr/>
TOTAL.	180,045 08

Cette somme, ajoutée à la précédente (1,380,216 fr. 83 c.), fait un total de 1,560,261 fr. 91 c.

III. Avant de conclure, nous devons vous indiquer quelques-unes des remarques qui ont été faites au Conseil de surveillance par M. E. Ferry, chargé, au nom d'une Commission spéciale, de présenter un rapport à ce Conseil.

Après avoir émis, sur les enfants idiots, imbeciles, arriérés, épileptiques de la section de Bicêtre, des considérations générales qui témoignent d'une connaissance tout à fait superficielle de cette question, M. le rapporteur rappelle que le Conseil de surveillance a reconnu l'urgence d'une création nouvelle puisqu'il avait voté un projet de travaux en 1879 (1) et il ajoute :

Votre Commission a constaté le mauvais agencement du service actuel des idiots et épileptiques. Les dortoirs sont insuffisants ; les lits y sont les uns sur les autres ; les escaliers sont d'un accès assez difficile (2). L'infirmerie est, elle aussi, très étroite et basse de plafond ; elle contient un trop grand nombre de lits pour la nature de ceux qui les occupent : presque tous ces enfants sont gâtés ; un grand nombre d'entre eux sont idiots qu'il est impossible de changer de place, tant ils sont impotents. On y respire un air ompesté, malgré l'ouverture de quelques vasistas. (A ce propos nous estimons que la ventilation pourrait être pratiquée d'une façon plus large et que les fenêtres pourraient être entièrement ouvertes d'un seul côté, pendant une partie de la journée) (3).

« Le *lavoir de propreté*, qui se trouve placé sous un mauvais hangar, est, lui aussi, insuffisant comme espace. Enfin, le service est trop disjoint et nécessite des allées et venues continuelles. — Le *réfectoire* est insuffisant. — La classe d'études est assez convenable. — Le *gymnase* est aussi bien que possible.

« Nous ne parlons de l'atelier que pour mémoire, puisqu'un bâtiment s'édifie, en ce moment, pour remplacer le trou qui porte ce nom et dans lequel six ou huit enfants (4) travaillent sous la direction d'un contre-maitre qui paraît intelligent... »

(1) Il aurait pu dire que ce projet n'avait pas été voté à la légère puisque ledit Conseil de surveillance avait modifié ce projet et l'avait discuté de nouveau au mois de mars 1880.

(2) Assez difficile pour les personnes valides, mais très difficile pour des enfants impotents.

(3) Si M. le Rapporteur avait daigné interroger les personnes du service, il aurait appris que nous avons donné les ordres les plus formels pour que les fenêtres soient ouvertes toute la journée, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, suivant la direction du soleil.

(4) Quatorze enfants travaillent dans cet atelier de menuiserie sous la direction d'un maître qui est très intelligent. Quinze enfants travaillent dans les ateliers de la maison (couture, cordonnerie, serrurerie, tonnellerie, etc.) ; enfin, d'autres sont employés dans le service aux soins domestiques.

Puis, après avoir déclaré que « la proposition est opportune en soi, » M. le Rapporteur se demande si elle « doit obtenir, d'urgence, la préférence sur tous les travaux qui s'imposent à l'Assistance publique, dans ses nombreux établissements. » Il insiste sur l'insuffisance des hôpitaux d'enfants, sur la longue expectation des scrofuleux avant d'obtenir un lit, ce que vous connaissez de longue date puisque, il y a longtemps, vous avez insisté, sans succès, auprès de l'Administration pour qu'elle se préoccupe de la construction d'un troisième hôpital pour les enfants atteints de maladies aiguës et de la création d'un nouvel hôpital maritime pour les scrofuleux.

M. le Rapporteur rappelle que l'emploi de la subvention de 6 millions, votée par le Conseil municipal, en 1880, est actuellement bien déterminé; que la plupart des travaux sont en cours d'exécution, et il ajoute qu'une nouvelle subvention municipale de 3 millions figure au Budget de 1883; que M. le Directeur a fourni au mois d'août un nouvel aperçu des grands travaux à exécuter dans les établissements hospitaliers, pour la création de nouveaux services et la remise en état des services existants; — que la dépense de la section des enfants de Bicêtre ne figure pas dans cette longue énumération; — « que les filles idiotes ou épileptiques de la Salpêtrière sont aussi intéressantes que les garçons atteints des mêmes maux, étant donné l'état de ce service à la Salpêtrière, » et qu'« il n'y a aucune raison pour qu'une semblable création ne soit faite à leur profit » (1).

Sous le bénéfice de ces observations, continue-t-il, votre Commission pense que l'avis favorable au projet qui vous est soumis (c'est au Conseil de surveillance qu'il s'adresse) doit être subordonné à cette réserve :

« Que la construction des bâtiments de Bicêtre, affectés à l'hospitalisation des idiots et épileptiques, doit être considérée comme une création spéciale, et ne préjudicier en rien à l'importance des allocations qui sont demandées au Conseil municipal par l'Assistance publique, pour l'exécution des grands travaux dans les divers établissements hospitaliers.

« Quant au projet en lui-même, il est parfaitement étudié, eu égard à la déclivité du terrain, sur deux sens. Le jardin ou marais, dans lequel bon nombre d'aliénés sont occupés journellement, sera diminué d'importance par l'emprise nécessaire à la construction des bâtiments à édifier. On peut se demander si cette diminution de pé-

(1) M. le Président-Rapporteur du Conseil de surveillance paraît ignorer absolument ce que le Conseil municipal et le Conseil général ont réclamé — parallèlement à Bicêtre — pour la Salpêtrière; il ne connaît pas non plus les améliorations que le Conseil municipal a votées pour le service des enfants de la Salpêtrière (Voir p. 23).

rimètre n'amoindrira pas outre mesure la possibilité de fournir du travail aux aliénés tranquilles (1). »

M. le Rapporteur expose ensuite que le génie militaire a suscité une difficulté, qu'un nouveau décret autorisant certains remblais est nécessaire, que M. Gallois, architecte de Bicêtre, pense que ce décret sera facilement obtenu, et il conclut à l'édification partielle du projet.

« Etant bien entendu, ajoute-t-il, que l'ensemble de ces travaux deviendrait une charge spéciale, ne préjudiciant en rien à l'importance des allocations demandées par l'Assistance publique au Conseil municipal pour l'exécution des grands travaux indispensables dans les établissements hospitaliers, notamment en ce qui concerne les travaux des hôpitaux d'enfants que nous ne cessons de réclamer, nous vous proposons l'adoption du projet.

« Si vous donnez votre approbation à cette conclusion, votre Commission croit devoir insister pour que les travaux soient poussés avec la plus grande vigueur. Elle constate qu'en général les travaux entrepris dans les établissements s'accomplissent avec une lenteur désespérante, à laquelle il faut ajouter la longue attente qui résulte de l'accomplissement des formalités administratives. L'affaire qui nous occupe est introduite depuis près de cinq ans. Jusqu'à présent le papier seul y a joué un rôle. Il est donc indispensable d'en finir dans un sens ou dans l'autre. »

La Commission, Messieurs, a jugé très utile de placer cette analyse et ces citations sous vos yeux, afin que vous puissiez apprécier parfaitement la situation. Nous nous bornerons à faire remarquer que le Conseil de surveillance avait considéré la création d'une section pour les enfants de Bicêtre comme de première urgence, puisque à la fin de 1879, il adoptait un projet de construction. Depuis lors, les besoins se sont accrus, la situation a empiré, mais le Conseil de surveillance ne trouve pas qu'il soit opportun de consacrer à l'exécution du nouveau projet les 717.000 francs qu'il avait affectés au premier, ni de prélever une partie de la somme sur les 3.000.000 de francs que vous avez votés en déclarant qu'ils serviraient à la réalisation des vœux les plus anciennement exprimés par vous, en tête

(1) Si un voile épais n'avait couvert les yeux de M. le Rapporteur du Conseil de surveillance, il aurait pu constater que l'emplacement de la future section était occupé par le jardin particulier du Directeur de l'hospice et par un *champ de luzerne*... où naturellement les malades n'ont guère occasion de travailler. En tous cas, cette remarque a lieu de surprendre dans la bouche d'un homme qui a fait supprimer, contrairement au vote du Conseil municipal, la vacherie de Bicêtre où l'on employait des malades (Voir aussi : *Bulletin municipal*, 1882, p. 1073).

desquels figure la création de la section de Bicêtre. Pourquoi cette façon de procéder? M. le Rapporteur au Conseil de surveillance vous le dit: « Parce que l'importance et la forme de ce projet ont été profondément modifiées par le Conseil municipal ». C'est un avertissement que vous donne M. le Président du Conseil de surveillance et chaque fois que vous vous permettez de modifier un projet adopté par ledit Conseil, il est probable qu'il procèdera de même. Pour ses projets le Conseil de surveillance reconnaît l'urgence et trouve l'emploi des crédits que vous avez votés en faveur de l'Assistance publique; mais pour les projets du Conseil municipal il n'y a ni urgence ni affectation possible (1). L'avis formulé par le Conseil de surveillance est ainsi conçu :

Le Conseil,

.....
 Émet un avis favorable à l'exécution immédiate des travaux nécessaires pour la création, à Bicêtre, d'un quartier destiné aux enfants idiots et épileptiques, sous la double réserve que le Conseil municipal voudra bien voter, en vue de ces travaux, des fonds spéciaux, et que ce vote de fonds ne préjudiciera en rien aux travaux plus urgents encore qui sont indispensables pour améliorer tous les services intéressant l'enfance, et notamment pour l'installation des services d'isolement et pour la création d'un hospice de petits incurables.

Une lettre de M. le Directeur nous apprend que « le chiffre approximatif de la dépense pour la construction de services destinés aux enfants incurables (garçons et filles) est évalué à 3.500.000 francs, » et qu'« on se propose de recevoir dans ces services les enfants atteints de paralysie générale ou partielle, de cécité, de rachitisme, de myélites, etc., de toutes ces affections, en un mot, pour lesquelles ils sont admis à l'asile de la rue Lecourbe. »

Or, Messieurs, vous avez décidé, il y a quelques jours (2), qu'il y avait lieu de créer un Institut municipal pour les jeunes aveugles des deux sexes, âgés de moins de 12 ans; — vous avez décidé également qu'il y avait lieu de créer deux écoles dispensaires municipales pour les enfants rachitiques

(1) Théorie bizarre: le Conseil municipal émet des vœux indiquant des réformes à réaliser, il vote des subventions en demandant à l'Administration de les appliquer à la réalisation de ses vœux. L'Administration et son Conseil de surveillance ne tiennent aucun compte des vœux et des désirs du Conseil municipal.

(2) Séance du 8 juin (voir les Procès-verbaux, p. 997, et notre Rapport sur l'asile de la rue Lecourbe, n° 44).

et difformes (1); — M. le Préfet tiendra certainement compte de ces votes et vous soumettra des propositions: voilà donc deux catégories des enfants visés qui seront convenablement secourus et qui restreindront le projet d'« hospice de petits incurables », en supposant qu'il soit reconnu nécessaire. Après avoir reproduit l'avis du Conseil de surveillance, M. le Préfet ajoute:

« J'estime que l'on pourrait n'exécuter, quant à présent, ce plan que partiellement, en ajournant les parties les moins urgentes et subdiviser aussi les crédits à ouvrir de façon à les échelonner sur plusieurs exercices, sans qu'il en résultât une obligation envers l'Assistance publique, si la situation budgétaire était trop obérée.

« La dépense, s'il faut la prélever sur de nouvelles prévisions budgétaires, ne pourrait, d'ailleurs, être couverte que par les fonds de l'emprunt ou par un prélèvement total ou partiel sur le reliquat de la subvention de trois millions accordée sur le Budget de 1883. Le Conseil de surveillance propose, il est vrai, une série de travaux qui absorberaient cette somme et au delà; mais les projets énumérés dans ce programme ne sont appuyés ni de plans ni de devis et n'ont pas été soumis encore au Conseil municipal. »

Votre Commission, Messieurs, en face d'un projet dont l'urgence est reconnue, que vous réclamez depuis le mois de février 1878, mais pour lequel le Conseil de surveillance n'a pas indiqué d'imputation de crédit, contrairement à la règle, s'est demandé comment il pourrait être procédé à l'exécution de la première série de travaux, la plus importante en réalité. Elle a trouvé dans le dernier passage du mémoire de M. le Préfet une première indication. L'année est à moitié écoulée, l'Administration de l'Assistance publique n'a pas encore soumis au Conseil UN SEUL PROJET de travaux pour l'emploi des trois millions que vous lui avez donnés au mois de décembre; en conséquence, votre Commission vous propose de prélever 960.261 fr. 91 c. sur cette subvention extraordinaire.

Pour faire face aux dépenses de la première série de travaux, il reste à trouver 600.000 francs. La Commission a consulté M. le Préfet et M. le Directeur des Finances, et tous deux ont reconnu qu'il était possible de prélever, à titre de nouvelle subvention municipale extraordinaire à l'Assistance publique, une somme de 600.000 francs, sur les excédents disponibles de 1882.

En ce qui concerne l'ameublement des bâtiments qui seront

(1) Séance du 26 juin.

construits avec ce premier crédit, une partie notable sera fournie par la section actuelle, une autre partie tels que bancs, tables pour les réfectoires, mobilier scolaire pourra être faite par l'atelier de menuiserie des enfants (1), et, quant au reste, l'Administration pourra y pourvoir facilement à l'aide des reliquats disponibles à la fin de l'exercice 1883.

Votre Commission vous demande encore : 1° D'insister auprès de M. le Préfet pour qu'il fasse remplir avec promptitude toutes les formalités, afin que les travaux puissent être commencés à la fin du mois d'août, et 2° d'inviter M. le Directeur de l'Assistance publique à prendre les mesures les plus énergiques pour que les travaux votés par le Conseil municipal soient exécutés avec plus de rapidité.

Si, comme votre Commission l'espère, vous adoptez, Messieurs, le projet dans son ensemble et si vous votez les crédits indispensables à l'exécution de la première partie, vous aurez permis à l'Administration de l'Assistance publique de secourir efficacement le contingent le plus nombreux de la population enfantine désignée généralement, mais à tort, sous le nom d'enfants incurables.

Paris, le 25 juin 1883.

Le Rapporteur,
BOURNEVILLE.

NOTE. — Nous devons rappeler au Conseil que la création de la section des enfants rendra disponibles, dans l'ancienne section, tous les locaux occupés aujourd'hui par les enfants, ce qui donnera près de cents lits aux adultes (en plus de ceux qu'ils occupent) et permettra d'améliorer sérieusement la section des épileptiques adultes.

Le Conseil municipal approuva les conclusions de notre rapport dans sa séance du 29 juin 1883. M. Oustry, préfet de la Seine, et M. Vergniaud, secrétaire général, eu-

(1) L'Administration nous a donné le maître de menuiserie à la fin de septembre 1882 ; il a eu d'abord : six élèves ; il en a 14 comme nous l'avons dit ; 7 travaillent le matin, 7 le soir. Dès qu'il pourra être installé dans les ateliers neufs, nous pensons pouvoir lui donner quatre autres enfants ; mais bien que cette nouvelle organisation ne date que de huit mois, elle a produit d'excellents résultats. Nous avons fait évaluer aussi exactement que possible — ce qui n'avait pas lieu auparavant — le travail des élèves menuisiers par M. Bussy, inspecteur-architecte ; voici les chiffres qu'il nous a donnés : 4^e trimestre de 1882, 388 francs ; — 1883 : janvier, 268 francs ; février, 248 francs ; mars, 295 francs ; avril, 340 francs ; mai, 336 francs. — Total du 1^{er} octobre au 31 mai : 1,815 francs.

rent l'obligance, conformément aux désirs du Conseil municipal, de presser toutes les formalités administratives et l'adjudication fut faite le 18 août. Le 27 septembre, les terrassiers commençaient les tranchées pour les fondations du premier bâtiment, celui des réfectoires. (Voir le n° 85 du PLAN.)

Quelques semaines plus tard, M. Gallois dut les faire suspendre craignant que le terrain, situé au-dessus d'anciennes carrières, n'offrit pas assez de résistance, et réclama un examen de ces carrières par le *service des mines*. M. Alphand fit procéder avec rapidité à cet examen et, le 12 novembre, nous recevions copie d'un rapport de M. l'ingénieur des mines Rigaud, rapport dont nous extrayons le passage suivant :

« Les travaux de reconnaissance et de consolidation à exécuter à l'hospice de Bicêtre sont en cours d'exécution et poursuivis avec activité. D'après la connaissance générale acquise, dès à présent, on peut sans inconvénients commencer les travaux extérieurs des bâtiments du réfectoire, les consolidations sous ce bâtiment devant être terminées dans une quinzaine de jours. D'une façon générale, on peut entreprendre immédiatement tous les travaux de la surface, sauf ceux du bâtiment élevé d'un étage (voir n° 103 du PLAN) situé en partie sur deux carrières superposées et dont l'exécution anticipée pourrait occasionner des travaux en sous-œuvre qu'il conviendrait d'éviter autant que possible (1). »

Rassuré par ces déclarations, M. Gallois donna l'ordre de reprendre les travaux à la fin de décembre. Grâce à un hiver très doux, ils purent être poursuivis sans arrêt sérieux et quelques-uns des bâtiments étaient arrivés, au mois de mars 1884, à un degré d'avancement suffisant pour qu'on fût assuré de mener la première série des travaux à bonne fin sans avoir besoin de nouveaux crédits. Nous appuyant sur ce fait, après entente avec M. Imard, inspecteur de Bicêtre et M. Gallois, architecte, nous avons pensé qu'il y avait lieu de demander à l'Administration d'employer à la continuation de l'œuvre les bénéfices de l'adjudication qui s'élevaient à la somme de 428,000 fr.

(1) La dépense des travaux de consolidation s'est élevée à 45-853 fr.

Un autre motif nous y engageait : c'était l'encombrement de plus en plus considérable des salles de la vieille section et du Bureau d'admission de l'Asile clinique (Sainte-Anne), qui nous démontrait, dès lors, l'insuffisance immédiate des bâtiments en cours d'exécution. En conséquence, le 24 mars, nous avons adressé à M. Ch. Quentin une lettre dans laquelle nous le prions d'appliquer les bénéfices de l'adjudication à la construction de deux nouveaux pavillons à usage de dortoirs (40 lits chacun), et, s'il y avait lieu, du quartier des cellules ou du pavillon d'isolement pour les maladies contagieuses.

Le 9 avril, M. Quentin nous répondit que le boni n'était pas, ainsi que nous le pensions, entièrement disponible. « Il est tout d'abord destiné, écrivait-il, à faire face aux dépenses que nécessitera l'ameublement des nouveaux bâtiments ; il peut aussi être appelé à suppléer à l'insuffisance de la réserve pour imprévus de l'opération, réserve assez fortement entamée déjà du fait des travaux de consolidation des carrières qui ne paraissent pas toucher à leur terme. »

Cette réponse, qu'on faisait signer à M. Ch. Quentin, reposait sur une série d'erreurs : 1° Le Conseil municipal, en votant une somme de 1,560,261 fr., avait nettement spécifié que les dépenses d'ameublement seraient prélevées sur les reliquats disponibles des subventions municipales antérieures transportées au budget de 1883 ; — 2° les dépenses occasionnées par les travaux de consolidation des carrières, à la date d'avril, étaient de 26,000 fr. alors que la réserve pour imprévus était de 136,087 fr. Ces faits sont évidents. Il résulte de là que M. Ch. Quentin avait été trompé. Les événements ultérieurs vont en fournir la preuve, et lui-même écrira que ce qu'il déclarait inexécutable l'était au contraire facilement. Nous devons ajouter qu'il ignorait alors complètement quelle était la dépense qu'entraînerait l'ameublement, et que notre lettre eut au moins l'avantage de lui faire donner l'ordre de préparer les devis de l'ameublement (9 avril 1884) (1).

(1) Le 31 décembre 1884, les devis de l'ameublement, envoyés par l'économiste le 10 juin, dormaient encore dans les cartons de l'Administration.

En présence de ce mauvais vouloir de l'Administration, nous avons dû recourir à l'Administration préfectorale, qui, elle, était beaucoup mieux au courant de la situation du service des enfants tant à Bicêtre qu'à l'Asile clinique. En effet, M. Roux, sous-directeur des affaires départementales, M. Babut, chef de division du service des aliénés, et M. Leclère, chef de bureau, avaient visité à différentes reprises l'ancienne section et constaté la marche des travaux de la nouvelle. Aidé par eux, nous avons obtenu le concours bienveillant de M. Poubelle, préfet de la Seine, qui invita l'Administration de l'Assistance publique à employer les bonis de l'adjudication à la continuation des travaux. Les attermolements de l'Assistance publique durent prendre fin après la visite faite à Bicêtre, le 3 juillet 1884, par M. le Préfet et par la Commission de surveillance des asiles d'aliénés. L'Administration de l'Assistance publique se décida à inviter l'architecte à préparer les devis (1).

L'architecte s'empressa d'obéir, et en quelques jours déposa son travail ; mais l'Administration de l'Assistance publique s'y était prise de telle façon, que l'affaire ne put être présentée assez tôt au Conseil de surveillance pour être examinée par lui et envoyée au Conseil municipal, avant les vacances du mois d'août. Ce ne fut donc que le 21 octobre que l'affaire fut soumise au Conseil de surveillance. Dans son mémoire à ce Conseil, après avoir résumé l'état des travaux, M. Quentin continua en ces termes :

« Les adjudications qui ont eu lieu pour l'exécution des travaux ont produit, en effet, un boni de 428,339 fr. 54 sur la somme de 4,560,261 fr. 91 montant total du devis. Il suffirait donc que l'Administration fût autorisée à disposer d'une partie de ce boni des rabais. J'ai, en conséquence, fait préparer par l'architecte un devis pour la construction, à l'emplacement indiqué, de deux nouveaux dortoirs de quarante lits, avec quatre galeries qui les relieraient aux bâtiments déjà existants, ainsi que pour la remise en état du sol entre les nouveaux bâtiments et les travaux de canalisation de toute espèce à travers les cours d'isolement. Ce devis s'élève, avec rabais, à la somme de 338,785 fr. 62, savoir :

(1) *Procès-verbaux de la Commission de surveillance des asiles de la Seine*, 1884, p. 409, 423, etc.

2 bâtiments à raison de 135,686 fr. 48 l'un (chiffre prévu au devis primitif)	271,372	1.96
2 galeries de gauche, à raison de 10,493 fr. 12 l'une	20,986	24
2 galeries de droite à raison de 9,701 fr. 02 l'une Travaux extérieurs.	19,408	04
	27,018	38
Total	338,785	62

Mais, par suite de l'application des rabais des entrepreneurs, la dépense et par suite le prélèvement à autoriser se trouveraient réduits effectivement à 228, 517 fr. 85.

M. V. Goupy fut chargé du rapport, qu'il fit dans la séance du 6 novembre. Le dossier réclamé aussitôt par M. Bourgeois, secrétaire général de la préfecture de la Seine, fut introduit au Conseil municipal le 17 et notre ami, M. G. Robinet, fit un rapport conforme dans la séance du 24 novembre. M. Poubelle fit remplir de suite toutes les formalités nécessaires, et le 8 décembre, M. Gallois faisait commencer les travaux de terrassement des deux nouveaux bâtiments.

C'est grâce au concours bienveillant de MM. Goupy, Bourgeois, Robinet et finalement de M. le Préfet de la Seine, qui tous avaient tenu à se rendre compte par eux-mêmes de l'utilité des travaux, que cette nouvelle portion du projet a pu être ordonnée dans un délai aussi court que possible. Les travaux ont été conduits avec célérité; quelques-uns des bâtiments sont sur le point d'être terminés, tous le seront dans le courant de 1885 (1).

(1) Les devis du service des hains de piods ont été envoyés le 9 septembre 1884 et autorisés le 10 octobre. Les modifications reconnues nécessaires dans le plan primitif du service des gâteaux, ont été autorisées le 27 octobre 1884. C'est à l'intervention personnelle de M. Bourgeois, que nous avons dû le prompt accomplissement des formalités administratives.

IV.

Continuation des travaux ; Installation.

Au commencement de 1885, la situation pouvait se résumer ainsi : 1° Le *bâtiment des ateliers* était en plein fonctionnement pour cinq ateliers sur sept, les deux autres étant utilisés comme dortoirs provisoires; 2° le *bâtiment des réfectoires* était terminé, sauf les peintures, et employé comme dortoirs provisoires; 3° le *bâtiment des écoles* était sur le point d'être achevé; 4° et 5° le *service de propreté et du traitement du gâtisme*, le *service balnéo-hydrothérapique*, compris entre chacune des extrémités des deux bâtiments qui précèdent, étaient prêts quant aux constructions; il restait à procéder à l'installation des appareils; 6° et 7° les deux premiers *pavillons* à l'usage de *dortoirs* étaient presque terminés; 8° et 9° les 3° et 4° *pavillons* à usage de *dortoirs* étaient au début de leur construction; 10° et 11° le *bâtiment des enfants gâteux et invalides* était achevé quant au gros œuvre, ainsi que l'*infirmerie*.

Plein de confiance dans l'habileté, l'activité et la bonne volonté de l'architecte, M. Gallois, nous terminons le *Compte rendu de 1884* en exprimant l'opinion que tous les bâtiments dont le Conseil municipal avait voté la construction le 29 juin 1883 et le 24 novembre 1884, *pourraient être occupés* par les malades dans le courant de 1885; nos prévisions se sont complètement réalisées.

Le *premier pavillon de dortoirs* a été terminé le 18 mars 1885 et les lits installés provisoirement

dans le réfectoire des grands enfants y ont été aussitôt transportés, ce qui a permis d'achever ce réfectoire (22 avril).

Le deuxième pavillon de dortoirs a été fini le 23 mars 1885 et les malades en ont pris possession immédiatement. Les Ecoles ont été livrées : la petite école, le 23 mars 1885 ; la grande école, le 22 avril ; le service de propreté le 23 mars ; les bains, le 23 juin 1885 ; le bâtiment des gâteaux, le 20 août ; l'infirmier, le 29 août ; les bains de pieds et le service du perruquier, le 23 juin. Le 3^e et le 4^e pavillons de dortoirs ont été livrés le 14 octobre, mais, faute de mobilier, ils n'ont pu être occupés que le 29 décembre 1885 et le 26 janvier 1886.

A la fin de 1885 il n'y avait plus qu'à terminer quelques travaux secondaires (1), par exemple la pose des balcons du bâtiment des gâteaux.

Avant de parler des efforts que nous avons tentés pour obtenir la continuation des travaux, nous croyons utile de fournir quelques renseignements sur la section, non plus tant au point de vue des travaux d'architecture, qu'au point de vue du fonctionnement par rapport aux enfants et au service médical.

L'entrée de la section a été complètement transformée. L'ancienne grille, doublée de planches pour dissimuler à la vue les malheureux enfants gâteaux qui étaient parqués derrière elle avant 1879, a été débarrassée de sa doublure et remise en état. Le petit bâtiment qui, naguère, servait de refuge aux enfants durant le mauvais temps et où nous avons installé, à

(1) Ces travaux ont nécessité un devis complémentaire dont la dépense a été prélevée sur la réserve et qui a dû être soumis à l'approbation de M. le Préfet de la Seine. Nous devons reconnaître que, pour cette affaire, l'Administration a déployé une réelle activité.

notre arrivée, la petite école et la gymnastique Pichery a été transformé par M. Gallois en un chalet élégant servant de logé et d'habitation pour le concierge de la section des Enfants.

Les hangars à la suite, que nous avons fait affecter successivement à une salle de refuge (servant de parloir le jeudi et le dimanche), à un atelier de menuiserie, au traitement du gâtisme, à une classe, ne forment plus que deux salles exclusivement réservées aux familles les jours de visite : c'est le *nouveau parloir*. Les murs extérieurs, après réfection, ont été ornés de treillages qui donnent à ces vieux bâtiments, autrefois si tristes, un aspect véritablement agréable.

La double rangée d'arbres qui existait dans cette cour des gâteaux a été complétée et forme aujourd'hui une belle avenue qui se prolonge, en décrivant une courbe, dominant la Sûreté, placée en contre-bas, jusqu'à l'entrée proprement dite de la section. Toute la partie circulaire est limitée par une grille qui laisse voir une partie de la section.

On pénètre dans le service par une large baie encadrée de pilastres, moitié en pierres, moitié en briques. Ces pilastres sont reliés par une arcade que couronne un fronton en pierres. Cette baie est fermée par une grille en fer forgé. A gauche, on a ménagé une porte cavalière pour le va et vient des piétons.

Lorsqu'on a franchi cette grille, on se trouve dans la vaste cour du gymnase et des ateliers, plantée de tilleuls et d'ormes pour laquelle nous avons réclamé l'installation d'un chalet de nécessité, d'urinoirs et de bancs. On y voit à gauche, le gymnase couvert construit en 1853, à droite, les ateliers dont nous reproduisons les plans (fig. 1, 2, 3) et, disséminés çà et là, tous les appareils de la grande gymnastique.

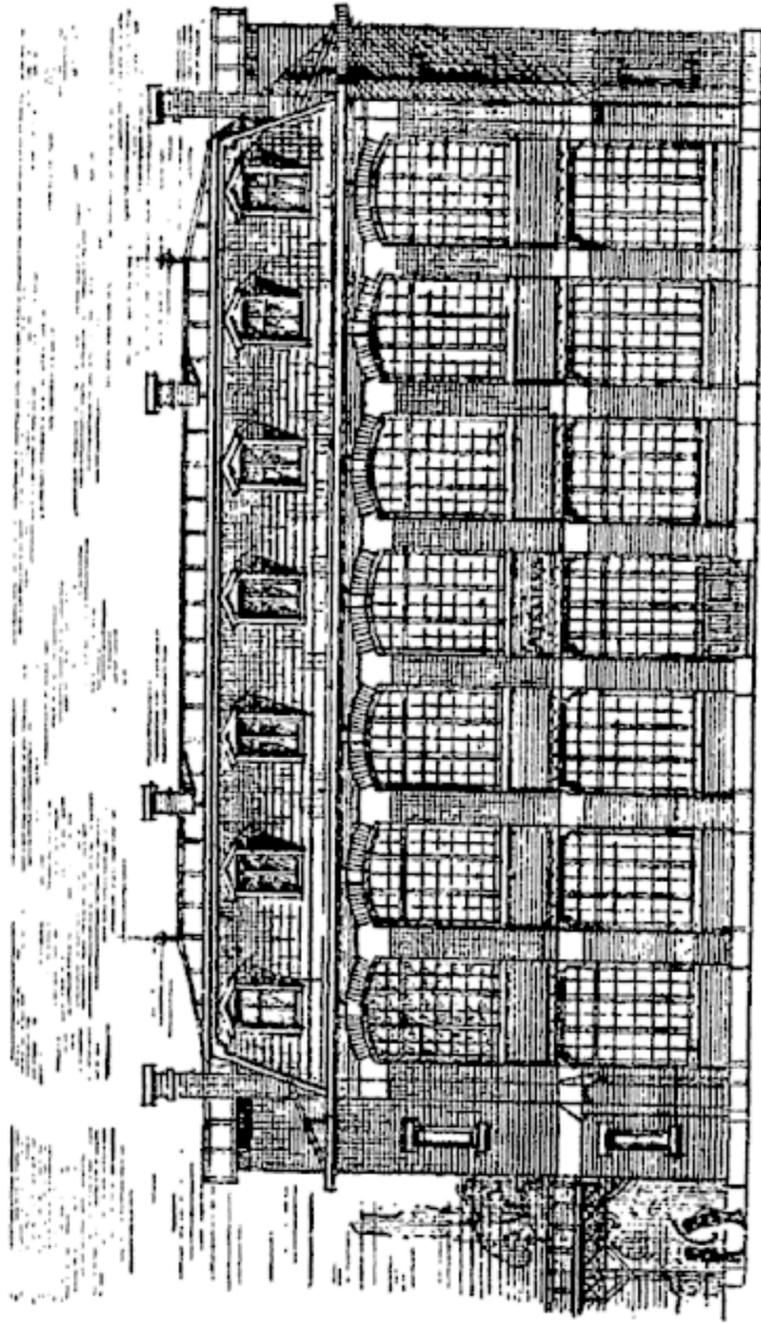
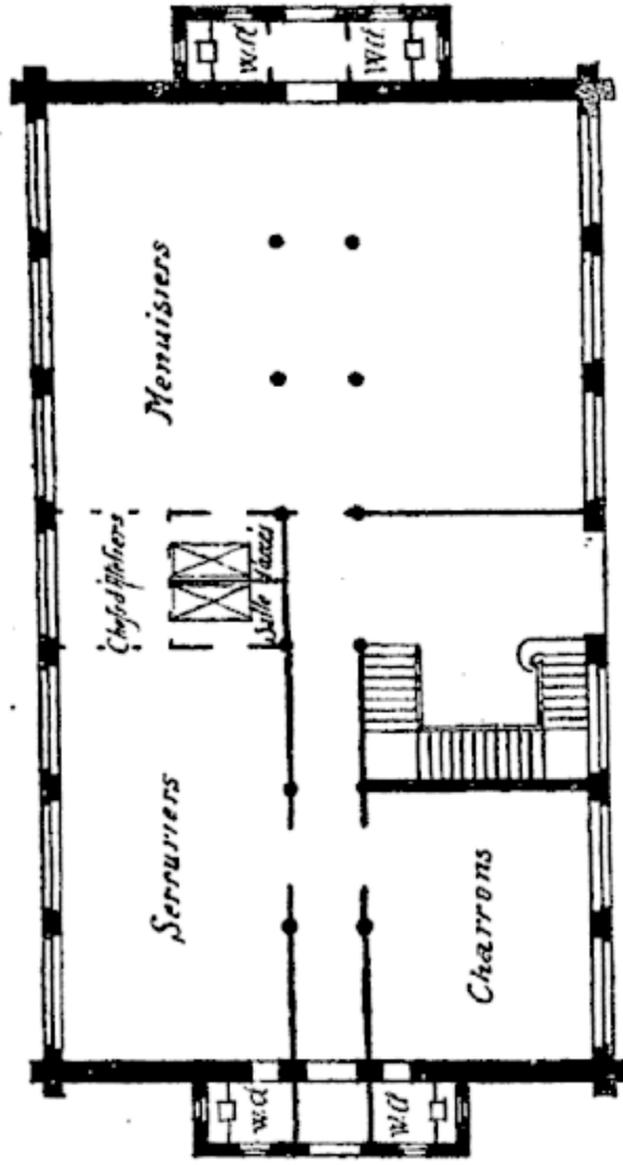


Fig 1

Plan du Rez de Chaussée.



Echelle de 0.805 p. mètre.

Fig. 2.

Deux *préaux couverts*, joignant les ateliers et le gymnase au bâtiment des réfectoires; enfin, une grille légère divisant cette cour en deux parties, l'une pour les plus grands enfants, l'autre pour les moyens, compléteront heureusement l'organisation de cette portion importante des services de jour.

En ce qui concerne le bâtiment des *réfectoires*, nous nous bornerons à rappeler qu'ils sont vastes, bien aérés, pourvus de lavabos, d'offices-laveries spacieuses, afin de permettre aux enfants d'aider sans encombrement à desservir les tables et à laver la vaisselle.

Au centre de ce bâtiment existe un large passage qui conduit à la *cour des écoles*, plantée d'arbres d'essences différentes, tous étiquetés. Une moitié de cette cour sert aux enfants de la petite école; l'autre à ceux de la grande école, soit pour se mettre en rang, soit pour attendre que le déjeuner soit prêt... car l'exactitude est loin d'être la règle dans la délivrance des aliments. Cette cour est limitée à gauche par le service des soins de propreté et du traitement du gâtisme; à droite, par les bains et les douches. Un peu en avant de ces services s'élève un chalet de nécessité. Enfin au centre de la cour il y a un petit parterre planté d'arbustes variés. Les plates-bandes sont protégées par des arceaux en fonte; mais cette protection a été reconnue insuffisante et, à l'heure actuelle, l'atelier de serrurerie des enfants est en train de fabriquer de petites *grilles* analogues à celles que l'on voit dans quelques-unes de nos promenades, par exemple au bois de Vincennes et sur l'un des côtés de la place d'Italie.

Service de propreté et traitement du gâtisme. — Il comprend: 1° un long siège percé de trous, courant au-dessus d'une auge en ciment dans laquelle l'eau arrive en abondance par des conduites débouchant à chaque bout. Le fond de l'auge s'incline en pente

Plan du 1^{er} Etage.

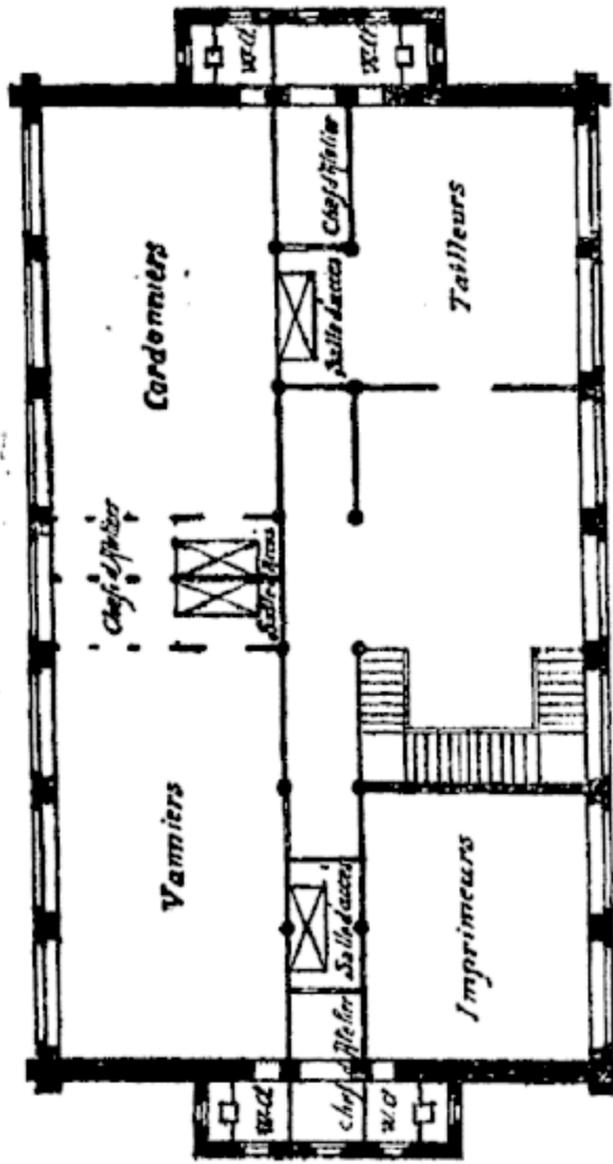


Fig. 3.

de ses extrémités au centre où se trouve une soupape que l'on fait fonctionner par l'intermédiaire d'une chaîne, à l'aide d'un levier. En appuyant sur la poignée de ce levier, la soupape se lève et l'eau se précipite, en produisant une véritable chasse, dans l'ouverture centrale qui communique avec l'égout.

2° Trois bidets, deux baignoires servant au nettoyage des enfants et une baignoire dans laquelle on les plonge lorsqu'ils exigent un nettoyage complet (1).

3° De deux lavabos ayant chacun 5 cuvettes ; — 4° de deux armoires destinées à recevoir les serviettes étendues sur des bâtons fixés perpendiculairement sur la paroi postérieure des armoires. Elles sont ouvertes en haut et leurs portes, au lieu d'être pleines, sont formées d'un troillage en fil de fer, afin de permettre à l'air de circuler largement et de sécher le linge. Les armoires sont séparées en deux étages par une double rangée de tiroirs pour les brosses et les peignes.

A leur sortie du réfectoire, les enfants idiots se rendent soit dans leur cour, soit, si le temps est mauvais, dans une salle contiguë au réfectoire. De là ils viennent par séries au service de propreté où on leur apprend à se laver la figure et les mains. Les idiots qui commencent à être propres vont dans les cabinets d'aisances de la cour, tandis que les *idiots gâteux* sont placés par groupes sur les sièges d'aisances que nous venons de décrire : c'est grâce à la régularité de ces soins hygiéniques que, chaque année, un certain nombre d'enfants sont guéris du *gâtisme*.

Ecoles. a) *Petite école*. — Elle se compose : 1° de la salle de jeux (*éducation de la main et de l'œil*) ; — 2° de la classe dite de la *petite gymnastique* (2),

(1) Ces divers appareils ont un double alimentateur d'eau chaude et d'eau froide.

(2) Système de M. Pichery.

(éducation de la main et du système musculaire); — 3° de la classe des leçons de choses; — 4° de la classe pour les notions de lecture, d'écriture, de calcul, etc. Les deux cloisons vitrées qui séparent les trois classes sont à mi-hauteur afin d'assurer une large circulation de l'air et servent d'appui chacune à un cabinet vitré, pourvu d'un lit sur lequel on dépose les enfants qui viennent d'avoir une crise nerveuse.

b) Grande école. — Elle est divisée en quatre classes auxquelles sont annexées deux petites salles garnies de vitrines, de casiers, de bibliothèques où sont rangés tous les objets, livres, etc., qui servent à l'enseignement.

Service balnéo-hydrothérapique. — La salle des bains, longue de 10 mètres 80, large de 4 mètres 90, renferme 12 baignoires où l'eau chaude et l'eau froide sont amenées par des tuyaux établis dans l'étage souterrain; l'évacuation de l'eau est installée de la même manière, de telle sorte que, à l'aide de robinets de commande placés hors de l'atteinte des enfants, le service se fait avec rapidité. Cette disposition permet, en outre, de surveiller facilement toute cette importante canalisation et de boucher, aussitôt qu'il est nécessaire, et sans dégâts ni recherches, les fuites qui pourraient se produire. Il est à remarquer que, dans un but d'économie et pour simplifier le service, le chauffage de l'eau se fait par le fourneau de l'office voisine dont le tuyau de fumée sert à chauffer l'étuve à linge et à actionner la ventilation de la salle des bains.

La salle d'hydrothérapie, qui lui fait suite, est construite de la même façon; elle est précédée d'un déshabilleur entouré de bancs et possède les appareils suivants: douche en pluie et en jet; — douches écos-saises; — douche en cercle; — douche ano-périnéo-rectale.

Le long du service de propreté, des écoles et des bains, existe une marquise qui permet aux enfants de se rendre sans inconvénient aux réfectoires quand le temps est mauvais.

Pavillons de dortoirs. — Ils ont été construits conformément aux indications que nous avons énumérées précédemment. Chaque pavillon se compose de deux dortoirs (de 20 lits chacun, placés entre les fenêtres. — Les dortoirs sont séparés par un *service central* comprenant 2 lavabos de 5 cuvettes entre lesquels sont placées deux armoires avec tiroirs pour les serviettes, les peignes et les brosses ; — un cabinet servant de resserre et, de chaque côté, correspondant à chacun des dortoirs les cabinets d'aisances à l'anglaise, composés de deux stalles et d'urinoirs. — Enfin, à l'entrée des dortoirs, on a installé, en les séparant par des cloisons à mi-hauteur, le lit de l'infirmier ou de l'infirmière de jour, celui de l'infirmier ou de l'infirmière de nuit (1). Les trois premiers pavillons de dortoirs sont construits sur le même modèle. Le quatrième, affecté aux enfants gâteux de la petite école, présente, au lieu des cabinets d'aisances disposés en stalles, un système analogue à celui du service de propreté, auquel sont annexés à droite des cabinets d'aisances pour le personnel, à gauche une salle de débarras.

Galleries. — Ces divers bâtiments, distants les uns des autres de 16 m. environ, sont assis sur un sol dont la déclivité est très prononcée en deux sens. Ils sont reliés à leurs extrémités par des galeries légères en fer et couvertes en zinc ondulé, vitrées d'un seul côté en vue de protéger les enfants contre les courants d'air.

(1) Ces installations très simples, qui ne nuisent en rien à l'hygiène de la salle, ont le grand avantage de donner aux infirmiers et aux infirmières de véritables chambres, tout en les laissant à la proximité immédiate des enfants en cas d'accident.

Elles présentent vers l'ouest une pente de près de 7 centimètres par mètre et afin d'éviter des marches, dangereuses dans l'espèce, le sol de ces galeries suit cette pente et a été disposé de manière à éviter les inconvénients du glissement.

Les galeries du côté sud, par suite de la disposition que nous venons d'indiquer, reposent sur le sol même.

Colles du côté nord présentent une partie inférieure résultant de la pente des jardins, aujourd'hui complètement à jour, mais qui est destinée à servir plus tard de communication avec les quatre pavillons de dortoirs que complète le projet d'ensemble et qui doivent être édifiés dans la partie inférieure du terrain réservé au nouveau quartier et à la suite des dortoirs actuels, mais en contre-bas. Ces quatre pavillons sont destinés aux enfants de la grande école.

La galerie qui précède l'infirmierie et qui fait suite à celles dont nous venons de parler en dernier lieu est de niveau avec le sol et complètement à jour afin d'isoler autant que possible l'infirmierie des autres bâtiments.

Bâtiment des enfants idiots gâteux invalides. — Il offre un rez-de-chaussée et un étage disposés sur le même plan. Chaque étage comprend deux dortoirs avec leurs annexes.

La partie centrale se compose : 1° d'une salle de réunion, où l'on apprend aux enfants à se tenir debout, à marcher, et, à l'occasion, les lettres et les chiffres ; — 2° à gauche et à droite, des réfectoires avec lavabos, où l'on commence à apprendre aux enfants à se laver et à manger ; — 3° d'une office ; — 4° d'un petit service de propreté sur le modèle habituel, avec baignoire pour laver les enfants s'ils se sont souillés.

Chacun des dortoirs contient 24 lits et 2 d'infirmières. Le sol est carrelé, afin de rendre plus facile le nettoyage qui se fait à l'aide d'une prise d'eau placée au centre et sur laquelle on ajuste un long tuyau en caoutchouc avec

lance en cuivre. Cette prise d'eau constitue en même temps un poste d'inondie. Dans les angles de ces salles il existe, affleurant le sol, des ouvertures formées par des bondes mobiles en cuivre de manière à permettre de rejeter à l'extérieur et dans des tuyaux spéciaux les eaux de ce lavage.

Les parties basses des fenêtres au lieu d'être pleines, en maçonnerie, sont fermées par deux portes de façon à permettre une aération parfaite. Les fenêtres de l'un des dortoirs du rez-de-chaussée, et celles des deux dortoirs du premier étage s'ouvrent de plein pied du côté de l'ouest, sur de larges balcons où l'on peut aisément placer tous les enfants.

Grâce à l'ensemble de ces dispositions, nous espérons arriver à avoir des salles de gâteaux n'offrant plus la puanteur qui transformait l'ancienne infirmerie en un véritable dépotoir.

A l'extrémité de chacun de ces dortoirs il y a, séparés par un couloir aboutissant à une large fenêtre, d'un côté un cabinet d'aisances avec bidets et une petite lingerie ; de l'autre, deux chambres pour les infirmières (1).

Infirmierie. — Elle comprend : 1° une partie centrale (entrées, office, cabinets d'aisances pour les enfants et le personnel, lavabos, baignoires, armoire pour les objets de nettoyage, couloir, réfectoire pour les convalescents (2), cabinet pour le médecin, pour la surveillante, chambre d'examen particulier) ; — 2° deux salles de

(1) Chacune de ces chambres comprend un lit, une armoire pour le linge, une petite toilette. C'est en mieux logeant les infirmières, qu'on arrivera à un meilleur recrutement. La promiscuité des dortoirs qui existe presque partout encore, malgré nos incessantes réclamations, constitue une honte pour l'Assistance publique.

(2) Il serait à désirer que dans tous les hôpitaux, les salles de malades soient pourvues d'un réfectoire, afin que les convalescents ou les malades qui se lèvent, puissent y prendre leur repas au lieu de le faire dans la salle même et souvent sur leur table de nuit.

12 lits chacune, avec 2 chambres d'isolement pour les malades atteints de délire ou d'affections suspectes ; — 3^e deux chambres pour les infirmières. Les lits sont placés entre les fenêtres, et on ne peut pas, en raison de la disposition de celles-ci, placer des lits contre les cloisons qui terminent les dortoirs, ce qui se fait, à tort, dans un grand nombre d'hôpitaux (1).

Partout, soit afin d'éviter le plus possible les accidents, soit pour rendre plus faciles les soins de propreté, les angles des murs ont été arrondis. Partout aussi, comme la disposition du terrain avait nécessité des sous-sols assez élevés sur la moitié nord des bâtiments, ces sous-sols ont été ou seront utilisés. C'est ainsi que celui du quatrième pavillon de dortoir a été transformé en un grand cabinet pour le médecin et en un magasin d'habillement parfaitement aménagé ; que celui du premier pavillon de dortoir sert de magasin pour les ateliers. — C'est ainsi que, dans l'avenir, nous pourrions, croyons-nous, transformer en serre le sous-sol d'un autre pavillon, etc.

Dans le sous-sol des classes, vaste pièce formant ro-zo-de-chaussée sur le jardin géométrique, se trouve le service du perruquier et la salle des bains de pieds d'une surface de 112 mètres, toute dallée de ciment. Trente bacs en fonte émaillée sont disposés en ovale. Une double canalisation souterraine permet de faire arriver l'eau mitigée au moyen de robinets réglés à l'avance. Toute la tuyauterie et la robinetterie sont dissimulés dans un caniveau recouvert de plaques en tôle striée. La manœuvre se fait au moyen de deux clefs à tige permettant d'un seul tour de main de remplir ou vider 15 bacs à la fois. Des précautions ont été prises pour assurer le chauffage et la ventilation de cette pièce. Une chaudière spéciale sert à chauffer l'eau des bains de pieds.

(1) Cette disposition ingénieuse, qui se retrouve dans tout le service, a été prise sur l'avis de M. Imard.

Cabinets d'aisances. — Nous devons ajouter quelques renseignements sur ce point afin de compléter ceux que nous avons précédemment donnés. Dans les services, dits de jour, les cabinets d'aisances situés dans la cour des Ecoles, sont renfermés dans deux pavillons qui se rattachent aux galeries. Chacun d'eux renferme : un cabinet isolé pour le personnel, avec appareil à l'anglaise à effet d'eau ; 2° quatre stalles réunies deux par deux, desservies par un récipient commun à chaque groupe, dont l'eau souillée de matières est renouvelée par des chasses automatiques réglées, en ce moment, de manière à fonctionner toutes les sept minutes ; 3° six urinoirs. Dans toute la section, les matières sont reçues dans des tinettes filtrantes et les liquides déversés à l'égout. Sous les récipients à plusieurs sièges, les tinettes sont du système dit municipal, afin d'éviter les débordements. Des ventilateurs, actionnés en permanence par des becs de gaz, empêchent la mauvaise odeur de s'introduire dans les cabinets quand fonctionnent les valves des appareils.

Linge sale. — La présence du linge sale dans les salles constituant une cause d'infection et d'insalubrité, il a été créé dans les sous-sols des cabinets spéciaux pour le recevoir. Ces cabinets, enduits en ciment et disposés en vue de lavages fréquents, renferment une prise d'eau. Des trémies dont l'ouverture est à portée du service permettent de jeter le linge dans ces cabinets. Ces trémies, fermées du côté du service par des abat-tants disposés de manière à retomber seuls, se prolongent jusque sur les toits afin d'établir une ventilation constante, activée, sur certains points, par un bec de gaz.

Cube d'air. — Le cube d'air est par lit : de 43 mètres 500 dans les dortoirs des valides ; de 46 mètres dans les dortoirs des gâteux ; de 50 mètres dans l'infirmerie. Dans les classes, il est de 14 m. c. 200.

Ventilation. — La classe et les dortoirs sont venti-

lés pendant l'été à l'aide des nombreux châssis d'imposte dont sont munies les croisées, et, pendant l'hiver, par des prises d'air au niveau du sol, mises en communication avec le foyer des appareils de chauffage où l'air vicié est ainsi appelé et brûlé. Elle s'effectue encore dans les dortoirs des gâteux et de l'infirmerie par le mode même de chauffage de ces localités, qui consiste dans de vastes cheminées.

Chauffage. — Le chauffage des réfectoires, classes, bains, etc., se fait à l'aide de grands calorifères en caves. Celui des dortoirs et d'une partie des salles de réunion est assuré par des poêles munis de saturateurs. L'infirmerie et les dortoirs des gâteux sont chauffés à l'aide de vastes cheminées à double foyer.

Pour terminer, il ne nous reste plus qu'à parler des dispositions que nous avons prises dans le but d'utiliser d'une manière complète, au point de vue de l'enseignement, les espaces libres entre les différents bâtiments. On trouve successivement :

1° Entre les classes et le premier pavillon de dortoirs, le *jardin géométrique*, planté d'arbustes verts qui seront taillés en cônes, pyramides, cubes, sphères, etc.; — 2° Entre le premier et le second pavillon de dortoirs, le *jardin des surfaces*, où des bordures de buis circonscrivent des pelouses ou des jardinets, représentant le triangle, le carré, le rectangle, le losange, etc.; — 3° Entre le deuxième et le troisième pavillon de dortoirs, le *jardin fleuriste*; — 4° Entre le troisième et le quatrième, le *jardin potager*. Tous deux sont plantés d'arbres fruitiers.

Entre le quatrième pavillon, le mur de clôture qui longe le chemin stratégique (PLAN, B) et l'infirmerie nous disposons d'un espace beaucoup plus vaste que celui des jardins. Nous l'avons divisé en deux parties :
1° Au fond, près du mur, le bois où nous avons fait

planter 21 espèces d'arbres (1); 2° près de l'infirmierie, le *préau* pour les enfants convalescents, planté, sur l'avis de M. Imard, de frênes pleureurs dont les branches, en s'entrelaçant, formeront plus tard un vaste berceau de feuillages; c'est là une excellente idée. Le bois et le *préau* des frênes sont séparés par une pelouse ornée de corbeilles de fleurs.

Dans la *cour des gâteux invalides*, nous nous proposons de faire installer une *tonnelle*, faite de plantes et d'arbustes grimpants (lierre, vigne, glycine, etc.), sous laquelle les enfants seront portés pendant les grandes chaleurs de l'été.

Enfin, sur une partie du terrain où doivent s'élever dans un avenir plus ou moins rapproché les quatre pavillons de dortoirs qui complètent la section, nous avons obtenu de faire semer du seigle, du blé, de l'orge, de l'avoine, etc. : c'est le *champ des céréales*; et au mois de mars prochain on y sèmera du trèfle, de la luzerne, etc. : ce sera le *champ des plantes fourragères*.

Dans toutes les cours, dans tous les jardins, arbres, arbustes, plantes portent, comme nous l'avons déjà dit, des étiquettes indiquant leur nom; en un mot, tout, dans la section, est organisé en vue de l'instruction des enfants à l'aide des leçons de choses.

Pour la réalisation de notre idée, nous avons trouvé, comme toujours, le concours le plus empressé, les conseils les plus judicieux, les plus expérimentés de MM. Imard, Gallois et Ventujol. Tous les trois ont pris les mesures nécessaires pour que les cours, les jardins, le bois, etc., soient aménagés le plus vite possible et en état de recevoir les plantations dès que la saison de-

(1) Il y a plusieurs spécimens de chaque essence; un seul est étiqueté, les autres non, ce qui permet de mieux se rendre compte des résultats de l'enseignement, fait sur place, aux enfants.

viendrait propice. Nous leur renouvelons ici nos remerciements les plus vifs pour leur coopération incessante à une œuvre qui nous est devenue commune. Et les heureux résultats que nous sommes heureux de faire connaître, l'Administration les obtiendra toujours lorsque, pour l'exécution d'une œuvre utile, elle saura faire appel, sans arrière-pensée, franchement, à toutes les bonnes volontés.

Ameublement de la nouvelle section. — Tout le mobilier scolaire, les tables des réfectoires, les buffets des offices, les commodes de l'infirmerie, la plupart des armoires pour le personnel secondaire du service, etc., ont été fabriqués par les enfants dans leurs ateliers. Le reste, c'est-à-dire la literie, les tables de nuit, les chaises devaient être fournis par une adjudication : il appartenait donc à l'Administration de la préparer en temps opportun, de manière à avoir à sa disposition tout le mobilier aussitôt que les bâtiments seraient terminés. L'Administration ne semblait pas s'en occuper et déjà les deux premiers bâtiments à usage de dortoirs (80 lits) étaient sur le point d'être livrés par l'architecte. Nous avons cru devoir prévenir l'Administration, et le 5 avril 1884, M. l'inspecteur Imard et M. Tauxier, économiste de Bicêtre, recevaient la mission de préparer les devis. Le 10 juin 1884 ils remettaient leur travail à l'Administration. Durant ce temps, l'Administration préfectorale, à la suite d'incidents que nous avons racontés dans le *Compte rendu* de 1884, (p. LXV), avait obligé l'Assistance publique à installer 80 lits provisoires (lits Tucker et lits de sangle) dans les deux bâtiments terminés.

Pendant une année (juin 1884-juin 1885), l'Administration a laissé dormir dans ses cartons les devis préparés par ses fonctionnaires et pourtant de nouveaux bâtiments, celui des gâtoux et celui de l'infirmerie, étaient près d'être finis. Tout le monde le savait, seule l'Admi-

nistration ne semblait pas s'en apercevoir. A la suite de nouvelles insistances, de l'intervention officieuse de membres du Conseil de surveillance et de l'Administration préfectorale, l'Administration se décida à sortir de ses cartons les devis concernant l'ameublement, à les examiner et à les faire modifier par M. Imard et le nouvel économiste, M. Adancourt.

Le Conseil municipal avait décidé que la dépense du mobilier serait prélevée sur le reliquat disponible des subventions municipales accordées en 1880 et en 1882 à l'Assistance publique. M. Peyron, mal renseigné, affirma nous, nous déclara qu'il n'y avait aucune ressource disponible et se souvenant que nous avions été chargé du Rapport au Conseil municipal, nous demanda s'il ne valait pas mieux prélever la somme nécessaire sur les bonis de l'adjudication. Il ne nous appartenait pas de nous y opposer et les circonstances pressaient trop pour que nous n'acceptassions pas de suite la proposition de M. le Directeur.

Les nouveaux devis furent vite préparés par MM. Imard et Adancourt. L'affaire fut approuvée par le Conseil de surveillance dans l'une des séances de juillet, puis soumise au Conseil municipal qui donna également son approbation sur le rapport de M. Robinet (séance du 6 août). La dépense était évaluée à 74.514 francs 13. L'adjudication eut enfin lieu le 28 septembre et donna un rabais de 8.767 fr. 40, ce qui réduisit la dépense du mobilier à 65.746 fr. 10 (1).

M. Poubelle eut l'obligeance de l'approuver au bout de quelques jours. L'adjudicataire devait fournir la moitié des lits dans les premiers jours de novembre.

(1) M. E. Ferry, pour empêcher la création de la section, a écrit que, en plus du crédit voté pour les constructions, il faudrait encore 250 mille francs pour l'installation des baignoires et l'ameublement. Or la première a été faite, comme c'était prévu, sur le crédit des travaux, et l'ameublement n'a coûté que 65.746 fr. 10. Ce fait permet d'apprécier la conduite et le savoir de cet administrateur.

Malheureusement il ne s'était pas conformé aux conditions de son contrat; ses lits furent refusés par l'Administration et il dut en faire d'autres conformément aux conditions du cahier des charges. C'était là un retard imprévu et indépendant de l'Administration. Les deux derniers bâtiments à usage de dortoirs ont été terminés le 10 octobre. La première livraison de lits n'a eu lieu que le 17 décembre; les autres livraisons se sont succédé assez vite et la dernière a eu lieu le 22 janvier 1886.

Il suit de cet exposé que l'Administration n'a pas pris ses mesures pour que le mobilier fût prêt aussitôt que les constructions seraient achevées. Là encore s'est fait sentir l'influence fâcheuse dont nous avons fait connaître dans le *Compte-rendu* de 1884 (p. LXXI) les détestables agissements.

Dans le cours de l'année, voyant la population s'accroître plus vite que nous ne l'avions prévu nous-même (1), ce qui doit être attribué à ce que, aujourd'hui, les parents mettent autant d'empressement à placer et à maintenir leurs enfants, sachant qu'ils se trouvent dans des conditions convenables, qu'on s'occupe d'eux, qu'ils y avaient de répugnance autrefois, les retirant souvent après un court séjour; constatant de plus, chaque jour, les inconvénients dus à l'absence d'un pavillon d'isolement pour les maladies contagieuses, nous avons demandé à M. le Directeur de l'Assistance publique, la continuation des travaux. C'est en réponse à cette demande que M. le Directeur a envoyé à la Ville, pour être soumis au Conseil municipal, un mémoire sur un projet de travaux dont nous allons extraire les principaux passages. Après avoir rappelé qu'un arrêté en date du 10 septembre 1883, rendu en

(1) En 1878 et 1879, mes amis du Conseil général et moi pensions qu'une section de 200 lits devrait suffire (avec la colonie de Vacluse) pour les garçons; c'est pour cela que, en 1883, nous n'avions demandé qu'une partie des pavillons-dortoirs.

conformité d'une délibération du Conseil municipal du 29 juin 1883, avait autorisé l'Administration à détacher du programme complet un certain nombre de pavillons et avait pourvu à l'imputation de la dépense, évaluée à 1.560.261 fr. 91, et qu'un deuxième arrêté en date du 11 décembre 1884, pris en conformité de la délibération du Conseil municipal du 24 novembre 1884, avait autorisé la construction de deux nouveaux pavillons de dortoirs, avec imputation de la dépense évaluée à 228.547 fr. 85 sur le *BONI des rabais de l'opération*, M. le Directeur ajoute :

« M. le D^r Bournoville, chargé de la section des Enfants idiots et épileptiques, demande que l'Administration détache des travaux restant à faire : 1^o le pavillon d'isolement ; 2^o le pavillon des cellules ; 3^o deux préaux couverts pour relier le nouveau quartier au gymnase et aux ateliers ; 4^o la clôture du quartier et les canalisations d'eau, de gaz, et d'égout ; 5^o un pavillon pour dortoir... »

La dépense totale des travaux est évaluée à la somme de 598.639 fr. 59, imprévus et frais de direction compris... Cette somme, bien entendu, n'est qu'une prévision basée sur les prix de la série. La *dépense réelle restera bien au-dessous de ce chiffre*, soit que les travaux soient confiés aux adjudicataires de la première partie de l'opération, auquel cas elle se trouverait réduite par suite des rabais obtenus à 430,000 fr. environ, soit que de nouvelles adjudications aient lieu. »

M. le Directeur résume ensuite la situation de la première partie de l'opération au point de vue financier ; indique qu'une somme de 106.834 fr. 73 est disponible, mais qu'il convient de la réserver ; affirme que « l'Administration n'a pas de ressources qu'elle puisse affecter aux travaux projetés (1). Dans cette situation,

(1) Il y avait : 1^o une somme de 106 mille fr. disponible sur la réserve ; — 2^o un reliquat considérable sur les subventions municipales extraordinaires de 6 millions et de 3 millions ; cela est si vrai que le Conseil municipal voyant que l'Administration de l'Assistance publique n'avait pas encore employé ces subventions, a prélevé sur le reliquat 500,000 fr. pour équilibrer le budget de l'Assistance publique de 1886.

conclut-il, le Conseil de surveillance a, en approuvant le projet, émis l'avis que la dépense en soit couverte par une subvention spéciale à allouer par la ville de Paris. »

Une fois de plus, l'Administration et le Conseil de surveillance, dont la ligne politique semble être de tenir le moins de compte possible des votes du Conseil municipal, faisaient appel à sa bonne volonté pour avoir une nouvelle subvention. Le Conseil de surveillance aurait pu, sans commettre d'imprudence, affecter au moins 80 000 francs sur les 106.000 disponibles, car tous les bâtiments étaient achevés, sauf les deux derniers pavillons construits avec les bonis; enfin il aurait pu affecter un crédit quelque minime qu'il fût sur les sommes disponibles des *subventions municipales*.

L'affaire fut envoyée à la Ville dans ces conditions. Malheureusement, malgré toute la bonne volonté de nos amis du Conseil et de M. Poubelle, préfet de la Seine, il fut impossible d'y donner suite : les ressources du budget municipal ne le permettaient pas.

Au mois d'octobre, apprenant qu'il résultait de l'examen des mémoires alors remis par les entrepreneurs que le règlement définitif donnerait un boni; sachant d'autre part qu'il restait un disponible de plus de 100,000 fr. sur la réserve, nous avons demandé à M. le Directeur de bien vouloir donner des ordres, pour activer plus que d'habitude, le règlement de ces mémoires et d'affecter les bonis de toute provenance à la construction du pavillon des contagieux et des cellules. A la fin de l'année, cette opération était assez avancée pour qu'on pût être assuré d'avoir près de 200.000 fr. à employer à la continuation de l'œuvre. Nous espérons que, grâce à la bonne volonté de M. Peyron, l'année 1886 ne se terminera pas sans voir la section des enfants pourvue et du pavillon des contagieux et des cellules.

V.

Construction du pavillon d'isolement pour les maladies contagieuses. — Clôture de la section.

Dans le *Compte-rendu* de 1885 (p. LI), nous disions que le règlement des mémoires des entrepreneurs était suffisamment avancé pour qu'on pût être assuré d'avoir près de 200.000 fr. à employer à la continuation de la section et nous exprimions l'espoir que l'année 1886 ne se terminerait pas sans voir la section des enfants, pourvue des deux derniers organes qui lui sont indispensables: le *pavillon d'isolement pour les maladies contagieuses* et le *pavillon des cellules*. Bien qu'il ne s'agit là que de constructions relativement peu importantes par rapport à l'œuvre réalisée, nous n'avons obtenu qu'une demi-satisfaction: seul, le *pavillon d'isolement* a été édifié. Voici l'exposé sommaire des démarches et des formalités à la suite desquelles cette affaire a été résolue.

5 janvier 1886: Sachant qu'il restait un disponible sur le crédit de 1.540.000 fr. voté par le Conseil municipal, nous avons écrit à M. le Directeur de l'Assistance publique pour le prier de l'affecter à la construction du pavillon d'isolement seul, ou de ce pavillon et des cellules si cela était possible. — 19 et 26 janvier: Nouvelles réclamations. — 18 mars: lettre à M. Alphand pour lui demander de faire examiner le projet envoyé par l'administration de l'Assistance publique. — 23 avril: vote favorable du Conseil. — Lettres à M. le Préfet de la Seine pour le prier de faire remplir promptement.

ment les formalités administratives et donner les autorisations nécessaires. — 14 mai : M. Peyron ordonne l'exécution des travaux du pavillon d'isolement qui ont commencé quelques jours après. Bien qu'il restât encore, au 31 décembre, différents travaux d'intérieur à exécuter, nous avons cru devoir placer la description de ce pavillon dans le *Compte-rendu* de 1886.

Le pavillon d'isolement de la nouvelle section des enfants idiots et épileptiques de Blcôtre, est situé à l'extrémité nord-ouest de l'emplacement occupé par les services de jour (ateliers, gymnase, réfectoires, écoles, bains, etc.) et par les quatre premiers bâtiments de dortoirs et le bâtiment des gâteux invalides. Il se trouve à la partie inférieure du terrain affecté à cette section, quoique cependant à une altitude encore très élevée et supérieure à la route stratégique qui contourne l'hospice à cet endroit.

Il est complètement isolé des autres constructions, mais cependant à proximité du bâtiment des enfants gâteux invalides et déments épileptiques, ainsi que de l'infirmerie qui en est distante d'une vingtaine de mètres. Il est orienté de l'est à l'ouest de même que tous les autres bâtiments de la section.

L'infirmerie, le bâtiment des gâteux invalides, le pavillon des contagieux, auxquels viendra sans doute s'adjoindre prochainement le pavillon des cellules, si l'Administration actuelle de l'Assistance publique y met la bonne volonté sur laquelle nous croyons pouvoir compter, constituent, en quelque sorte, l'hôpital de la section.

Le mode de construction du pavillon d'isolement est le même que celui de tous les autres bâtiments de la section; le soubassement est en meulière et l'étage destiné aux malades, édifié en fer et briques, est couvert en tuiles à emboitements. Par le fait de la déclivité très grande du sol, la partie nord de l'étage en soubassement a été distribuée de manière à former six chambres avec dépendances pour le logement du personnel, afin de s'opposer aussi complé-

toment que possible à la propagation des maladies contagieuses. La partie centrale de cet étage renferme, du côté de l'entrée, l'escalier d'accès au service. En arrière de l'escalier, largement ouvert sur la cour, se trouvent le caveau des calorifères et le caveau du linge sale, qui s'ouvre extérieurement du côté de l'ouest. Le côté gauche de ce soubassement est utilisé mi-partie comme réfectoire, mi-partie comme école et comme préau couvert pour les enfants teigneux.

Le service des malades, qui, par suite de la déclivité du sol, est pour ainsi dire au premier étage, se divise, comme le fait voir la *figure 1*, en deux moitiés absolument distinctes et semblables, séparées par une partie centrale qui comprend la cage de l'escalier, le cabinet de la surveillante (façade Est), l'office avec une baignoire, et, de chaque côté de celle-ci, les cabinets d'aisance et les vidoirs (*fig. 1, c*). Un grand couloir longitudinal, interrompu au centre par le cabinet de la surveillante, se termine, à chaque extrémité, par une large fenêtre. Sur son côté Ouest, existent, à gauche et à droite, deux dortoirs de chacun cinq lits. Sur le côté Est, à gauche et à droite de l'escalier, se trouvent trois chambres à un lit, qui n'ont d'ouverture que sur une galerie saillante, couverte en vitrage, et qui règne sur toute la face Est du pavillon, de manière à obtenir l'isolement le plus complet (*fig. 1 et 2*). Par une disposition spéciale, le vitrage de cette galerie, tout en offrant un abri suffisant, n'entrave pas l'aération des chambres.

Nous devons faire remarquer qu'en vue de permettre la surveillance la plus parfaite, toutes les cloisons de distribution sont en vitrage, sauf celles qui limitent en deux sens les cabinets d'aisance (*fig. 1, wc.*), de telle sorte que, de son cabinet, la surveillante peut voir ce qui se passe dans toutes les localités dont se compose le service.

Le plafond des dortoirs et des chambres des malades, ainsi que les parois autres que les cloisons vitrées, sont stucées; les angles sont arrondis et le sol est carrelé en grès

cérame, pour que les lavages effectués soient aussi efficaces que possible. Dans chaque chambre et dans chaque salle,

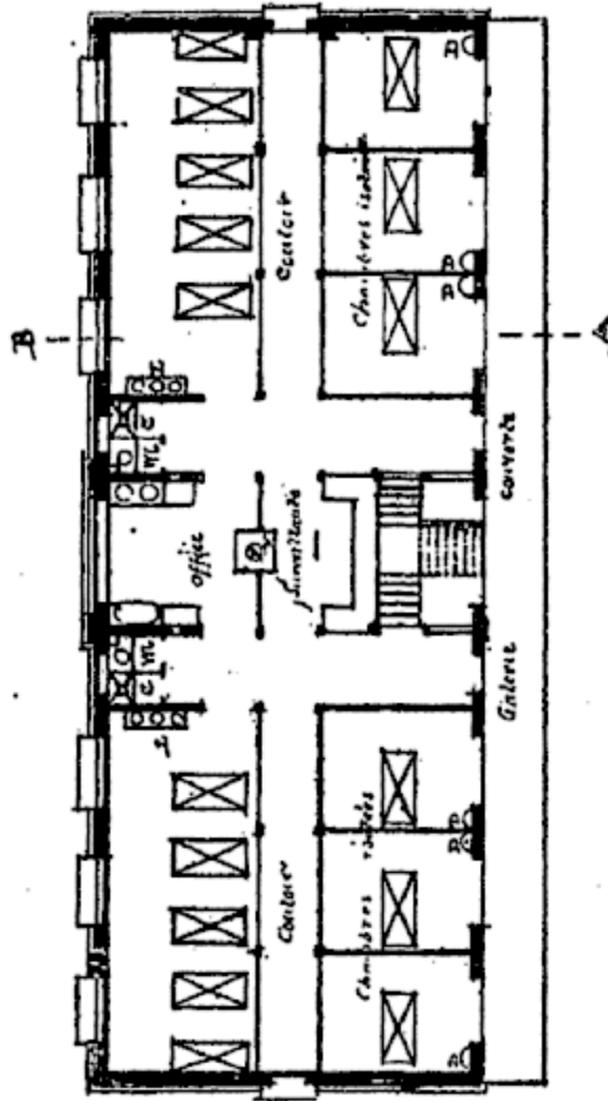


Fig. 4. — Pavillon d'isolement.

il y a, sur le sol, une bonde mobile pour l'évacuation des eaux, après les lavages.

Le chauffage des salles et des chambres est assuré à l'aide de deux calorifères jumeaux, construits en sous-sol,

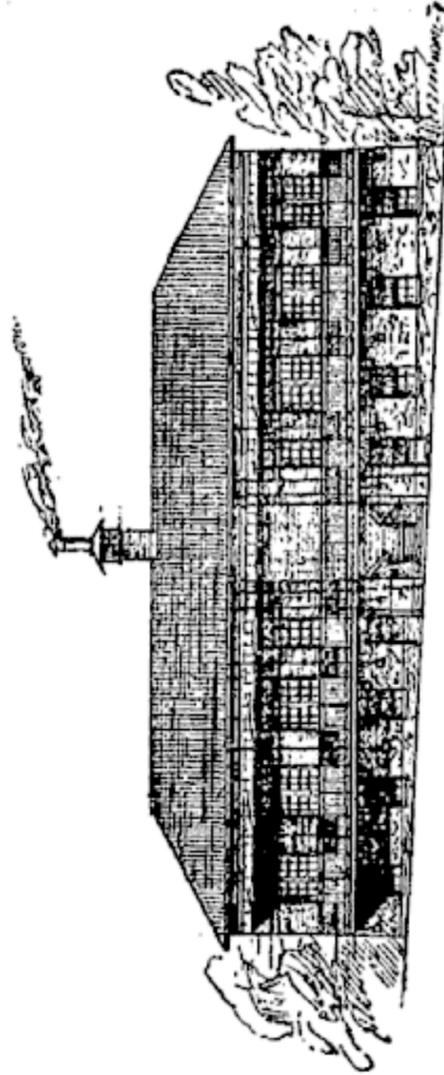


Fig. 5. — Pavillon d'isolement. Façade

comme nous l'avons dit plus haut, afin de ne chauffer que la moitié seulement du service, si le nombre des malades n'exige pas davantage.

La ventilation se fait par des prises d'air placées en nombre convenable dans chaque pièce, et qui aboutissent à un grand coffre central vertical (*fig. 1, v.*) dans lequel passe le tuyau de fumée (*fig. 1, f.*) du fourneau d'office. Une couronne de becs de gaz, placée dans ce coffre, permet d'activer le tirage et, par suite, d'augmenter le renouvellement de l'air, dans les chambres et dans les salles. La ventilation se fait encore par les impostes à soufflet des fenêtres.

Les dortoirs à cinq lits sont pourvus d'un lavabo en marbre, composé de trois cuvettes à bascule, en porcelaine, avec robinet, cuvette d'évacuation, syphon, etc. (*fig. 1, L, L*). Chaque chambre isolée renferme une cuvette fixe, en faïence, avec robinet d'alimentation à clef. (Cette précaution était indispensable en raison de la catégorie spéciale des malades de la section). Le système d'évacuation est muni d'un syphon. (*Fig. 1, v, v.*)

L'office renferme le fourneau, servant en même temps à chauffer l'eau de la baignoire, qui est mobile, et peut être transportée, le cas échéant, auprès du lit des malades. L'office contient aussi une pierre d'évier, une armoire, etc.

Le linge sale est jeté dans un caveau spécial, par deux ouvertures placées près des cabinets d'aisances et aussi loin que possible de l'habitation des malades. Le sol de ce caveau et la partie inférieure des murs sont revêtus en ciment pour en rendre le lavage facile. Le linge est reçu dans un bassin en maçonnerie rempli d'eau phéniquée. Ce caveau est ventilé d'une façon permanente, par un conduit s'élevant au-dessus du toit. Un réservoir spécial, d'une contenance de 3.000 litres, reçoit les eaux destinées au service et tous les conduits de distribution partent de ce réservoir. Les différentes parties de ce pavillon sont éclairées au gaz. — La *figure 3* représente la coupe du bâtiment suivant la ligne A B du plan.

Le nombre total des lits est de 22. En cas de nécessité, il

pourra être porté à 24 (1). Les chambres isolées ont un cube d'air de 48 mètres, les dortoirs tout près de 150 mètres, soit 25 mètres cubes par lit.

Les infirmières prendront leurs repas dans l'office et n'auront aucune communication régulière avec le personnel des autres parties de la section. C'est par ce pavillon que devra se terminer la visite médicale.

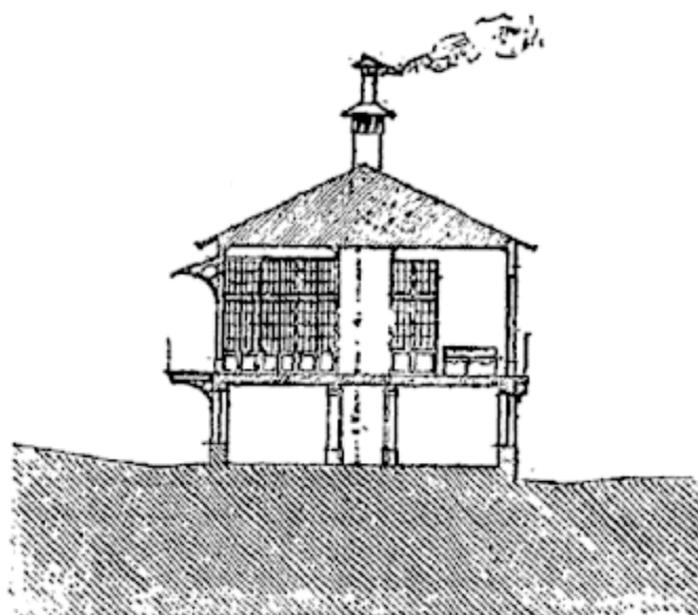


Fig. 6. — Coupe sur la ligne A B du plan (fig. 1).

Le crédit autorisé se montait à 106.660 fr. Le total des mémoires en demande sera, à peu de chose près, de 95.000 fr. et, après révision, ces mémoires descendront à environ 85.000. En outre, les travaux de consolidation du sol, qui correspondent à d'anciennes carrières, ont été réglés

(1) Six lits dans chaque dortoir, soit 12; 6 lits dans les chambres; 6 lits pour le personnel. Le cube d'air des chambres du personnel est de 32 m. c.

à 3.195 fr. Les travaux de construction ont nécessité le forage de 4 puits placés sous les points les plus exposés du mur extérieur. Ces puits ont été remplis de béton, et, à leur base dans la carrière, on a fait des enrochements pour soutenir le toit de cette carrière. De plus, et dans le même but, vu la mauvaise nature du sol et les nombreux fontis qui s'y produisaient, on a dû faire huit piliers en maçonnerie et quelques bourrages qui ont exigé près de deux mois à cause de l'état des anciennes carrières existant à cet endroit. Ces travaux extraordinaires expliquent le prix relativement élevé du pavillon d'isolement. Le plan de ce pavillon a été conçu d'un commun accord entre M. Gallois, architecte, M. Imard, inspecteur général et nous.

Nous ajouterons que la séparation entre la nouvelle section et le Marais de l'hospice a été établie à l'aide d'une clôture de 2^m 50 de hauteur en grillage avec montants en fer. Cette clôture simple, économique, est suffisante pour empêcher les évasions et ne nuit en rien à la vue des malades sur le vaste jardin maraîcher contigu à la section.

VI.

Ouverture du pavillon d'isolement pour les maladies contagieuses.

Nous avons donné dans le Compte-rendu de 1886 (p. xxxiii-xl) une description détaillée, accompagnée de figures, du pavillon d'isolement. Il a été officiellement ouvert à la fin du mois de mars 1887, et, presque aussitôt, il nous a rendu des services, car nous avons eu plusieurs cas de varioloïde et une petite épidémie de rougeole. Nous y avons mis ensuite douze enfants atteints de la toigne. Comme ces enfants étaient valides, il était nécessaire de les occuper une partie de la journée et de ne

pas les laisser séjourner dans leurs salles qu'ils auraient très promptement détériorées. Nous avons fait approprier le sous-sol-rez-de-chaussée (1); nous y avons fait descendre les enfants; là ils prennent leurs repas et on leur fait l'école. Le reste du temps, on les promène dans les jardins et les cours de l'établissement, en profitant d'ailleurs de cette circonstance pour leur donner des leçons de choses.

Une autre installation a été opérée, celle du *Cabinet médical* et du *magasin d'habillement* dans le sous-sol-rez-de-chaussée du quatrième pavillon de dortoirs.

Telle qu'elle se trouvait, après la construction du pavillon d'isolement, la section était loin d'être complète: il manquait encore le quartier des cellules et quatre pavillons de deux dortoirs chacun, c'est-à-dire pour 160 lits. Ayant été averti que le règlement des comptes des constructions terminées se solderait par un reliquat disponible, contrairement à ce qui a lieu d'habitude, nous avons essayé de faire achever promptement ce règlement. Mais bientôt, nous avons reconnu qu'il faudrait encore attendre longtemps. C'est alors que nous avons insisté auprès de l'Administration pour qu'elle s'occupât de la continuation de la section. Au commencement de juillet, M. Peyron, directeur de l'Assistance publique, nous a demandé de lui faire connaître les arguments sur lesquels se fondait notre demande. Quelques jours après, nous lui avons adressé la lettre suivante.

Paris, 14 juillet 1887.

Monsieur le Directeur,

Vous avez eu l'obligeance, dont je vous sais infiniment gré, de me faire demander un exposé des raisons qui plaident en faveur de l'érection du *pavillon des cellules* de la section des enfants et de la construction d'un *pavillon à usage de dortoir*. Je vais vous les donner en commençant par les *cellules*.

Vous n'ignorez pas que parmi les enfants, il en est un nom-

(1) Ce sous-sol, éclairé par des fenêtres de 1 m. 54 sur 0 m. 99, a une hauteur de 2 m. 75.

bro considérable atteints d'épilepsie, sujets par conséquent à des périodes d'excitation maniaque; — qu'il en est d'autres, en très petit nombre, atteints de folie, se présentant sous les mêmes formes que chez l'adulte : mélancolie, manie, etc. Les uns et les autres ont besoin d'être isolés momentanément.

Beaucoup d'autres ont des poussées impulsives sous l'influence desquelles ils sont violents, dangereux, battent et leurs camarades et leurs infirmiers, brisent les carreaux, les portes, déchirent leurs vêtements. Eux aussi ont besoin d'être isolés durant quelques heures ou quelques jours.

Enfin, il arrive aussi que des enfants se sauvent ou ont commis plus ou moins soiemment un acte répréhensible (onanisme à deux, injures, vol, etc.). En pareil cas, l'isolement est encore nécessaire.

Que fait-on aujourd'hui? que convient-il de faire?

Dans les circonstances que je viens d'énumérer, il faut : 1° recourir à la camisole, puisqu'il n'y a pas de cellules, ce qui est tout à fait déplorable; — 2° Ou bien emprunter une cellule à l'une des autres sections, ce qui offre des inconvénients nombreux et ne peut se faire que le jour, les cellules étant occupées la nuit par des malades qui, le jour, se promènent dans leur préau; parfois il n'y a pas de cellule libre; toujours les infirmiers des cellules sont mécontents d'avoir à répondre de malades étrangers à leur section; 3° ou bien, enfin, les envoyer à la Sûreté au milieu de malades très dangereux. Dans les deux cas, il y a mélange des enfants avec les adultes, ce qui est contraire à tous les réglemens qui régissent les asiles, aux instructions ministérielles, etc. Durant longtemps, j'avais remarqué que quelques enfants acceptaient volontiers d'aller à la Sûreté et que la crainte d'y être envoyé était de moins en moins grande. J'ai fini par apprendre que les malades leur donnaient du tabac, du café, etc. De telle sorte, que l'effet que j'attendais de l'isolement était nul. Bien que ces inconvénients aient diminué, je n'ose pas dire, disparu, il n'en est pas moins regrettable de mettre les enfants dans un tel quartier, confondus avec des aliénés criminels ou avec les aliénés les plus violents, les plus excités, les plus dangereux; d'où des accidents possibles.

Et puis, les enfants savent que là aussi, il n'y a souvent pas de place libre; qu'on est obligé de remettre la punition au lendemain et cette circonstance diminue encore la crainte, qui devrait être salutaire, d'aller à la Sûreté.

Tels sont les motifs qui plaident énergiquement à l'appui de la construction rapide du pavillon des cellules. Cette construction d'ailleurs réaliserait complètement le plan tel qu'il a été

tracé, en un mot la section serait pourvue de tous ses organes : 1° Services de jour : réfectoires, école, ateliers ; — 2° hôpital proprement dit : infirmerie ; — pavillon d'isolement pour les malades contagieux ; — pavillon de cellules pour les malades agités ou indisciplinés ; — 3° service des gâteaux ; — 4° enfin service de nuit, c'est-à-dire dortoirs. Il existe actuellement 4 pavillons de chacun 2 dortoirs, comprenant 160 lits. La section, lorsqu'elle sera complète, en aura huit. Il reste donc 4 pavillons de dortoirs à construire ; leur construction est-elle urgente ? Vous allez en juger.

J'ai, aujourd'hui, 330 malades ; ce nombre est parfaitement suffisant pour m'occuper, vous n'en doutez pas et *personnellement*, comme chef de service, je puis fonctionner ainsi, sauf une réserve, pendant longtemps. Mais ces 330 malades ne sont pas tous dans la section, 63 sont dans la section des épileptiques adultes (service de M. Féré) et 24 dans deux des ateliers, soit 87 malades, c'est-à-dire plus qu'il n'en faut pour occuper deux pavillons. Or, je voudrais bien avoir les ateliers ; j'en ai un besoin urgent, aujourd'hui que la population est de 330 enfants. D'un autre côté, la construction de nouveaux pavillons permettrait de débarrasser les dortoirs de la 3^e section, de les donner aux épileptiques adultes, ce qui rendrait un grand service au bureau des aliénés.

Donc, pour dégager le service de M. Féré, pour dégager mes ateliers, il faudrait de suite deux pavillons de 2 dortoirs et encore resterait-il 7 malades. Ce n'est pas tout : il y a, à l'heure actuelle, 39 enfants du sexe masculin au Bureau d'admission de l'Asile clinique (Sainte-Anne), soit pour eux un 3^e pavillon. Il est évident que si l'on connaissait dans la presse la situation abominable du Bureau d'admission, il y aurait un blâme rigoureux et justifié contre l'administration. Si le service des aliénés était sous votre direction, comme cela devrait être, connaissant la situation, sachant la lourde responsabilité qui pèserait sur vous, il y a longtemps que vous auriez fait achever la section des enfants. Ce n'est plus le médecin chef de service qui parle, c'est l'homme soucieux du bien-être des malades, désireux de voir l'Assistance publique de Paris faire son devoir et donner l'exemple du fonctionnement le plus parfait.

Donc, l'achèvement de la section s'impose, si l'on ne consulte que l'intérêt des malades et le fonctionnement régulier du service des aliénés. Reste la possibilité. A vous de voir si vous devez demander le tout ou une partie.

Veuillez agréer, etc.

Le 21 juillet, M. Peyron introduisait au Conseil de surveillance le projet de construction des cellules, d'un pavillon pour 40 lits, et de deux préaux couverts. Ce Conseil nomma une commission qui lut son rapport à la séance du 29 juillet (1). Le jour même, M. Peyron envoya le dossier de l'affaire à M. le Préfet de la Seine, qui l'introduisit aussitôt au Conseil municipal dont la session touchait à sa fin. Nous intervenîmes immédiatement auprès de nos anciens collègues et amis, pour qu'ils apportassent autant d'empressement à émettre un avis en faveur de la continuation d'un projet émané du Conseil municipal, que le Conseil de surveillance, naguère hostile à ce projet, en avait apporté lui-même. Un règlement d'ordre du jour rendit nos démarches infructueuses.

Dans la discussion sur le budget de l'Assistance publique qui a eu lieu le 27 décembre au Conseil municipal, M. A. Després a jugé utile, à propos de cette intervention, de nous mettre en cause et, suivant son habitude, il s'est lancé dans des accusations absolument fausses. Voici les extraits du procès-verbal qui se rapportent à cet incident :

M. DESPRÉS... Et, Messieurs, le désordre dans l'administration est encore bien plus grand que ne le peuvent supposer la plupart d'entre nous. A la fin de la session de juillet, il s'est passé un fait extrêmement étrange et que je ne puis pas ne pas vous signaler. Il s'agissait, à la dernière séance d'une session, de faire passer une dépense. Une personne étrangère au Conseil vint demander à M. Navarro de rapporter d'urgence un rapport...

M. STRAUSS. — Je demande la parole sur cet incident. Citez le nom, M. Després. Vous voulez, n'est-ce pas, parler de M. Bourneville? Eh bien, M. Bourneville avait parfaitement le droit de nous proposer la création à laquelle vous faites allusion.

M. DESPRÉS. — Je continue, Messieurs. Il s'agissait donc de faire ex abrupto un rapport à la tribune. Or, le dossier ne comprenait qu'une pièce, le projet de délibération. Le reste était dans les bureaux de l'Assistance publique. Et alors se passe ce fait extraordinaire, contraire à toutes les formes administratives, et qui

(1) Procès-verbal du Conseil de surveillance, 29 juillet, p. 74.

vous prouvera combien M. le directeur de l'Assistance publique est un prisonnier. (Exclamations.)

M. NAVARRE, rapr. — Vous savez fort bien, M. Després, que ce que demandait M. Bourneville n'a pas été réalisé.

M. STRAUSS. — Je répondrai à M. Després.

M. DESPRÉS. — Tant que vous voudrez. Je ne cherche que la vérité. Il faut que le Conseil sache comment, sans la rectitude très louable de M. Navarre, une affaire eut été rapportée sans aucun respect des formalités ordinaires.

M. STRAUSS. — C'est là, pour M. Navarre, un compliment compromettant.

M. DESPRÉS. — Donc, le rapport allait être fait au Conseil sans avoir été délibéré par la 8^e Commission. C'est alors que, je le répète, M. Navarre s'est montré d'une correction irréprochable. Il a dit : la Commission n'en a pas discuté, je n'ai pas le dossier, je ne rapporterai pas. Que fit M. Bourneville ? Il se rendit à l'Assistance publique, prit le dossier et l'apporta au Conseil, directement. (Bruit.)

M. LE DIRECTEUR DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE. — C'EST INEXACT.

M. DESPRÉS. — Je comprends votre observation. Tout mauvais cas est niable. Quoi qu'il en soit, ce dossier qui était si pressé n'a pas encore été rapporté.

M. PATENNE. — N'apportez à la tribune que des faits sérieux.

M. DESPRÉS. — Je dis que M. le directeur de l'Assistance publique n'est pas libre, il est à la merci d'autres personnes ; et c'est le secret du déficit.

M. JOFFRIN. — Malheureusement, M. Robinet n'est plus, comme vous le prétendez, directeur de l'Assistance publique.

M. DESPRÉS. — Je n'ai plus qu'un mot à vous dire sur les secours à domicile. (Ah ! Ah !) — J'aurais fini depuis longtemps si je n'avais pas été interrompu si souvent.....

Répondant à M. Després sur le point particulier qui nous intéresse, M. Peyron a rétabli les faits dans les termes suivants :

M. LE DIRECTEUR DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE. — Un autre détail doit être écarté : c'est celui relatif à la continuation des travaux à l'hospice de Bicêtre. Le mémoire a été présenté par le directeur de l'Assistance publique au visa de M. le Préfet de la Seine. M. le Préfet de la Seine l'a introduit au Conseil municipal dans les formes ordinaires et j'affirme qu'il n'a été dérogé en cette affaire à aucune des règles usitées pour l'introduction de cette affaire qui, je l'espère, sera bientôt rapportée, car il y a un progrès urgent à réaliser.

J'aborde la laïcisation.....

Il s'agissait, comme on le voit, du projet relatif à la continuation de la section des enfants à Bicêtre. Ce projet, examiné avec soin par le Conseil de surveillance, a été introduit régulièrement le 28 juillet au Conseil municipal, comme nous

l'avons dit plus haut. C'est alors aussi que, profitant de nos bonnes relations avec nos anciens collègues et usant d'un droit qui appartient à tous les citoyens, nous avons commis le crime d'aller à l'Hôtel-de-Ville et de demander à nos amis d'insister auprès de M. Navarro, secrétaire de la Commission de l'Assistance publique et remplaçant en quelque sorte le président de la Commission, M. le Dr Robinot, mort trois jours auparavant, non pas pour qu'il fit le rapport sur le champ, mais pour qu'il le soumit à la Commission et le fit inscrire à l'ordre du jour de la séance du 30 juillet, qui était la dernière. S'il s'était agi d'une affaire nouvelle, nous nous serions bien gardé d'intervenir, mais il s'agissait de la continuation d'une affaire votée par le Conseil et sur laquelle il avait déjà été appelé à voter QUATRE FOIS. Enfin, en notre qualité de membre de la Commission de surveillance des asiles de la Seine, connaissant les graves inconvénients qui résultent de l'encombrement du bureau d'admission de l'Asile clinique par les enfants idiots et arriérés et par suite, l'urgence des nouvelles constructions, nous avons cru de notre devoir de hâter la décision. Il est vrai que M. Navarro n'a voulu entendre ni nos raisons ni celles de ses collègues, très au courant de l'affaire et n'ayant aucun doute sur son incontestable urgence. Ce refus de M. Navarro a eu pour conséquence d'empêcher la construction des cellules et d'un pavillon de dortoirs qui serait aujourd'hui à peu près terminée et de maintenir des enfants six mois de plus à l'Asile clinique où ils coûtent près de moitié plus cher qu'à Bicêtre. La discussion du budget des aliénés, qui a eu lieu au Conseil général le 28 et le 30 décembre, montre que nous n'exagérons en rien l'urgence des travaux dont il s'agit. Voici comment s'exprime M. A. PÉTAOT dans son rapport sur le budget de l'Asile clinique (Ste-Anne) :

L'encombrement du Bureau d'admission provenait alors, comme aujourd'hui d'ailleurs, pour sa plus grande part, de la présence des enfants, dont le nombre augmente chaque année. Ce nombre était, en moyenne, de 30 en 1885 et en 1886; la moyenne s'est élevée à 48 dans les quatre premiers mois de 1887. Le 26 mai, au moment où le directeur de l'Asile écrivait son rapport, le service comptait 53 enfants (27 garçons et 26 filles); au mois d'octobre dernier, on a compté jusqu'à 65 enfants.

Bien des fois, le Conseil, la Commission de surveillance, la Direction, le médecin chef du service se sont plaints de ce déplorable état de choses; cet Asile n'étant nullement disposé pour recevoir des enfants, que l'on est réduit à tenir en trop grand nombre dans de petites pièces qui ne sont nullement appropriées à cet usage. La dangereuse promiscuité de ces pauvres enfants gâteux ou idiots avec des adultes aliénés, sollicités par les plus mauvais instincts,

l'absence de dortoirs à laquelle on supplée par des matelas posés à terre dans les salles qui servent dans le jour de salles de réunion; le manque de personnel, attaché à d'autres services et obligé d'ajouter celui-ci à ses charges normales, tout proteste contre cette situation....

Mais l'encombrement ont été tolérable dans ces quartiers; les enfants n'auraient pas été, en attendant, mêlés aux aliénés les plus dangereux. On aurait, en outre, conclu à la nécessité absolue de terminer rapidement les quatre pavillons de Bicêtre. En encombrant la Salpêtrière, on aurait vu qu'il était indispensable d'agrandir la section actuelle et de créer une section nouvelle pour les filles, qui ont le droit, de la part du Conseil, à la même sollicitude que les garçons.

Le Conseil doit terminer sans retard l'œuvre commencée. Ce qu'il a fait jusqu'ici, comme nous l'avons constaté dans notre visite, lui vaut, à juste titre, les éloges de tous. Il y a quelques mois, c'était le ministre de l'intérieur qui était forcé de rendre justice aux élus de la Ville et du Département.

« Je viens, disait-il, de visiter dans tous les détails ce bel établissement qui fait honneur à tous : A M. le Dr Bourneville, qui en a conçu la pensée et surveillé l'exécution ;— à la Ville de Paris, dont les représentants ont dépensé presque sans compter ; — à l'Assistance publique et à l'architecte, auquel j'adressais tout à l'heure mes félicitations et à qui je tiens à les renouveler publiquement. »

Le président du Conseil général, M. JACQUES, ajoutait, de son côté :

« Sans fausse modestie, je déclare que le Conseil général a vraiment mérité l'hommage qu'on lui a rendu ; mais je tiens à ajouter que, dans les réformes accomplies dans l'Assistance publique, que, dans l'œuvre admirable qui s'est réalisée ici, M. Bourneville, mon ancien collègue, a joué un rôle prépondérant et a droit, par conséquent, à une grande part d'honneur. »

Dans la discussion du rapport général du service des aliénés, M. ROUSSELLE, président de la Commission, a proclamé la nécessité de l'assistance des enfants idiots, arriérés et épileptiques :

« Les services de Bicêtre, dit-il, créés par notre ancien collègue, M. le Dr Bourneville, sont à cet égard un modèle d'aménagement et d'organisation. Un traitement naturel et nouveau, qui commence par de simples mouvements, et finit par l'école et l'atelier, éveille et redresse peu à peu ces corps et ces intelligences infirmes, leur donne graduellement tout le développement dont ils sont susceptibles et parvient à les rendre quelquefois utiles et toujours moins à charge à la société et à eux-mêmes. »

L'administration, par l'organe de M. Roux, directeur des affaires départementales, insiste aussi sur l'urgence d'une solution :

M. LE DIRECTEUR DES AFFAIRES DÉPARTEMENTALES. — Je tiens d'abord à m'associer à l'hommage rendu au docteur Robinet, qui n'a jamais cessé d'être mon ami, bien qu'il fût mon contradicteur habituel, et dont les travaux nous ont été fort utiles. Quant à la situation des enfants au bureau d'admission, je suis, comme M. Rousselle, navré de son état. Mais, si vous voulez accepter les propositions de M. le Directeur de l'Assistance publique (1), les choses changeront. Vous pouvez décider le complément d'installation de Bicêtre. Alors vous aurez un système complet....

M. DESPRÉS. — Coûteux.

M. PIPERAUD. — Utile, surtout.

Toutes ces citations mettent à néant les violentes attaques dirigées contre nous par M. A. Després. Ces attaques ont eu un heureux résultat : elles ont hâté la solution que nous désirions. En effet, dans sa séance du 30 décembre (2), sur le rapport de

(1) M. Roux fait allusion au projet qui nous vaut les attaques de M. Després.

(2) *Hospice de Bicêtre. — Continuation du quartier des enfants idiots et épileptiques (M. Piperaud, rapporteur).*

Le Conseil, Vu le mémoire, en date du 29 juillet 1887, par lequel M. le Préfet de la Seine lui soumet, pour avis, une demande de M. le Directeur de l'Assistance publique tendant à l'approbation d'un projet de travaux concernant la continuation du quartier des enfants idiots et épileptiques à l'hospice de Bicêtre, ledit projet comprenant la construction d'un pavillon disposé en cellules, d'un bâtiment à usage de dortoirs et de deux préaux couverts ; Vu le plan d'ensemble ; Vu les plans et les devis des travaux projetés s'élevant, avant rabais, à la somme de 337,312 fr. 53 c., imprévus et frais de direction compris ; Vu l'avis du Conseil de surveillance de l'Assistance publique, en date du 29 juillet 1887, est d'avis :

1° D'approuver les plans et devis susvisés, comprenant la construction d'un pavillon disposé en cellules, d'un bâtiment à usage de dortoirs et de deux préaux couverts, dans le quartier des enfants idiots et épileptiques à l'hospice de Bicêtre ;

2° D'imputer la dépense, évaluée à trois cent trente-sept mille trois cent douze francs cinquante-trois centimes (337,312 fr. 53 c.), sur la subvention municipale extraordinaire de 1,500,000 francs allouée au budget hospitalier de 1887 et à provenir des fonds d'emprunt ;

3° De mettre en adjudication publique, aux clauses et conditions des cahiers des charges ordinaires de l'Administration de l'Assistance publique, les ouvrages de terrasse et maçonnerie, de couverture et plomberie, de menuiserie et de serrurerie ; de confier aux adjudicataires de l'entretien, aux clauses et conditions de leurs marchés respectifs, les ouvrages de charpente, de peinture et vitrerie, de pavage et asphalte, de fumisterie et de canalisation pour le gaz ; enfin, de traiter à l'amiable pour le dallage en grès cérame, à raison de la spécialité du travail.

M. PIPERAUD, le Conseil municipal a voté le projet comprenant la construction du pavillon des cellules, d'un pavillon de dortoirs (10 lits) et des deux préaux couverts de la nouvelle section des enfants de Bicêtre.

Nous n'aurions pas insisté sur l'intervention de M. Després dans une question qu'il ne connaît pas du tout, si elle ne nous avait fourni l'occasion de mettre sous les yeux de nos lecteurs des documents qui prouvent que le Conseil municipal de Paris, le Conseil général de la Seine, l'Administration ont parfaitement compris la nécessité d'organiser sérieusement l'Assistance publique de la catégorie la plus importante des enfants réputés incurables. Nous espérons aussi que l'exemple donné par le département de la Seine sera suivi et que ceux de nos lecteurs qui font partie des Conseils élus trouveront dans les citations qui précèdent des arguments en faveur de la création d'asiles interdépartementaux pour les enfants idiots, arriérés, épileptiques, etc.

Dans le cours de l'année 1888, les nouvelles cellules nous permettront de faire cesser tous les graves inconvénients qui résultent de l'envoi des enfants à la Sûreté et la construction d'un nouveau pavillon nous donnera le moyen d'enlever les 23 lits, placés aujourd'hui dans deux ateliers, ce qui nous mettra à même de compléter l'enseignement professionnel et de dégager enfin dans une certaine mesure, le Bureau d'admission de l'Asile clinique.

VII.

Construction d'un nouveau pavillon de dortoirs et du pavillon des cellules.

L'adjudication des travaux pour ces deux bâtiments a eu lieu le 24 mars 1888. Les devis montaient à 245.179 fr. 53 c., que les rabais faits par les adjudicataires ont réduit à 176.007 fr. 46 c. Les travaux ont

commencé le 19 avril. Sur la somme de 27.505 fr. réservée pour imprévus, il a été prélevé :

Consolidation de carrières souterraines. (Arrêtés des 8 mai et 21 novembre 1888). Ensemble	3.915 fr. 68 c.
Exhaussement du bâtiment des dortoirs. (Arrêté du 9 juin 1888).	2.903 68
Travaux divers. Communications entre les différentes parties du nouveau service. Compteur à gaz de secours. (Arrêté du 21 décembre 1888).	48.134 79
	<hr/>
	24.954 fr. 15 c.

Le *nouveau pavillon de dortoirs* comprend, comme les précédents, deux salles de chacune 20 lits séparées par les cabinets d'aisances, les lavabos et le cabinet de débarras. Il diffère des autres pavillons de dortoirs dans sa moitié nord, correspondante à l'un des dortoirs, où l'on a aménagé, au rez-de-chaussée, 12 chambres pour le logement des infirmiers qu'on avait dû loger dans le sous-sol-rez-de-chaussée d'une partie du bâtiment des gâteaux. Les dortoirs ont été meublés dans le courant de novembre, et aussitôt, nous y avons fait transporter les lits des 23 enfants placés provisoirement dans les ateliers destinés à la brosserie et à l'imprimerie. Les 17 lits restants ont été donnés à une partie des enfants qui couchaient sur des lits supplémentaires. Quant aux chambres des infirmiers, elles n'étaient pas encore tout à fait terminées à la fin de 1888.

Le *pavillon des cellules* doit nous arrêter plus longtemps. Il est situé à l'extrémité ouest de la section, en arrière de l'espace libre compris entre l'infirmerie et le pavillon d'isolement pour les maladies contagieuses, faisant face à l'avant-corps du bâtiment des gâteaux. Ce pavillon (*Fig. 7*), un peu exhaussé au-dessus du sol, est précédé d'une cour devant servir de préau, dont la clôture se compose d'un grillage en fil de fer à grosses

mailles, recourbé à sa partie supérieure, de manière à empêcher les enfants de la franchir. Des arbustes et des plantes grimpantes, lierre, vigne-vierge, chèvrefeuille, etc., empêcheront plus tard la vue du dehors. Ainsi que le montre le plan (Fig. 8), le vestibule ouvre sur une galerie qui court tout le long du bâtiment. Au centre se trouvent : 1° L'office comprenant un petit fourneau à gaz, une pierre d'évier et un réservoir d'eau chaude pour les bains ; — 2° Salle de bains ; — 3° Les water-closets se composant de deux cabinets.

De chaque côté de ce petit service central, il y a quatre chambres d'isolement, ou cellules, et une chambre d'infirmier. Quatre chambres d'isolement ont 3^m 55 de longueur, 2^m 20 de largeur, 3^m 65 de hauteur. Elles sont éclairées par une fenêtre de 0^m 80 sur 2^m 30 placée à 1^m 07 au-dessus du sol. La fenêtre, protégée par un grillage intérieur, est munie, à l'extérieur, d'un volet plein permettant à volonté la suppression de la lumière. Les angles situés de chaque côté de la porte ont été remplacés par des pans coupés, de façon à empêcher les enfants de se dissimuler dans ces deux angles. Les murs ont été crépis avec du ciment gris jusqu'à une hauteur de 2^m 20, ce qui s'opposera aux inscriptions habituelles aux malades.

Le chauffage se fait par des bouches de chaleur situées à 2^m 30 au-dessus du parquet : de la sorte, les enfants ne pourront les souiller ni les obstruer. Ces bouches de chaleur proviennent de quatre poêles placés dans le couloir et dont le chargement se fait par l'extérieur des cellules. La porte est en chêne, d'une épaisseur de 54 millimètres, avec une forte serrure encastrée dans le bois et ne faisant aucune saillie. Il n'y a pas non plus de verrous extérieurs ; aussi, la porte des cellules ressemble-t-elle extérieurement à une porte ordinaire et ne rappelle pas les portes de prison qu'on observe souvent dans les quartiers cellulaires d'aliénés. A l'intérieur, la porte est complètement lisse et peinte en gris

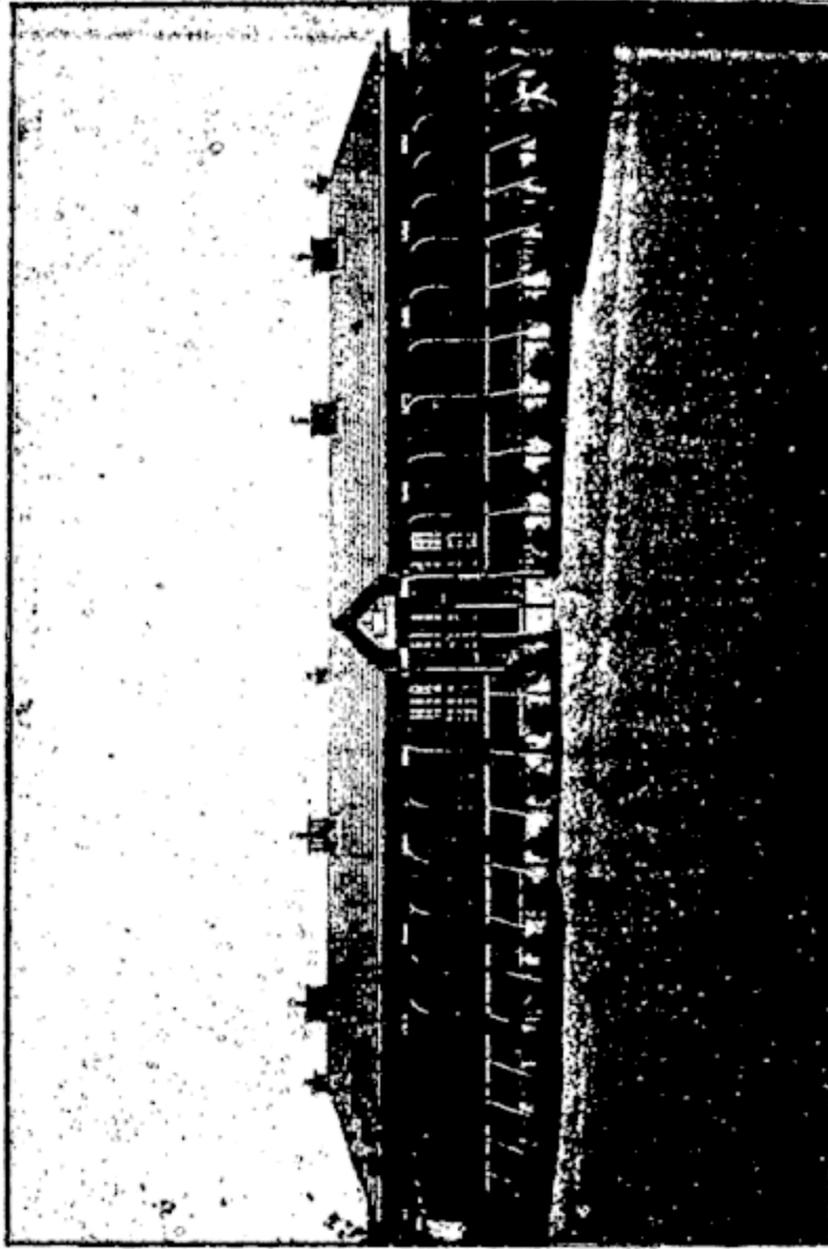




Fig. 8. — Plan du pavillon des cellules.

de fer pour rendre aussi difficiles que possible les dessins.

Dans le panneau du haut de la porte, pour la surveillance, on a pratiqué une ouverture circulaire munie d'une glace de 2 centimètres d'épaisseur ayant 5 centimètres de diamètre, encastrée dans un châssis en cuivre. En raison de sa largeur, on peut très bien voir tout ce qui se passe dans la cellule (1). Cette glace est munie d'un obturateur en cuivre à coulisse. Pour la surveillance de nuit, au-dessus de la porte, une imposte vitrée, garnie d'une trappe en tôle jouant à l'aide d'une corde, permet, quand cette trappe est levée, d'éclairer l'intérieur de la cellule par un bec de gaz placé devant la vitre.

Quatre cellules sont munies de sièges d'aisances renfermant un pot dont l'enlèvement se fait par le couloir.

Quatre cellules diffèrent des autres : deux destinées aux malades agités et furieux sont, l'une, capitonnée sur toutes ses faces, porte et murs ; la seconde a les parois des murs en linoléum formant un revêtement et une sorte de capitonnage. Dans ces deux cellules, la fenêtre est située à une hauteur plus grande que dans les chambres d'isolement (2^m20). Tout le long du bord supérieur du linoléum ou du capitonnage, court un chanfrein en bois, oblique, de manière que les enfants, même en sautant, n'ont aucune prise sur le bord supérieur du capitonnage. La troisième cellule, peinte entièrement en ton bleu cobalt, est destinée à des essais

(1) Nous avons employé pour l'une des portes le judas inventé par M. Pabu, serrurier à Neuilly-sur-Marne, et adopté pour les cellules de quelques asiles de la Seine. Ce système, très compliqué et coûteux, manque aussi de commodité. Nous en avons essayé un autre consistant en une plaque en cuivre, de 12 centimètres de côté, percée de trous de 5 millim. de diamètre, et appliquée tout à fait contre une plaque en verre, afin d'empêcher les malades de passer des cordons entre les trous, et fermée par deux petits volets extérieurs, maintenus par un verrou. Mais c'est le système que nous avons adopté définitivement, et que nous venons de décrire, qui nous a paru offrir le plus d'avantages (simplicité, résistance, facilité de surveillance).

de traitement de certains cas d'aliénation mentale. La quatrième est réservée pour un aménagement ultérieur. Dans ces quatre cellules, les portes et les angles voisins sont disposés comme dans les quatre chambres d'isolement. En outre, elles ont une fenêtre en tabatière, placée sur le toit, et le châssis à tabatière est muni, au droit du plafond, d'une trappe en fer se levant à volonté, pour réaliser l'obscurité la plus complète.

Le coucher consiste en paille ou en pailleuse pour les cellules d'agités; pour les autres en une caisse en bois ou en fer, pleines, sans aucun orifice permettant d'y passer des liens, comme cela existe encore dans les cellules d'un grand nombre d'asiles. Les caisses-lits sont fixes et disposées de telle sorte que les enfants ne puissent s'en servir pour atteindre soit la fenêtre, soit la bouche de chaleur.

Quatre cellules ou chambres d'isolement sont pourvues d'un siège d'aisances, demi-circulaire, placé dans l'angle à gauche de la porte, voûté afin d'empêcher les enfants de monter dessus. Trois sont en ciment, recouvert d'une solide planche en bois, disposée de façon à n'offrir aucune prise. L'un des sièges est entièrement en bois et offre une disposition spéciale copiée sur le modèle que nous a fait voir M. le D^r Bécoulet, médecin-directeur de l'asile d'aliénés de St-Yllie, près Dôle. Le support du siège se compose de morceaux de chêne enchevêtrés les uns dans les autres et maintenus à l'aide de fortes vis. Le tout est fixé au mur et au plancher par des liteaux très solidement fixés eux-mêmes.

Dans tous, le vase vient s'adapter exactement à la face inférieure du siège proprement dit; il est plus large que le trou du siège, par lequel il ne peut point passer. On le retire du couloir des cellules en le faisant glisser sur deux rails à l'aide d'un crochet qui s'adapte à la poignée du vase.

En résumé, ces cellules diffèrent de la plupart des autres: 1° par l'aspect des portes et par l'oculaire; —

2° par leur mode d'éclairage ; — 3° par les pans coupés et le revêtement des murs en ciment ; — 4° par leur lit ; — 5° par l'absence de tout moyen de suicide, etc.

Le 8 novembre 1888, dans une lettre à M. Peyron, directeur de l'Assistance publique, après l'avoir prié de hâter l'ameublement du nouveau pavillon de dortoirs dont nous avons parlé, nous réclamions l'achèvement de la section des enfants, c'est-à-dire la construction des trois derniers pavillons de dortoirs. Nous nous appuyions : 1° sur ce fait que le règlement des comptes des travaux antérieurs à 1888 donnait un boni de plus de 150.000 fr., boni qui naturellement devait être appliqué à la suite de l'entreprise ; — 2° sur la présence de 60 enfants dans l'ancienne section où ils détiennent la place d'épileptiques ; — 3° sur la présence dans les dortoirs de la nouvelle section de nombreux lits supplémentaires. Nous rappellions la même demande à la fin du même mois. Se rendant un compte exact de la situation, M. Peyron a fait préparer les devis de cette dernière opération et nous a promis de soumettre l'affaire à son Conseil de surveillance dans le courant du mois de janvier 1889.

VIII.

Achèvement de la section.

Le projet relatif à l'achèvement de la section des enfants a été introduit par M. Peyron au Conseil de surveillance de l'Assistance publique le 24 janvier. Le Conseil en a renvoyé l'examen à une sous-commission composée de MM. E. Ferry et Thuillier. M. Thuillier a été chargé du rapport. Contrairement au rapporteur

précédent, M. E. Ferry, il a considéré utile de nous demander, à Bicêtre même, des renseignements détaillés sur les raisons qui militaient pour un prompt achèvement de la section. Quelques jours plus tard M. Thuillier, que nous remercions beaucoup de sa courtoisie et de son empressement, a communiqué à titre de rapport au Conseil de surveillance, le mémoire de l'Administration (7 février, p. 306 du *Procès-verbal*). Nous croyons utile de reproduire ce mémoire en entier.

Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen un *Projet de travaux pour l'achèvement du quartier des Enfants idiots et épileptiques à Bicêtre*. Le Conseil sait que le programme ou plan d'ensemble qui a été adopté pour la création de ce quartier, destiné à recevoir une population de 400 enfants, comportait l'organisation et les constructions suivantes :

Service de jour.	}	Réfectoires.
		Écoles ou classes.
		Ateliers.
		Préaux couverts.
Hôpital : proprement dit.	}	Infirmiers.
		Pavillon d'isolement pour les maladies contagieuses.
		Pavillon disposé en cellules pour les malades agités ou indisciplinés.
		Service des gâteaux (un pavillon).
Services de nuit : Huit pavillons pour dortoirs.		

En 1882, on a détaché du plan d'ensemble le bâtiment à usage d'ateliers; cette construction a coûté 162,697 fr. 67. En 1883, il a été affecté à la réalisation partielle du programme un crédit de 1,560,261 fr. 91, fourni, pour 960,261 fr. 91, par un prélèvement sur la subvention extraordinaire de 3 millions allouée en 1883 à l'Administration, et, pour 600,000 francs, par une subvention municipale complémentaire, allouée la même année. Ce crédit avait été calculé en vue de la construction des réfectoires, des classes, de deux pavillons pour dortoirs, du pavillon pour les gâteaux, de l'infirmerie; mais, en utilisant les bonis produits par les rabais d'adjudication, il a été possible de construire en plus deux pavillons pour dortoirs et le pavillon d'isolement.

En 1887, un prélèvement de 318,533 fr. 81 a été autorisé sur la subvention extraordinaire de 1,500,000 francs pour la continuation des travaux et en vue spécialement de la construction d'un cinquième pavillon à usage de dortoirs, du pavillon des cellules et des préaux couverts. Il ne reste donc aujourd'hui à faire que trois pavillons pour dortoirs.

Le Projet qui vous est soumis comprend la construction de ces trois derniers pavillons, qui, à 40 lits chacun, fourniraient 120 lits nouveaux, et complèteraient à 400, chiffre du programme, le total des lits du quartier, non compris les lits de rechange du pavillon des gâteaux et ceux de l'infirmerie, du pavillon de l'isolement et du pavillon des cellules.

En ce moment, 60 enfants occupent encore des lits dans la section des épileptiques adultes, 30 couchent au quartier dans des lits supplémentaires, et un certain nombre attendent à l'asile Sainte-Anne leur translation à Bicêtre. Les 120 lits nouveaux permettraient donc à l'Administration de remédier à l'état d'encombrement actuel et de restituer à la section des épileptiques adultes son nombre de lits normal.

Les trois pavillons à construire sont figurés, comme emplacement, au plan d'ensemble du quartier; des plans de détail, avec coupes et élévations, en montrent la disposition extérieure et intérieure, la distribution, l'aménagement, etc. Deux de ces pavillons sont en tout semblables à celui qui vient d'être construit à gauche du pavillon des gâteaux et sont disposés en échelons à sa suite; ils se composent d'un rez-de-chaussée élevé sur sous-sol et renferment l'un et l'autre: Au rez-de-chaussée, deux dortoirs de 20 lits chacun, avec services généraux au milieu et chambres de surveillance aux extrémités. En sous-sol, dans la partie nord du pavillon, qui se trouve sur une déclivité de terrain, des chambres pour le logement des sorviteurs.

Le troisième pavillon, placé en échelon à la suite des deux précédents, rappelle par sa disposition extérieure le pavillon des gâteaux. Il est élevé sur sous-sol d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage qui formera le prolongement du bâtiment des classes. Le rez-de-chaussée renfermera deux dortoirs de 20 lits chacun avec leurs annexes ordinaires, comme dans les autres pavillons, plus un logement de surveillant qui sera aménagé à l'extrémité nord. Le premier étage sera utilisé pour agrandir les locaux destinés à l'enseignement et installer un musée pédagogique.

Le projet comprend aussi la construction d'un groupe de cabinets d'aisances et d'urinoirs dans la cour de récréation des enfants, et l'établissement d'urinoirs dans la cour du parlour.

Il prévoit enfin les travaux d'assainissement et d'adduction d'eau et de gaz dans les cours et chemins, et les travaux de viabilité nécessaires pour mettre en communication facile les nouveaux bâtiments projetés et ceux déjà construits. Un petit chemin de fer (système Decauville) serait établi le long de la clôture grillagée, du côté du marais, avec plaque tournante au droit de chaque pavillon. Les divers travaux à exécuter pour la réalisation de ce projet sont décrits et estimés dans les deux devis joints au dossier. La dépense est évaluée au devis estimatif à la somme totale de 736,480 francs, en y comprenant un dixième d'imprévu et un vingtième pour frais de direction et d'agence.

En voici le détail par nature d'ouvrage :

Terrasses, maçonnerie.	282.874.50
Charpente.	18.621 »
Couverture, plomberie.	39.984.51
Menuiserie.	79.176.51
Serrurerie.	115.538.09
Peinture.	20.600.07
Pavage.	42.029.10
Fumisterie.	25.085.50
Appareils et canalisation pour le gaz.	6.682.55
Dallage en grès cérame.	1.052.88
Etablissement d'un chemin de fer Decauville.	3.000 »
	<hr/>
	637.615.04
Imprévus 1/10	63.761.50
Frais de direction et d'agence, 5 0/0	35.670.16
	<hr/>
	736.480 »

Il importe toutefois de faire remarquer que cette somme représente l'évaluation des travaux d'après la série des prix de la Ville. En admettant, ce qui rentre dans les probabilités, un rabais moyen de 33 0/0, lors des adjudications qui seront faites, la dépense serait réduite à 493,441 fr. 60.

Pour faire face à cette dépense, l'Administration dispose d'une première ressource de 179,477 fr. 67, qui représente, à 200 fr. près, les économies ou bonis réalisés par M. Gallois, architecte, dans l'exécution de la partie de l'opération autorisée en 1883. Le règlement de compte des travaux, tel qu'il résulte de l'arrêté approuvé par M. le Préfet de la Seine, à la date du 11 décembre 1888, fait en effet ressortir un boni de 179,303 fr. 72, savoir :

Dépense autorisée.	1.560.087.96
Dépense effectuée.	1.380.784.24
Boni.	179.303.72
Si l'on ajoute à ce chiffre la somme de	173.95
restée non autorisée sur le crédit total de l'opération (1.560.261 fr. 91), on	
obtient un total de.	179.477.67

Cette ressource figure actuellement aux chapitres additionnels du budget de 1888, chapitre III. Sections 1^{re} et 2^e. Elle est comprise pour. 109.463.28

Dans le crédit de 312.533 fr. 82 (subvention de 3.600.000 fr., page 30), et pour 70.011.39

Dans le crédit de 72.579 fr. 39 (même subvention, page 38).

Total égal. 179.477.67

L'Administration ne recouvrera, il est vrai, la disponibilité de ces crédits pour les affecter à de nouveaux travaux qu'après la clôture de l'exercice 1888 et l'approbation des chapitres additionnels de 1889; cependant, si besoin était, un arrêté préfectoral pourrait, après avis favorable du Conseil, en autoriser l'ouverture d'urgence à l'exercice 1889.

En utilisant cette première ressource de.	179.477.67
il ne resterait plus, pour permettre la réalisation du projet, évalué, après rabais, ainsi qu'il a été dit plus haut à	493.441.60
qu'à y affecter un crédit de	313.963.93

En raison de l'intérêt qui s'attache à l'achèvement de l'opération, je vous demanderai, Messieurs, de vouloir bien autoriser un prélèvement de pareille somme sur la subvention extraordinaire de 1.500.000 fr. allouée à l'Administration, en 1889, pour grands travaux et grosses réparations, et formant la quatrième annuité de l'emprunt municipal de 250 millions.

Tous les travaux prévus au devis seraient, bien entendu, mis en adjudication publique, à l'exception des travaux de gaz, qui, se trouvant inférieurs à 8.000 fr., seraient confiés à l'adjudicataire de l'entretien.

Une exception devrait également être faite pour les ouvrages de dallage en grès cérame et l'établissement du chemin de fer

système Decauville. A raison de leur spécialité, l'exécution de ces travaux serait l'objet de marchés de gré à gré.

J'ai l'honneur, Messieurs, de vous communiquer le dossier de cette affaire et je vous prie d'en délibérer.

La majorité du Conseil de surveillance ne put s'empêcher de montrer une fois encore son mauvais vouloir contre une création faite malgré elle et renvoya la discussion à la prochaine séance. Cette discussion a eu lieu, en effet, quinze jours plus tard, le 27 février. Nous la mettons sous les yeux du lecteur telle qu'elle a paru dans le *Procès-verbal* de ce Conseil.

M. THULLIER, rapporteur, déclare que, si à la fin de la dernière séance, il avait cru devoir proposer au Conseil d'émettre un vote sur ce projet, c'est qu'il s'agissait de l'achèvement d'un travail dont le plan d'ensemble avait déjà été adopté. Mais, non seulement le Conseil avait adopté le principe de ce projet, il avait encore à diverses reprises voté l'exécution des parties successives de ce travail. Il était donc naturel que M. le Rapporteur, nouveau-venu dans le Conseil, pensât que ses collègues, plus anciens que lui, eussent tous leur opinion faite sur un projet qui était parfaitement connu (1).

M. le Rapporteur pense inutile de donner des détails sur les travaux qui sont proposés aujourd'hui, puisque le mémoire présenté par l'Administration sur cette affaire a été inséré *in extenso* au procès-verbal de la dernière séance, dont tous les membres du Conseil ont reçu une épreuve.

Au nom de la Commission, M. le Rapporteur propose d'émettre un avis favorable à l'exécution des travaux pour l'achèvement du quartier des enfants idiots et épileptiques à Bicêtre. Toutefois, il ne se prononce pas sur l'intérêt qu'il pourrait y avoir à construire le musée pédagogique prévu au projet.

M. DE SALVERTE demande quel est le chiffre de la dépense prévue (2).

M. le RAPPORTEUR. — La dépense avant rabais est évaluée

(1) M. Thullier donne ainsi une leçon à ses collègues, mettant en relief l'absence de tout motif sérieux pour l'ajournement.

(2) M. de Salverte, hostile au projet, n'a même pas lu le mémoire qui justifie la fin des travaux et indique le chiffre des dépenses.

à 700,000 fr. en chiffres ronds. Mais on ne peut compter sur un rabais de 33 0/0 en moyenne. C'est donc en réalité une dépense approximative de 500,000 francs.

M. ROCHARD. — C'est là une somme importante. Ne pourrait-elle pas être employée à des travaux d'une utilité plus grande, qui donneraient satisfaction à des besoins plus urgents?

M. le DIRECTEUR fait observer que les services à créer pour l'isolement des maladies contagieuses, les chroniques et les infirmes, ne seront ni plus ni moins vite édifiés, soit que l'on dépense ou que l'on ne dépense pas cette somme de 500,000 fr. pour l'achèvement du quartier des enfants idiots. Cette assertion peut paraître au premier abord paradoxale, et pourtant elle est exacte. En effet, ce qui empêche l'Administration de créer avec toute la rapidité qu'elle désirerait ces nouveaux services, c'est, pour les hôpitaux d'isolement, l'opposition des maires des communes suburbaines, et pour les chroniques et les infirmes, ce n'est point le manque de ressources pour construire les édifices et faire les frais du premier établissement, c'est l'incertitude où elle se trouve de pouvoir compter sur les ressources annuelles nécessaires au fonctionnement de ces nouveaux services, et que peut seul procurer une augmentation de la subvention municipale.

Une somme de dix millions a été réservée à l'Assistance publique sur le dernier emprunt de la Ville pour grands travaux, et l'Administration n'a encore engagé de dépenses sur cette somme que pour 2,500,000 francs. Par conséquent, elle peut achever le quartier des enfants idiots sans diminuer l'importance des hôpitaux projetés, et dont la construction a été retardée non pour des motifs financiers, mais par suite de l'opposition des autorités municipales où ces établissements doivent être créés ou l'insuffisance des ressources annuelles d'entretien.

M. ROCHARD reconnaît sans doute qu'il est bon de donner des soins à ces enfants idiots et épileptiques; mais en se plaçant au point de vue social, il lui semble plus urgent de venir en aide à ces malades qui ne peuvent trouver place dans nos hôpitaux, et qui, guéris, constituent une force que le devoir, aussi bien que l'intérêt, commande de sauver.

M. THOMAS pense que précisément l'achèvement du quartier des enfants idiots à Bicêtre permettra indirectement de recueillir des adultes que la société a un intérêt tout particulier à secourir. En effet, dans les nouvelles constructions, on installera les 60 enfants idiots qui se trouvent actuellement dans la Section des épileptiques adultes. C'est donc 60 nouvelles places que l'on pourra donner à des adultes qui ne

peuvent être abandonnés à eux-mêmes, qu'il est même nécessaire de ne pas laisser dans leurs familles, car ils sont bien plus encombrants que des vieillards, et constituent un danger et pour eux-mêmes et pour les autres. Donc, en se plaçant au point de vue indiqué par l'honorable M. Rochard, on doit reconnaître que le projet proposé présente un sérieux et réel intérêt social.

M. FERRY rappelle que c'est lui qui a été rapporteur de la Commission chargée de l'examen du plan d'ensemble (1). On avait dit avec raison, et lui-même était de cet avis, que la dépense engagée par ce projet était excessive en raison du but qui serait atteint. Mais enfin, le principe fut voté; successivement, on vota aussi diverses parties du projet. Aujourd'hui, il s'agit de terminer l'opération. Il ne reste plus que trois pavillons à construire. Il n'est plus possible de reculer et de laisser inachevé un service pour lequel on a déjà fait tant de sacrifices. M. Ferry votera donc l'achèvement du quartier des idiots à Bicêtre, non point avec enthousiasme, mais parce qu'il y a une nécessité devant laquelle il faut s'incliner.

M. ROCHARD persiste à croire que cette somme de 500,000 fr. pourrait être employée plus utilement. M. le Directeur craint de manquer de ressources pour l'entretien de nouveaux services destinés aux malades ou aux infirmes, mais il peut toujours formuler ses propositions. Le conseil de surveillance émettra son avis, et l'administration aura mis sa responsabilité à couvert.

M. le DIRECTEUR déclare qu'à bref délai il fera des propositions pour la construction de nouveaux services destinés aux chroniques et aux infirmes; mais, même si ces projets sont adoptés par le Conseil municipal, ils ne pourront être terminés que dans un certain laps de temps. Au contraire, le projet en ce moment en discussion est d'une réalisation immédiate. Il y a donc un intérêt véritable à ne point le rejeter.

M. de SALVERTE combat le projet par des motifs d'économie, et demande, à titre d'amendement, que la somme prévue pour l'achèvement du quartier des enfants idiots soit affectée à une destination autre qui sera ultérieurement déterminée.

L'amendement de M. de Salverte, mis aux voix, est rejeté.

M. THULLIER demande la permission de présenter une observation avant que le Conseil passe au vote des conclusions de la Commission. Le devis prévoit 5 % pour frais d'agence, indemnités et honoraires. La Commission demande que ce

(1) Voir son étrange rapport à la page 10.

chiffre soit réduit à 3 %. Le montant total du devis serait ainsi réduit de 736,480 fr à 722,451 fr. 82.

Les conclusions de la Commission sont adoptées. En conséquence, le Conseil émet l'avis suivant :

Le Conseil, Vu le mémoire par lequel M. le Directeur soumet à son examen un projet de travaux pour l'achèvement du quartier des enfants idiots et épileptiques, à Bicêtre, et propose de subvenir à la dépense de la manière suivante, savoir : 1° Jusqu'à concurrence de 179,477 fr. 67, sur le boni de pareille somme réalisé dans la partie de l'opération autorisée en 1883 et dont le compte vient d'être épuré ; 2° Pour le surplus, sur la subvention extraordinaire de 1,500,000 francs allouée en 1889 à l'Administration pour grosses réparations et grands travaux (1^{re} annuité de l'emprunt municipal de 250 millions) ; Vu les plans ; Vu le devis estimatif de travaux s'élevant avant rabais, y compris l'imprévu et les frais de direction, à la somme de 736,480 francs, émet l'avis :

1° Qu'il y a lieu d'approuver les plans et devis susvisés, ayant pour objet l'achèvement du quartier des enfants idiots et épileptiques, à Bicêtre ;

2° D'imputer la dépense évaluée avant rabais, imprévus et frais de direction compris, à la somme de 722,451 fr. 82.

D'abord et jusqu'à concurrence de 179,477 fr. 67, sur le boni de pareille somme réalisé dans l'exécution de la partie de l'opération autorisée en 1883, et qui figurera dans les crédits à ouvrir aux chapitres additionnels du budget de 1889, chapitres III, section 2, § 2. *Fonds spéciaux périmés à faire revivre. — Dépenses subventionnées.*

Et, pour le surplus, sur la subvention extraordinaire de 1,500,000 fr. allouée en 1889 à l'Administration pour grosses réparations et grands travaux (1^{re} annuité de l'emprunt municipal de 250 millions) ;

3° De mettre en adjudication publique, aux clauses et conditions des cahiers des charges ordinaires de l'Administration, et par nature d'ouvrage, les travaux de diverse nature prévus au devis de l'opération, à l'exception de travaux de plomberie pour gaz, qui, en raison de leur peu d'importance, seront confiés à l'entrepreneur de l'entretien, et des travaux de dallage en grès cérame et d'établissement d'un petit chemin de fer, système Decauville, qui, eu égard à leur spécialité, seront l'objet de marchés de gré à gré.

Comme on le voit, M. Thuillier concluait à l'adop-

tion du projet. Contrairement à ce qui se passe en pareil cas, le Conseil de surveillance — qui avait déjà eu l'occasion cinq ou six fois de s'occuper de cette affaire, ainsi que le lui a rappelé M. Thuillier — malgré les excellentes raisons invoquées par le rapporteur, sous prétexte de mieux se renseigner, avait ajourné à quinzaine la discussion et le vote. A cette séance, après la singulière discussion qu'on vient de lire, le projet fut adopté (27 février).

Nous ne regrettons pas trop cette discussion, car elle prouve que nous n'avons nullement exagéré les dispositions défavorables du Conseil de surveillance qui aurait dû prendre l'initiative de cette réforme s'il avait vu, comme c'était son devoir, la situation abominable des enfants à Bicêtre. Ne l'ayant pas vue, s'il n'avait d'autre souci que le bien des malheureux, s'il était animé du désir de doter Paris d'établissements réalisant toutes les conditions exigées par la science, il aurait dû applaudir à nos efforts, car il savait la part que nous avons prise aux votes d'une première subvention de six millions, puis d'une subvention de trois millions en faveur de l'Assistance publique; enfin, il savait que, en quittant le Conseil municipal, nous avons obtenu pour la création de la section des enfants une nouvelle subvention municipale de 600,000 fr.

Cette discussion montre encore que si quelques membres du Conseil de surveillance, comme M. Goupy qui nous a toujours prêté un actif concours, *après avoir vu et revu*, — comme M. Thomas, qui, lui aussi, a visité plusieurs fois l'ancienne et la nouvelle section des enfants, — il en est d'autres, comme M. de Salvette et M. Rochard, qui ne se sont nullement dérangés pour se rendre compte de ce qu'il y avait à faire, des résultats obtenus et qui paraissent être d'une ignorance complète sur tout ce qui a été réalisé à l'étranger pour l'assistance de cette catégorie d'enfants réputés incurables.

Cet ajournement a eu pour conséquence de contribuer à retarder le commencement des travaux, car le dossier, bien qu'il ait été transmis immédiatement par M. Peyron au Conseil municipal, n'a pu être examiné et rapporté que le 29 mars. Les conclusions du rapporteur, notre ami M. Strauss, ont été adoptées sans discussion par le Conseil municipal. Cette fois notre sempiternel adversaire, M. Després, s'est tu !

Grâce à l'obligeance de M. Poubelle et de M. Alphand, toutes les formalités ont été remplies rapidement. L'adjudication des travaux a eu lieu le 28 mai, et a donné des rabais considérables que fait ressortir le tableau suivant :

Adjudication du 24 Mai 1889.

	DÉPENSES	
	AVANT RABAIS	APRÈS RABAIS
Terrassé et maçonnerie.....	282.874 80	175.948 13
Charpente	18.621 »	12.271 24
Couverture	39.984 51	23.910 74
Menuiserie.....	79.176 54	48.772 75
Serrurerie	115.538 09	69.207 32
Peinture	20.600 07	10.094 04
Pavage.....	42.029 10	37.574 02
Fumisterie	25.085 50	15.477 16
Gaz.....	6.682 55	4.009 53
Grès cérame (non adjudé).....	4.052 88	4.052 85
Chemin de fer Decauville (non adjudé).....	3.000 »	3.000 »
	637.645 05	404.318 41

Sur la somme de 40.031.84, réservée pour imprévus, il a été déjà prélevé pour consolidations souterraines une somme de 4000 francs.

NOTA. — Les dépenses autorisées par prélèvement sur les réserves pour imprévus viennent s'ajouter à la dépense autorisée primitivement. Ne sont pas compris dans les sommes ci-dessus les frais d'agence et de direction.

Les résultats de l'adjudication ont été approuvés quelques jours plus tard par M. Poubelle et les travaux ont commencé le 28 juin. Si le Conseil de surveillance y avait mis un peu de bonne volonté, l'Administration aurait pu montrer la section, sinon tout à fait terminée, au moins sur le point de l'être, aux visiteurs des Congrès de l'Assistance publique et des médecins aliénistes qui devaient avoir lieu au mois d'août 1889. Il y avait là une question de patriotisme.

Voici maintenant quelques renseignements sur ces derniers bâtiments dont la construction a pris plus de deux ans (1889-1891).

Sur ces trois bâtiments qui complètent enfin la section des enfants idiots, arriérés et épileptiques, deux, affectés à des dortoirs, sont absolument semblables, comme construction et aménagement intérieur, aux autres pavillons de dortoirs, que nous avons précédemment décrits. Ils se composent chacun de deux salles de dortoirs de 20 lits au rez-de-chaussée et de 20 chambres pour le personnel dans la moitié nord des sous-sols (1). Ils sont reliés à la grande galerie de communication inférieure, par deux petites galeries perpendiculaires (Fig. 9).

Reste le troisième bâtiment. Celui-ci est élevé sur le prolongement du bâtiment des Écoles, sans solution de continuité, du côté du marais : même hauteur de toiture, même corniche, même bandeau. Les grandes

(1) Par suite de la disposition du sol, il s'agit, dans cette partie du bâtiment, d'un véritable rez-de-chaussée.

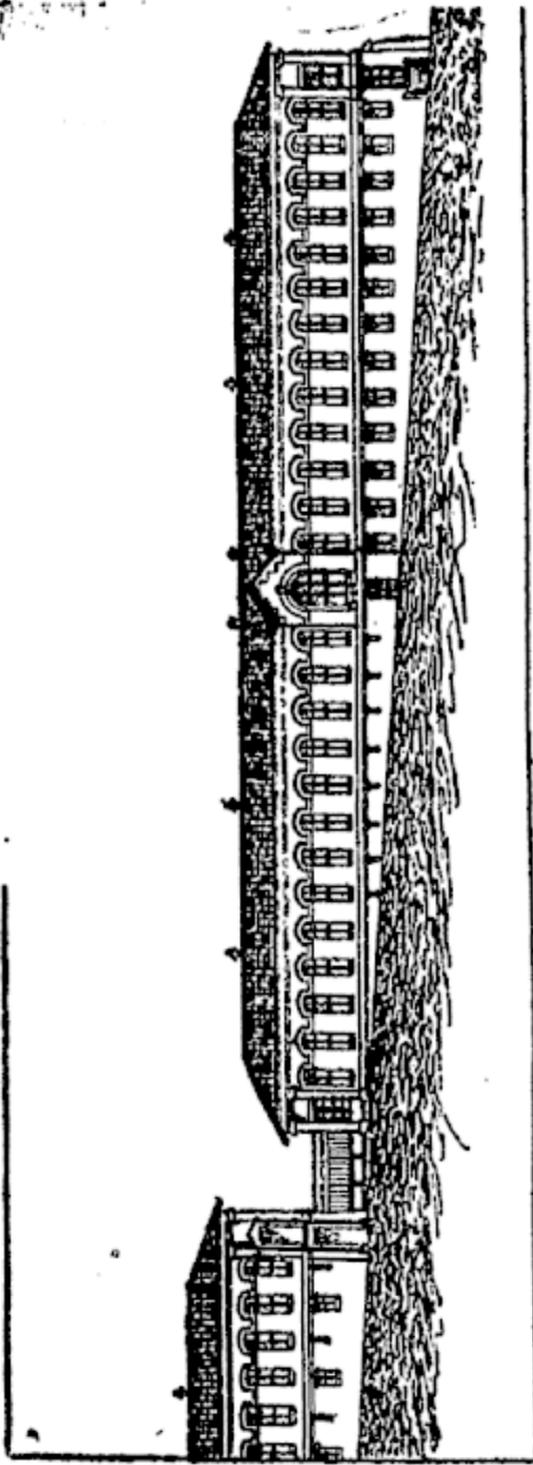


Fig. 9. — Pavillon de dortoir avec chambres, à droite, pour les infirmiers.

croisées éclairant les classes se trouvent répétées ici avec un remplissage de briques absolument semblables. Dans l'étage du rez-de-chaussée, mêmes baies, mêmes trumeaux, briques apparentes, etc., que dans les rez-de-chaussées des dortoirs déjà faits. (Fig. 10 et 11.)

Dans l'axe, motif avec couronnement, comme dans les bâtiments déjà élevés. Étage du sous-sol en moulière rocaillée, percée de petites baies d'aération. A l'extrémité du côté de Paris, un pavillon y est flanqué et ce pavillon rappelle exactement, comme forme, dimensions et construction, celui du bâtiment des gâteaux, déjà décrit. Ces deux pavillons seront comme deux points d'arrêt, limitant entre eux la circonscription des dortoirs.

Si maintenant nous entrons dans ce bâtiment, nous y trouvons, de plain-pied avec la galerie supérieure, une grande salle servant de *musée scolaire* ; puis, dans la partie centrale, le cabinet du médecin en chef ou du conservateur du musée et les water-closets et urinoirs pour les enfants. Plus loin, une autre grande salle absolument identique pour le *musée anatomo-pathologique*. Ces deux salles sont largement éclairées du côté nord-ouest, et sur le mur faisant face à l'éclairage, une petite galerie à mi-hauteur, permettra d'augmenter le nombre des vitrines des deux musées. Au-delà, et prenant tout le premier étage du pavillon, une salle servant de laboratoire. Les murs du musée sont en pans de fer, ainsi que les fermes de la charpente ; remplissage en briques, plafonds et murs points à l'huile, parquet en chêne. La surface des deux musées et de leurs dépendances est de 474 mètres ; celle du laboratoire, de 63 mètres.

Si, avant d'entrer dans le musée, nous descendons l'escalier que nous trouvons à gauche, nous arrivons dans le rez-de-chaussée de ce bâtiment, auquel on accède encore par la galerie inférieure. Là, un dortoir, composé de deux salles de 20 lits chacun, avec partie du mi-

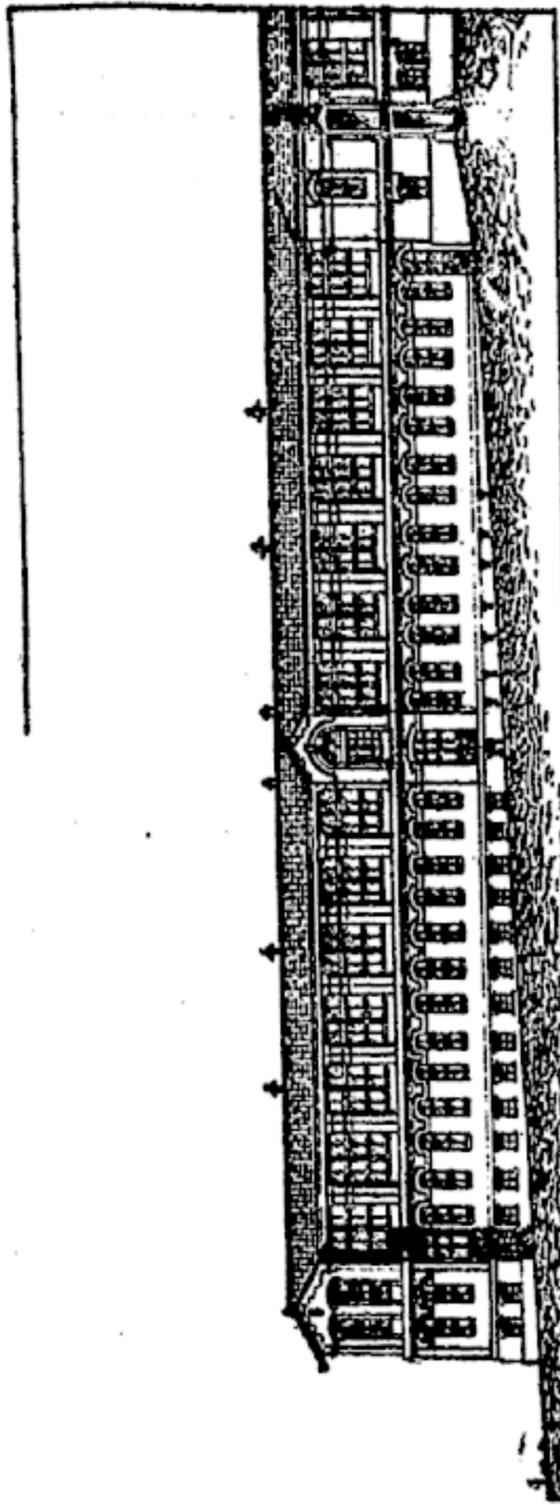


Fig. 10. — Aspect du dernier bâtiment faisant suite au bâtiment des Ecoles. Le rez-de-chaussée se compose de deux dortoirs de 20 lits chacun et, dans le pavillon nord, d'un logement de sous-employé. Le premier étage est affecté au Musée scolaire, de plain-pied avec les classes, et au Musée anatomo-pathologique. — Dans le sous-sol, à l'extrémité nord, extrémité gauche de la figure, nous avons installé un second service de projeté pour le traitement des tuberculoses.

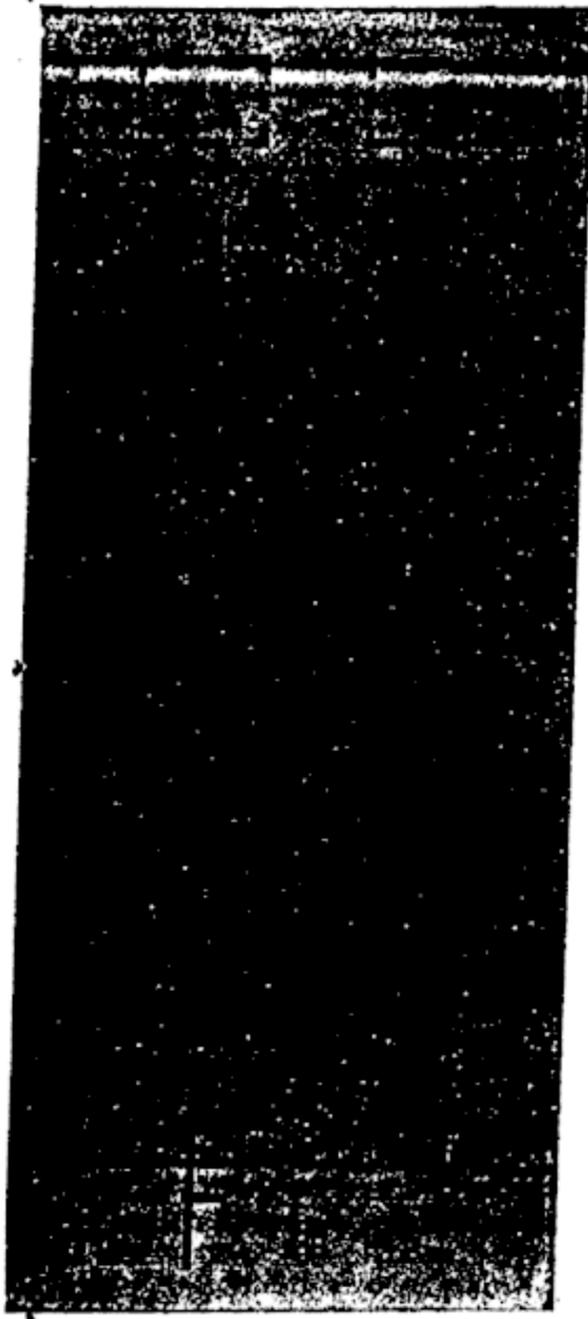


Fig. 11. — En haut, plan des Nueces ; — en bas, plan des dortoirs.

lieu réservée au service de la propreté et chambres pour les infirmières de jour aux extrémités; en un mot, même organisation avec même surface, même cube d'air que dans les dortoirs déjà occupés. Au même étage, dans le pavillon, logement pour un sous-surveillant, d'une superficie de 63 mètres, avec escalier indépendant (Fig. 10). Les murs de cet étage, pour le dortoir, sont construits en briques de 0^m45 d'épaisseur, et pour le logement en moellons de 0^m50; enduits intérieurs, murs à l'huile, parquet en chêne.

Le sous-sol, qui comporte une hauteur de 3 mètres dans sa plus grande partie, contient les chambres à tinettes et les calorifères pour le chauffage des pièces situées au-dessus et un espace dont nous avons trouvé ultérieurement l'utilisation (1). A la fin de 1890, il ne restait plus qu'à procéder à l'aménagement des deux musées et du laboratoire.

Autour des bâtiments, pavage, et, à leur extrémité, montant du bas du quartier et allant jusqu'au mur de la Sûreté, un chemin entièrement pavé, avec un petit chemin de fer (système Decauville) pour les différents services, notamment pour le transport du linge et du charbon aux calorifères complètent l'installation.

(1) Nous avons utilisé la plus belle partie de ce sous-sol en y faisant installer un second service de propreté. (Voir p. 123).

IX.

Achèvement des travaux votés en 1889. — Installation d'un second service de propreté (Traitement du gâtisme). — Travaux complémentaires : installation des musées, etc.

Il ne restait plus à la fin de 1890 qu'à procéder aux travaux de peinture et à l'aménagement des musées et du laboratoire. Il restait aussi à terminer quelques travaux secondaires en cours d'exécution, tels que les cabinets d'aisances de la cour des ateliers et du gymnase.

Cabinets d'aisances de la cour du gymnase. — « Ces cabinets se composent de six sièges, destinés aux enfants et placés bas à 0^m35 du sol. Dans la partie centrale, on a établi un cabinet d'aisances pour les professeurs, ou les chefs d'ateliers avec siège en bois, réservoir d'eau, et chasse commandée par un cordon de tirage. Ce cabinet est clos sur toutes ses faces et sa porte est pleine.

« Les cabinets des enfants sont vitrés dans leur partie haute, de façon à permettre une surveillance facile de l'extérieur. A l'intérieur, ils sont séparés entre eux par des dalles en Comblanchien poli de 1^m30 de hauteur au-dessus du sol. (Fig. 12).

« Les appareils se composent de pots en fonte émaillée, munis d'une soupape à bascule et à contre-poids ; ils sont à effet d'eau, et cette eau, tombant constamment d'après un réglage de robinets, peut, suivant les besoins, former chasse. Les pots sont scellés sur des tuyaux en fonte qui plongent de 75 centimètres dans une fosse étanche et remplie d'eau jusqu'à 52 centimètres de l'intrados ; ces tuyaux plongent donc de

50 centimètres dans cette eau. Chaque cabinet a son tuyau spécial.

« La vidange de la fosse s'effectue d'une façon constante par un siphon dont l'extrémité plonge dans l'eau de la fosse et établit ainsi le niveau d'eau. Les matières projetées par les tuyaux de chute sont diluées par l'eau des cabinets et par celle de la fosse, dans laquelle elles sont flottantes et entraînées par le tuyau-siphon au fur et à mesure de l'arrivée d'eau dans la fosse et dans la même proportion, elles vont à l'égout.

« Depuis la mise en service de ces cabinets (26 septembre 1891), aucun travail de réparation n'a été nécessaire ni aucune mauvaise odeur ne s'est fait sentir.

« A la longue, dans le cas où l'eau de la fosse serait saturée de matières, il en résulterait pour plus tard, une vidange ordinaire avec nettoyage de la fosse que l'on remplirait à nouveau d'eau propre.

« Ce système, peu connu, a eu son emploi motivé par le peu de hauteur du niveau des cabinets, par rapport à celui de l'égout et par la faible quantité d'eau dont dispose l'Hospice, ce qui rend impossible les grandes chasses d'eau très souvent répétées; toutefois il a l'avantage de supprimer les tinettes, qui trop souvent débordent et répandent une mauvaise odeur dans les cabinets. »

Telle est la disposition de ces cabinets d'après la description qu'a bien voulu nous remettre le service d'architecture. Nous avons dû céder, avec regret, devant les arguments invoqués par M. Rochet, auteur du projet. Mais nous n'en persistons pas moins à préférer à ce système, celui que nous n'avons cessé de réclamer, à savoir, chasse d'eau automatique abondante à l'entrée et à la sortie des cabinets, et envoi direct à l'égout, sans interposition d'un réservoir d'eau plein de

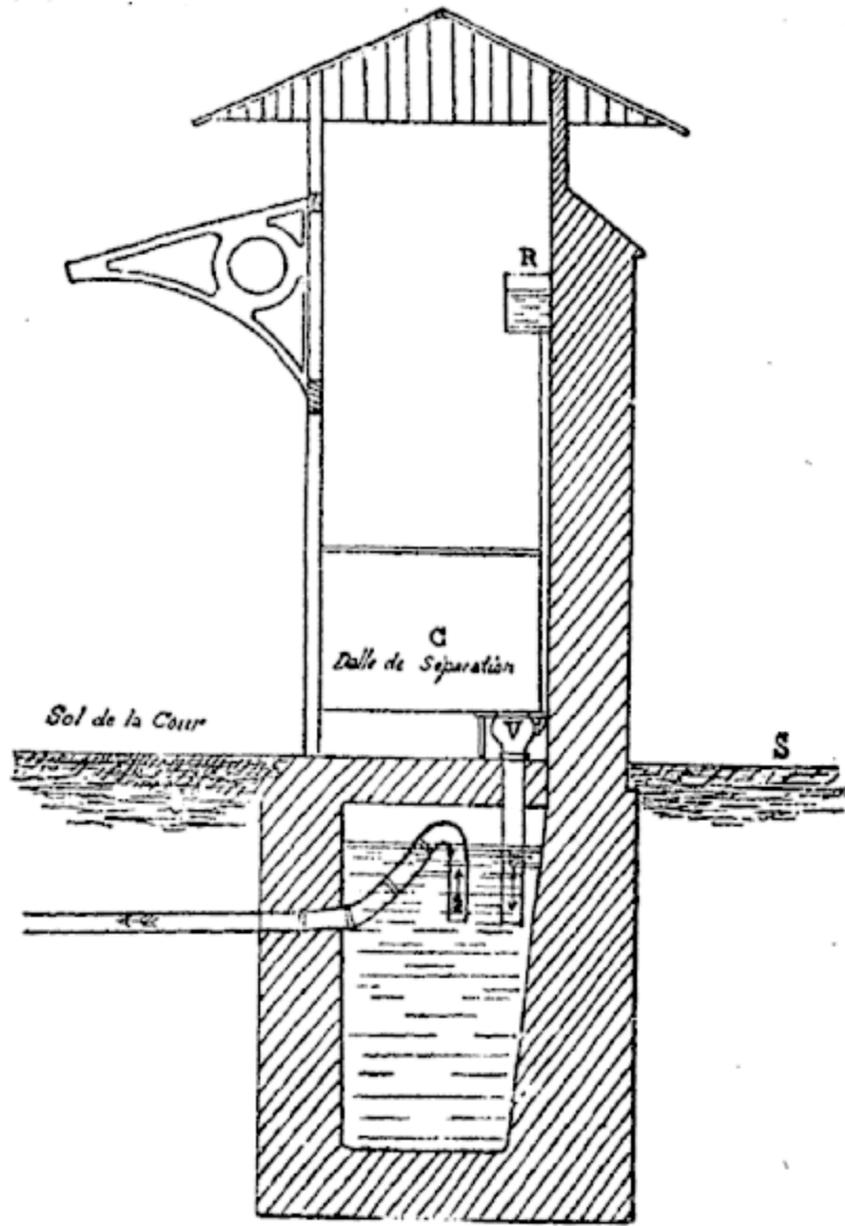


Fig. 12.

matières en putréfaction, espèce de pseudo-fosse fixe.

Musées. — Nous avons décrit plus haut (p. 103-105) le bâtiment des musées (Fig. 10 et 11). L'un des deux, avons-nous dit, celui qui communique directement avec la galerie centrale et les écoles, est destiné à recevoir le matériel scolaire (*musée scolaire*, la *bibliothèque récréative*, les instruments de la *fanfare*, etc. De plus, il servira de *salle de lecture*, aux heures de récréation, et de *salle de projections* (1).

Tout le mur qui correspond à la Sûreté est garni de vitrines dans toute sa hauteur et sa longueur. Ces vitrines sont à deux étages. Celles du bas sont avec avant-corps plein; leur partie haute, vitrée, supporte un plancher, soutenu par des consoles, et formant la galerie supérieure à laquelle on accède par deux escaliers placés à chaque extrémité de la salle. Sur cette galerie, le long de laquelle court une rampe en fer, chaque trumeau est rempli par des corps de vitrines, vitrées dans toute leur hauteur.

Les galeries ont été terminées au mois d'octobre 1891 et le 26 de ce mois, les enfants en ont pris possession comme salle de lecture seulement, car les installations exigées pour les projections n'étaient pas encore commencées. Pendant que les travaux se poursuivaient nous nous sommes préoccupé de nous procurer les objets qui devaient garnir les vitrines. Nous avons apporté 5 reptiles empaillés qui nous avaient été donnés par un de nos anciens internes en pharmacie, M. Rouffilange. Cet embryon de collection a inspiré à M. Imard l'idée d'essayer d'obtenir du Muséum d'histoire naturelle le don d'objets ou d'animaux réformés chaque année. Aussitôt (16 mars 1891), nous avons écrit à M. Peyron, directeur de l'Assistance publique, en le priant d'adresser,

(1) Celles-ci se faisaient autrefois dans le gymnase.

dans ce sens, une demande à M. le ministre de l'instruction publique. Le 24 mars, M. Peyron nous annonçait qu'il s'associait à notre idée et qu'il s'en s'était fait officiellement l'interprète. Le 14 avril, il nous apprenait que M. Léon Bourgeois avait donné au Muséum des instructions pour faire préparer, à destination du Musée de Bicêtre, une petite collection de minéraux et d'animaux. Peu après, nous avons reçu 29 spécimens de minéraux.

Au mois de juillet, M. le D^r Oustelet, aide naturaliste au Muséum, nous informa qu'il était à notre disposition pour choisir un certain nombre de mammifères. Nous nous sommes empressé de nous rendre à son invitation. Nous avons désigné, parmi les animaux réformés, ceux qui nous paraissaient les plus utiles et les moins détériorés. M. Oustelet a évalué la dépense qu'entraînerait la remise en état, autant que possible, des animaux choisis. Cette dépense, qui était prévue à 250 fr., a été autorisée par l'Administration. Le travail de réfection a été fait avec soin par M. Tixier, taxidermiste attaché au Muséum, et le 16 octobre nous avons reçu 30 mammifères et 60 oiseaux : c'est là un bon commencement pour notre musée. Nous le devons à notre ami, M. Léon Bourgeois, que nous sommes heureux de remercier publiquement du concours si empressé qu'il nous a donné dans cette circonstance.

Installation d'un second service de propreté. — Depuis longtemps, nous avons constaté l'insuffisance de la salle annexée au service de propreté et du traitement du gâtisme de la petite École (1). Par suite de l'accroissement de la population qui dépasse le chiffre fixé, le service de propreté se trouvait encombré, et il

(1) Voir *Compte-rendu pour 1880*, p. XXI; pour 1885 p. XXXVI.

en résultait de grandes difficultés pour la régularité de son fonctionnement. Enfin, il y avait de réels inconvénients à laisser toujours en contact des enfants propres ou en voie de le devenir avec les enfants les plus gâteux. Nous appuyant sur l'ensemble de ces raisons, nous avons réclamé l'installation d'un second service de propreté et du traitement du gâtisme dans le sous-sol de l'extrémité nord du bâtiment des musées qui, dans cette partie, à cause même de la disposition du sol, est un véritable rez-de-chaussée (1).

Ce service se compose : 1° d'une entrée; 2° d'une salle de réunion (10 mètres de longueur sur 7 mètres 35 de largeur et 2 mètres 75 cent. sous plafond), dont les parois sont lambrissées dans une hauteur de 1 mètre 40; elle a été pourvue de bancs disposés le long des murs; 3° de la salle de propreté comprenant: un lavabo de 4 cuvettes distinctes, à bascule, de 2 bidets, 1 baignoire, un chauffe-bains au gaz protégé par une grille; d'un siège d'aisance de 10 trous correspondant avec une canalisation en grès vernissé communiquant avec l'égout, enfin de deux meubles pour les poignes, brosses et serviettes, analogues à ceux que nous avons décrits (2).

Les enfants disposent comme préau libre de la cour située entre le bâtiment des musées et le mur qui limite de ce côté l'enclos où se trouve la *Sûreté* (3). Cette cour a été plantée d'arbres, sablée et pourvue d'un abri destiné à protéger les enfants contre la trop grande chaleur et contre la pluie (4), mais laissant passer l'air de tous côtés. « Il se compose de trois piliers en fer d'un écartement de 4 mètres d'axe en

(1) Voir *Compte-rendu pour 1890*, p. XLII-XLIV et fig. 2.

(2) *Compte-rendu pour 1885*, p. 37.

(3) Voir le plan à la fin du volume, n° 106.

(4) Ce petit projet a dû être soumis au Conseil de surveillance (Séance du 13 nov. 1890). La dépense, évaluée à 5.847 fr. après rabais, a été prélevée sur la réserve pour imprévus de l'opération primitive présentant un disponible de 16.133 fr. (Rapporteur, M. V. Goupy). Il n'y a pas eu de discussion...

axe, soutenant un auvent en treillis de fer avec croisillons avançant de 4 mètres 50 en bascule et élevé de 4 mètres 25 centimètres au-dessus du sol. Cet auvent est couvert en tôle ondulée (1). »

Les travaux, commencés durant l'été de 1891, ont été terminés vers la fin de l'année. Mais, comme la canalisation de l'hospice ne permettait pas, sans nuire à d'autres parties de la maison, d'alimenter ce service de la quantité d'eau indispensable, il a fallu attendre que cette canalisation fût modifiée et ce n'est que le 2 mars 1892, que le nouveau service de propreté a pu être mis en marche.

Pour l'établissement d'une canalisation d'eau complémentaire afin d'assurer l'alimentation du service, il fallut recourir encore une fois au Conseil de surveillance et au Conseil municipal. Nous avons pensé qu'il convenait d'en profiter, de faire une révision générale de la section et demander en même temps tout ce qui était indispensable pour réaliser les améliorations reconnues nécessaires.

Le programme de ces différents travaux a été dressé, après un examen attentif, d'accord avec M. Imard, inspecteur de l'Administration, MM. Pinon et Baron, directeur et économiste de Bicêtre. M. Peyron a bien voulu charger M. Rochet, architecte, de dresser les devis. Enfin, il a soumis le dossier de cette affaire à son Conseil de surveillance qui l'a examiné dans sa séance du 25 juin. Voici l'extrait du procès-verbal de cette réunion qui nous intéresse et dans lequel se trouve un exposé suffisant des travaux réclamés.

M. LANNELONGUE, rapporteur, donne lecture du rapport de M. le Directeur.

(1) Note de M. Delahaye, inspecteur du service d'architecture.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le devis des travaux qu'il serait nécessaire d'exécuter à l'hospice de Bicêtre, pour compléter l'installation du service des enfants idiots et épileptiques. Ces travaux ont été demandés par M. le Chef de service. Ce sont les suivants :

Installation et aménagement de la salle destinée aux projections, au musée, à la bibliothèque et aux lectures récréatives (vitrines, stores, etc.) ;

Pose de marbres sur les tables des réfectoires et sur les armoires ;

Transformation, à l'usage du public, des cabinets d'aisances actuels, qui deviennent inutiles pour les enfants, par suite de la construction de nouveaux cabinets dans la cour des ateliers ;

Installation de bouches d'arrosage et de postes d'incendie dans les cours et les bâtiments récemment achevés ;

Établissement d'une canalisation d'eau complémentaire pour assurer l'alimentation du service ;

Prolongement du chemin de fer Decauville, pour mettre le service en communication avec le chantier, d'une part, et la cuisine, d'autre part.

Le devis qui a été établi par M. l'architecte, prévoit, en outre, une machine à imprimer, le matériel scolaire, divers objets mobiliers, ainsi que les matériaux dont les enfants se serviraient pour faire une partie des travaux dont il s'agit.

La dépense est évaluée à la somme de 50.000 francs 63 centimes, après rabais, y compris l'imprévu et les frais de vérification et de révision.

En voici le détail par nature d'ouvrage :

	fr.	c.	
Travaux.....	Maçonnerie.....	834	60
	Plomberie.....	5.220	35
	Menuiserie.....	7.370	40
	Serrurerie.....	2.975	53
	Peinture.....	995	76
	Pavage.....	4.830	57
	Marbrerie.....	4.380	12
	Stores.....	3.175	»
	Chemin de fer Decauville.....	6.125	»
	<i>A reporter.....</i>	<u>35</u>	<u>916</u> 33

	Report	35.916 33
Moblier.....	{ Machine à imprimer	2.650 »
	{ Appareil à projections	100 »
	{ Matériel scolaire.....	350 »
	{ Chaises	750 »
	{ Laine de tourbe	1.000 »
Matériel.....	{ Supports en fonte.....	400 »
	{ Bois de menuiserie.....	2.674 50
	{ Divers (clous, etc.).....	170 »
	Total.....	44.410 83
	Imprévus.....	4.441 08
	Frais de vérification et de révision.	1.248 72
	Total.....	50.100 63

Les travaux seraient exécutés par les entrepreneurs adjudicataires de l'entretien, aux clauses et conditions de leur marchés respectifs, à l'exception des stores et du chemin de fer Decauville, qui seraient l'objet de marchés amiables.

Le mobilier et les matériaux seraient fournis sur mémoires, à l'exception de la machine à imprimer et du bois à ouvrer, qui feraient l'objet de marchés amiables.

La dépense serait imputée sur la subvention municipale extraordinaire de 1.200.000 francs allouée au budget de 1890 pour grands travaux (5^{me} annuité de l'emprunt).

En vous proposant d'approuver cette nouvelle dépense, je dois vous faire remarquer, Messieurs, qu'elle ne constitue pas un excédent sur les crédits primitifs qui ont été alloués pour la construction du quartier des enfants idiots et épileptiques. En effet, le compte des travaux autorisés pour la création et la continuation du quartier s'est soldé par un boni de 232.000 francs, qui a été reversé dans le fond commun.

M. LE RAPPORTEUR, tout en reconnaissant l'utilité des travaux projetés tient à faire remarquer que les hôpitaux d'enfants sont plus mal partagés que le service de Bicêtre, et que leurs vieux bâtiments auraient peut-être un besoin plus urgent d'améliorations. Sous le bénéfice de cette observation, il demande un avis favorable.

M. FERRY critique le non-emploi, si fréquent, des crédits alloués, qui ne se traduit pas par une économie, puisque l'administration, dans la suite, est obligée de demander de nouveaux crédits.

M. Ferry a peine à croire que les fonds alloués pour la construction du quartier des enfants idiots, à Bicêtre, n'aient pas été dépensés intégralement, ainsi qu'il est énoncé dans le mémoire. Il ajoute que l'on a fait, pour le quartier des enfants idiots, à Bicêtre, des sacrifices énormes au détriment des hôpitaux d'enfants, pour lesquels ces dépenses considérables auraient été plus profitables. Il conclut en demandant que les 50.000 francs qu'on propose d'employer, à Bicêtre, à de nouveaux travaux qui lui paraissent avoir un caractère de luxe, soient affectés à des améliorations d'anciens hôpitaux.

M. STRAUSS présente une observation sur l'imputation de la dépense. Il déclare que le Conseil municipal n'acceptera pas cette imputation sur les fonds d'emprunt, pour les raisons qu'il a développées, à une séance précédente, sur un projet de travaux analogues.

M. le DIRECTEUR remercie M. Lannelongue de ses conclusions favorables, mais il aurait été heureux de le voir défendre le projet avec plus d'ardeur et sans réserves. L'Assistance publique a cette bonne fortune d'avoir un service que l'étranger admire. Ce service, pour lequel on a fait de grandes dépenses, demande à être complété; 45.000 francs suffissent à le rendre parfait. Après avoir voté 1.500.000 francs, le Conseil va-t-il reculer et ne pas achever son œuvre? M. le Directeur ne le croit pas. Il ne s'agit pas, d'ailleurs, de dépenses de luxe; les travaux proposés sont indispensables pour que le fonctionnement des services soit complètement assuré.

M. le Directeur assure M. Ferry que les devis n'ont jamais été dépassés; cette opération a été conduite avec beaucoup d'habileté et de prudence, et elle a toujours laissé du disponible sur les crédits.

Quant à la question d'imputation, l'Administration s'incline devant les dispositions du Conseil municipal; elle demande au Conseil de surveillance de voter le fond de la question, en réservant l'imputation du crédit; elle tâchera de trouver une imputation qui soit agréée par le Conseil municipal.

M. LANNELONGUE appuie les propositions de M. le Directeur, et dépose, au nom de la commission, des conclusions favorables. Ces conclusions sont adoptées. En conséquence, le Conseil émet l'avis suivant :

LE CONSEIL. — Vu le mémoire par lequel M. le Directeur de l'Administration soumet à son examen un devis de travaux à

exécuter pour compléter l'installation du quartier des enfants idiots et épileptiques à l'hospice de Bicêtre.

Vu ledit devis, s'élevant, après rabais, à la somme de 59.400 francs 63 centimes, y compris l'imprévu et les frais de vérification et de révision.

ÉMET L'AVIS : 1° Qu'il y a lieu d'approuver le devis susvisé ;
2° De confier l'exécution des travaux aux entrepreneurs adjudicataires de l'entretien, aux clauses et conditions de leurs marchés respectifs, à l'exception des stores, du chemin de fer Decauville, de la machine à imprimer et de la fourniture du bois à ouvrer, qui feront l'objet de marchés amiables.

Nous n'avons aucune observation à présenter sur le mémoire de M. Peyron qui répondait absolument à nos désirs. La discussion soulevée par ce mémoire mérite, au contraire, de nous arrêter. Nous ferons remarquer tout d'abord que si le rapporteur, M. Lanuelongue, avait connu la situation honteuse de l'ancien service des enfants à laquelle la section a remédié, s'il avait pu se rendre à Bicêtre et examiner avec MM. Imard, Pinon, Rochet et nous, les motifs qui venaient à l'appui de notre nouvelle demande, il n'aurait fait aucune réserve après la lecture du mémoire de M. Peyron et aurait certainement défendu le projet avec plus d'ardeur et de conviction.

M. Ferry, qui s'est toujours montré le plus fougueux de nos adversaires depuis le début de la construction du service, devait naturellement s'opposer au vote du crédit demandé. Depuis 1882 jusqu'à ce jour, il n'a pas encore compris la nécessité de l'Assistance des Enfants idiots, épileptiques et aliénés. Il a commencé sa discussion en commettant une erreur. Si l'Administration réclamait 50.000 fr., ce n'était pas parce que les crédits avaient été dépassés, c'est parce que on avait laissé tomber dans le fond commun un boni de deux cent trente deux mille francs, réalisé sur l'ensemble des travaux, grâce au zèle et à l'activité de l'architecte, M. Gallois, et à la surveillance de

M. Imard. Et mettant en suspicion les dires de l'honorable directeur de l'Assistance publique, M. E. Ferry déclare qu'il « a peine à croire que les fonds alloués n'aient pas été dépensés intégralement. » Etrange façon d'encourager les architectes à faire des économies!

Aveuglé par son hostilité, M. Ferry avance que le service de Bicêtre a été construit « au détriment des hôpitaux d'enfants. » Il perd de vue qu'il s'agit précisément de l'hospitalisation d'enfants qui ne pouvaient être traités dans les établissements ordinaires, où ils n'étaient reçus que temporairement ou à titre de curiosité, prenant, durant un temps plus ou moins long, la place d'autres enfants et gênant, d'ailleurs, leurs camarades de salles par leurs cris et leur turbulence et pouvant leur inspirer de mauvaises habitudes.

Il oublie qu'il a donné son plein assentiment à la fin de 1879 à un projet aussi mauvais qu'insuffisant pour 120 enfants et entraînant une dépense (avant rabais) de 717.179 fr. (1). Il oublie que les fonds nécessaires ont été prélevés, pour une partie, non sur les ressources ordinaires de l'Assistance publique, mais sur une subvention municipale extraordinaire de trois millions au vote de laquelle nous avons pris une large part et pour une autre partie fournis par une nouvelle subvention municipale extraordinaire de six cent mille francs accordée pour ce projet, sur nos instances personnelles, par M. le Préfet de la Seine (2).

M. Peyron a défendu le projet avec chaleur. Il a fait voir le peu de fondement des assertions fallacieuses de M. E. Ferry, et rappelé l'opinion des plus favorables émise sur le service par les étrangers. C'est donc à M. Peyron que nous devons le vote des derniers crédits destinés à l'achèvement et aux dernières installa-

(1) Voir le *Compte-rendu*, de 1883, p. XIX, XXV et page 2-8 de ce volume.
(2) *Idem*, p. LIX. — Voir aussi p. 42 de ce volume.

tions de notre service : nous l'en remercions bien vivement. Son appréciation, celle des nombreux membres des Congrès internationaux d'assistance publique et de médecine mentale qui, eux, se sont dérangés et sont venus voir notre service, compense amplement les critiques malveillantes, formulées sans raison, sans examen sur place, par des hommes d'une compétence douteuse, quelque haute opinion qu'ils aient d'eux-mêmes.

Nous avons vu qu'une réserve avait été faite par notre ami Strauss au sujet de l'imputation de la somme demandée pour l'exécution des travaux complémentaires que nous examinons. Ce point a été tranché dans la séance du 9 juillet 1891 du Conseil de surveillance après une courte discussion que nous reproduisons.

Imputation sur le pari mutuel de la dépense occasionnée par les travaux complémentaires du quartier des enfants de Bicêtre.

M. LE DIRECTEUR rappelle que le Conseil a, dans sa dernière séance, approuvé un devis de 50.100 fr. 63 concernant les travaux à exécuter à l'hospice de Bicêtre pour compléter l'installation du quartier des enfants idiots et épileptiques, mais qu'il a réservé l'imputation du crédit primitivement proposé sur les fonds d'emprunt, sur l'observation de M. Strauss que cette imputation ne serait pas acceptée par le Conseil municipal.

L'Administration a cherché sur quels fonds il lui était possible d'imputer la dépense; à défaut de l'emprunt, seuls les fonds du pari mutuel peuvent la supporter. M. le Directeur demande au Conseil un avis favorable.

M. HORTLOUP, qui était favorable, en principe, à la continuation des travaux, hésite à accepter l'imputation sur le pari mutuel. En effet, ces fonds sont déjà grevés de près de 600,000 francs, et peut-être serait-il prudent de les réserver pour les réparations très urgentes des vieux hôpitaux. L'imputation sur les fonds d'emprunt lui paraîtrait meilleure, attendu qu'il a été réalisé un boni de plus de 200,000 francs sur les deux premières opérations de la création et de la continuation du quartier et qu'une partie de ce boni, plus de 50,000 francs,

provient de la deuxième opération qui avait été imputée sur les fonds d'emprunt.

M. Horteloup estime que les travaux projetés ne présentent pas un caractère d'urgence absolue, et qu'il serait préférable de réserver les fonds proposés pour des améliorations plus indispensables des vieux établissements.

M. STRAUSS s'est entretenu avec M. le Préfet de la Seine de la situation financière de l'Assistance publique à Paris, qui doit pouvoir compter sur les ressources extraordinaires du pari mutuel pour faire face aux dépenses nécessitées par les réparations de ses bâtiments.

Pour la question des fonds d'emprunt, il a déjà eu l'occasion de s'expliquer à ce sujet à une séance précédente, et il ne peut que répéter les raisons qu'il a données du refus du Conseil municipal d'accepter l'imputation sur les fonds d'emprunt pour les grosses et petites réparations. Les 10 millions destinés aux travaux extraordinaires doivent être exclusivement employés à des créations de services, telles que l'isolement des maladies contagieuses, ou à d'autres constructions utiles et neuves. Ce crédit ne doit pas être éparpillé en de petites réparations, très urgentes certainement, mais d'où ne se dégage pas une création. Il faut que le Conseil municipal puisse faire la justification des dépenses d'emprunt en citant les œuvres qui ont été créées avec ces fonds. La ville ne peut donc pas accepter l'imputation défendue par M. Horteloup, elle ne peut pas, d'autre part, accorder de crédit extraordinaire.

Il s'ensuit que la seule ressource dont dispose actuellement l'Assistance publique pour les travaux projetés de Bicêtre est le pari mutuel. Cette ressource a déjà, d'ailleurs, été employée tout récemment à l'acquit de dépenses de travaux dans beaucoup d'établissements; pourquoi écarterait-on Bicêtre de cette répartition?

M. Strauss demande instamment que le Conseil sanctionne son vote de la dernière séance, par lequel a été décidée la continuation des travaux en acceptant, suivant la proposition de M. le Directeur, l'imputation de la dépense sur le pari mutuel.

L'avis favorable, mis aux voix, est adopté.

Le Conseil municipal, sur le rapport de M. le D^r Dubois a donné son approbation le 4 novembre 1891.

Les différents articles compris au devis sous le titre de *mobilier et matériel* ont été achetés assez rapide-

ment : machine à imprimer, appareil à projections, matériel scolaire, chaises, laine de tourbe, supports en fonte ; bois de menuiserie, etc. — Les bancs de la cour du parloir ont été posés.

Quant aux travaux, ils ont été effectués dans l'ordre suivant : 1° la transformation à l'usage du public des anciens cabinets d'aisances des enfants le 8 septembre ; — 2° l'installation de bouches d'arrosage et de postes d'incendie le 20 décembre ; 3° l'établissement d'une canalisation d'eau complémentaire le 27 février 1892 ; — 4° la pose des marbres des tables du réfectoire et les meubles des dortoirs dans le mois de février 1892 ; — 5° Quant au chemin de fer Decauville le tronçon qui correspond au chantier est fait depuis longtemps, mais le prolongement nécessaire pour mettre le service en communication avec le chantier, d'une part, n'est même pas commencé, bien que le vote du Conseil municipal remonte à 14 mois (1^{er} déc. 1892).

6° L'installation et l'aménagement du musée scolaire ont été faits en grande partie, ainsi que nous l'avons dit, dans le courant de l'année 1891. Il ne restait plus qu'à poser les stores des fenêtres, destinés à faire l'obscurité pour les démonstrations à l'aide des projections. Les crédits nécessaires ont été votés le 4 novembre 1891. Chose incroyable et qui montre combien notre système d'administration laisse à désirer, ce n'est que le 23 octobre (1) que ce travail a été mis en adjudication. Heureusement l'adjudicataire a apporté la plus grande activité dans la fabrication et la pose des stores et nous pourrons faire assister à une séance de projections les membres de la Commission d'assistance publique du Conseil général qui doivent venir, le 3 décembre, faire leur visite annuelle aux quartiers des aliénés de Bicêtre.

(1) La lettre de l'Administration pour commencer le travail remonte au 17 novembre 1891 ; le travail commencé seulement le 21 novembre 1892 vient d'être terminé (30 novembre 1892).

7° Le dernier crédit voté par le Conseil municipal comprenait enfin la fabrication et l'installation des vitrines du *Musée anatomo-pathologique*. Ce travail a été exécuté avec une grande lenteur. Bien qu'il ne fût pas encore tout à fait achevé, nous avons pu procéder au déménagement de l'ancien musée et montrer le nouveau musée en voie d'aménagement à la Commission de surveillance des asiles lors de sa visite du 2 juin dernier. Il n'a pas fallu moins de cinq mois pour terminer complètement les menus travaux qui restaient à faire, telle que la pose des rampes et de la main courante des escaliers.

ENFIN, la SECTION EST COMPLÈTEMENT TERMINÉE! On craignait que nous n'exagérions en la commençant pour quatre cents enfants; elle en contient aujourd'hui QUATRE CENT SOIXANTE-DIX!

Avant de clore cet historique, nous devons remercier M. Peyron, qui, depuis qu'il a visité la section et s'est rendu par lui-même un compte exact de la situation, n'a pas cessé de s'efforcer de hâter la continuation d'abord, puis l'achèvement. Nous devons aussi un témoignage de gratitude à M. Imard, inspecteur de l'Assistance publique, dont le concours actif, la connaissance approfondie de toutes les questions d'organisation hospitalière, la bienveillance amicale, ont tant contribué à cette création. Enfin, nous serions ingrat si nous ne rendions un dernier hommage à M. Gallois, l'architecte de Bicêtre, qui a su réaliser avec tant d'habileté, de promptitude et d'art le programme général que nous lui avons soumis. Nous avons eu le malheur de le perdre le 6 mars, avant que l'œuvre commune ne fut entièrement achevée!....

(1) Il est probable que la vérification des mémoires des entrepreneurs diminuera encore un peu la dépense.

(2) Les logements pour les infirmiers, installés au-dessous du dortoir en 1888, ont été habités le 22 juin 1889.

Récapitulation des dépenses.

Première opération (1881).

Construction des ateliers pour l'enseignement professionnel..... 162.630 67

Deuxième opération (1883).

Construction des réfectoires, des écoles, de quatre pavillons de dortoirs, du bâtiment des gâteaux, de l'infirmerie et du pavillon d'isolement.

	AVANT RABAIS.	APRÈS RABAIS.
Devis primitif autorisé.....	1.350.876.55	922.537 01
Prélèvement sur l'imprévu..	177.426.50	135.051 22
Prélèvement sur le boni des rabais.....	599.162.47	428.202 02
	<u>2.129.465.52</u>	<u>1.485.790 25</u>
Frais de direction, d'agence temporaire, de vérification et de la révision.....	74.297.71	74.299 71
	<u>2.201.763 23</u>	<u>1.560.087 96</u>

Dépense réelle :

Terrasse et maçonnerie.....	495.673 »
Charpente.....	61.840 21
Coverturé et plomberie.....	129.348 »
Menuiserie.....	123.085 »
—.....	11.043 »
Serrurerie.....	222.364 »
Peinture.....	33.874 »
Gaz.....	11.200 »
—.....	1.127 »
Fumisterie.....	55.048 »
Lavage.....	32.143 »
Marbrerie.....	2.020 »
Stuc.....	1.791 »
Grès cérame.....	21.191 »
Consolidation de carrières souterraines.....	45.843 30
Ameublement.....	65.746 48
	<u>1.313.338 99</u>

Report	1.313.338 99
Frais de direction, d'agence temporaire, de vérification et de révision.....	67.445 25
	<u>1.380.784 24</u>

*Troisième opération (1888).**Continuation du quartier, Pavillon des cellules, Préaux
couverts, un dortoir.*

Devis avant rabais	292.855 49
Devis après rabais	176.007 41
Prélèvement sur l'imprévu (devis supplémen- taires).....	24.954 05
	<u>200.961 45</u>
Frais de direction, etc	15.977 53
Total.....	<u>217.938 99</u>

Dépense réelle	164.025 56
----------------------	------------

En voici le détail :

Maçonnerie	59.028 0
Charpente.....	7.057 0
Couverture et plomberie.....	12.307 0
Menuiserie.....	19.547 0
Serrurerie.....	27.165 0
Peinture	6.145 0
Fumisterie	8.165 0
Pavage.....	5.512 0
Gaz.....	3.178 0
Branchements de gaz.....	218 76
Grès cérame	2.338 0
Consolidation de carrières souterraines.....	3.975 88
	<u>154.572 45</u>
Frais de vérification, de révision et d'agence temporaire.....	9.453 0
	<u><u>164.025 56</u></u>

Quatrième opération (1889).

Achèvement du quartier: trois pavillons pour dortoir et musées.

Devis avant rabais.....	637.645 04
Devis après rabais.....	404.318 41
Prélèvement sur l'imprévu (devis supplémentaire)	34.765 70
Les frais de direction, etc., sont de.....	21.042 28
Total.....	460.126 39

Si l'on récapitule les dépenses de ces quatre opérations on arrive au chiffre total de ...

Dépense réelle	162.630 67
Dépense prévue.....	164.024 56
Total.....	460.126 39
	2.167.626 86

Cinquième opération (1891-1892).

Travaux complémentaires divers; achat d'appareil et de matériel.

	fr.	c.	
Travaux	Maçonnerie	834	60
	Plomberie	5.226	35
	Menuiserie	7.370	40
	Serrurerie	2.975	53
	Peinture	995	76
	Pavage	4.839	57
	Marbrerie.....	4.380	42
	Stores	3.175	»
Mobiler.....	Chemin de fer Decauville.....	6.125	»
	Machine à imprimer.....	2.650	»
	Appareil à projections.....	100	»
	Matériel scolaire	350	»
	Chaises	750	»
	Laine de tourbe.....	1.000	»
	A reporter.....	4331.7	66

RÉCAPITULATION DES DÉPENSES.

Matériel.....	{	Supports en fonte.....	400 »
		Bois de menuiserie.....	2.674 50
		Divers (clous, etc.).....	470 »
		Total.....	44.410 83
		Imprévus.....	4.441 08
		Frais de vérification et de révision	1.248 72
		Total.....	50.100 63
Qui ajouté au total des quatre premières opérations.....			2.467.626 86
Forme un Total général de.....			2.217.727 49

Soit en chiffres ronds deux millions 200 mille fr. (1).
Comme on le voit, il y a loin de ce chiffre aux six MILLIONS que M. le D^r Armand Després affirmait être engagés dans la construction du service des enfants de Bicêtre.

Nous rappellerons que les lits se répartissent ainsi qu'il suit :

Dortoirs.....	320
Bâtiments des gâteaux.....	92
Infirmerie.....	24
Pavillon d'isolement.....	16
Pavillon des cellules.....	8
Total.....	460

(1) La dépense de la partie du chemin de fer Decauville située en dehors de la section, qui doit servir aussi à l'hospice, ne devrait pas être comptée ni l'achat de bois de menuiserie, etc.

APPENDICE.

BOURNEVILLE, *Bicêtre*.

Résistance de l'Administration de MM. Quentin-Brelet à la réforme de l'assistance des enfants idiots et épileptiques.

Le lecteur aura peut-être trouvé trop sévère, nos appréciations de la conduite de M. Quentin, directeur de l'Assistance publique (1880 -1884) et de son secrétaire général M. BAELET. La correspondance, qui suit échangée entre la Préfecture de la Seine et l'administration de l'Assistance publique montrera une fois de plus que nous n'avons rien exagéré.

Paris, le 30 avril 1884.

Monsieur le DIRECTEUR,

Vous n'ignorez pas quel est l'encombrement excessif qui existe dans les quartiers des enfants idiots, arriérés ou gâteux tant à l'asile de Bicêtre, notamment, qu'au Bureau d'admission de l'asile Sainte-Anne, actuellement rempli d'enfants de cette catégorie qu'on ne sait actuellement où placer.

Cette situation qui nuit à l'hygiène physique et morale des enfants confiés à l'administration, m'oblige à vous demander, Monsieur le Directeur, de vouloir bien donner les instructions nécessaires pour que la nouvelle section pour enfants qui est à la veille d'être achevée à Bicêtre, dans le service de M. le Dr Bourneville, soit meublée, aménagée et outillée dans le plus court délai possible, après l'achèvement des travaux de construction.

Le service des aliénés a besoin d'urgence de 50 places d'enfants.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Préfet,
Le Sous-Directeur des affaires départementales :
Signé : Roux.

Paris, le 5 mai 1884.

Monsieur le DIRECTEUR,

Comme suite à ma dépêche du 30 avril dernier, et après une visite sur place faite avec le Docteur Bourneville, permettez-moi de préciser les travaux qu'il serait urgent d'exécuter dans la nouvelle section d'enfants en construction à l'hospice de Bicêtre.

Il s'agit surtout du premier corps de bâtiment déjà très avancé, et où quelques travaux peu importants permettraient de placer immédiatement un certain nombre d'enfants, de manière à débarrasser le Bureau d'admission, où la situation devient de jour en jour plus intolérable.

Je vous serais tout particulièrement reconnaissant, Monsieur le Directeur, de vouloir bien donner des ordres en conséquence. Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Préfet,
Le Sous-Directeur des affaires départementales,
Signé : ROUX.

Paris, le 5 juin 1884.

Monsieur le DIRECTEUR,

Par un rapport du 19 mai dernier, vous me faites savoir que vous vous trouvez dans l'obligation de subordonner l'admission de 50 enfants dans la nouvelle section en construction à Bicêtre, à l'engagement à prendre par le département de la Seine de porter, pour ces enfants, le prix de journée à 2 fr. 55.

Quel que soit mon désir de remédier à l'encombrement du Bureau d'admission de Sainte-Anne et du quartier actuel de Bicêtre, je ne saurais, en l'absence d'un vote du Conseil général, consentir à une augmentation quelconque du prix de journée.

C'est là, du reste, une question sur laquelle l'attention de cette assemblée a déjà été appelée à diverses reprises, et qui ne peut manquer d'être prochainement résolue.

Il vous appartiendra, le moment venu, de faire valoir les considérations que vous avez maintes fois exposées, et qui, je n'hésite pas à le reconnaître, pèseront d'un grand poids sur la décision à intervenir.

Mais j'ai la confiance que l'intérêt des malades passera, pour vous comme pour moi, avant toute autre considération,

Je vous prie de vous faire bien, en attendant la révision du taux du prix de journée à rembourser par le département à votre administration, donner des ordres pour l'aménagement immédiat du nouveau bâtiment sur le point d'être terminé dans le service de M. le Docteur Bourneville.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général de la Préfecture :
Signé : Léon BOURNEOIS

Paris le 18 juillet 1884.

Monsieur le DIRECTEUR.

Par rapport en date du 17 juin dernier, vous m'avez fait savoir que vous aviez demandé, depuis un mois déjà, au Directeur de Bicêtre un devis pour l'aménagement intérieur du corps de bâtiment sur le point d'être terminé à la section d'enfants idiots.

Dans la visite que j'ai faite le 3 de ce mois dans cette section, j'ai eu l'occasion de constater que cet aménagement provisoire n'est pas commencé.

Je regrette vivement, M. le Directeur, qu'aucune disposition n'ait été prise pour parer à la situation que je vous ai signalée les 30 avril, 5 mai et 5 juin derniers et qu'aggrave encore le danger d'une épidémie cholérique.

Je vous prie de vous entendre immédiatement avec M. le Dr Bourneville pour pourvoir à la mise en service provisoire du premier corps de bâtiment qui recevra facilement une cinquantaine d'enfants.

L'encombrement du bureau d'admission de Sainte-Anne nous fait un devoir de hâter par tous moyens en notre pouvoir le transfert des enfants pour lesquels les nouveaux bâtiments de Bicêtre viennent d'être construits.

Agréer, M. le Directeur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Signé : POUBELLE.

Ces lettres montrent le peu de souci qu'avait alors l'Administration de l'Assistance publique, dirigée officiellement par M. Ch. Quentin, mais en réalité par M. Brelet, de l'assistance des enfants idiots et épileptiques, il a fallu l'intervention du directeur des affaires départementales, du secrétaire général et du préfet pour obtenir satisfaction.

II.

La section des enfants de l'hospice de Bicêtre d'après M. Maxime du Camp.

« Le quartier des idiots à Bicêtre est une hideuse renfermerie isolée tant bien que mal dans d'anciens bâtiments trop étroits, désagréablement distribués, branlants de vétusté et qui, depuis longtemps, auraient dû tomber sous la pioche des démolisseurs; il est du moins hygiéniquement disposé en hauteur sur la hauteur qui domine la plaine de Gentilly, mais on ne peut le parcourir sans tristesse, car il n'y a pas de spectacle plus navrant que celui de ces animaux à face humaine, chez lesquels rien d'humain ne subsiste. On est étonné que la vie se soit emparée de ces difformes apparences et ait pu s'y installer. Leur crâne déprimé, leurs yeux atones, leur nez pendante et baveux, leurs gestes incohérents, leur démarche vacillante, assez semblable à celle de jeunes ours dressés, leurs pattes de derrière, en font un objet d'étonnement et de commisération infinie. Lorsqu'on les regarde, on prend la sensation en flagrant délit d'erreur et l'on se demande pourquoi l'existence a été infligée à des créatures qui doivent rester éternellement dans un non être permanent.

« Beaucoup d'entre eux sont aphasiques, c'est-à-dire ne peuvent parler. Ils entendent cependant, ils peuvent articuler des sons, mais il est impossible de retenir un mot et y reconnaître une valeur significative quelconque. Il y en a cependant qui parviennent à se forger deux ou trois vocables pour exprimer non pas des idées, mais des besoins matériels fort simples: Esquirol cite une idiote qui disait *pignon* lorsqu'elle voulait manger et *agnon* lorsqu'elle avait soif. On ne peut dire qu'ils aient des vices, puisqu'ils ne comprennent pas la différence du bien et du mal; ils ont des habitudes invariablement mauvaises et des mœurs déplorables. Ce sont des singes malades et malfaisants. (1) »

(1) *Paris, ses organes; ses fonctions et sa vie, dans la seconde moitié du XIX^e siècle*, par Maxime du Camp. Paris, 1875, p. 367.

III.

La section des enfants à l'hospice de Bicêtre, d'après M. Othonin d'Haussonville.

« Il existe à Paris deux asiles publics d'enfants idiots : Bicêtre pour les garçons et la Salpêtrière pour les filles. Le quartier des enfants idiots est situé à Bicêtre dans la partie la plus vieille et la plus défectueuse de la maison. Les dortoirs et l'infirmerie sont situés dans un bâtiment qui est un des restes de l'ancienne prison. Ce bâtiment n'est même pas contigu au préau qui est réservé aux enfants. Une salle basse et à peine aérée, dans laquelle on respire une odeur nauséabonde, sert de salle de récréation aux enfants de l'infirmerie et de salle de visite à leurs parents.

« Les ateliers où l'on fait travailler les enfants sont de véritables échoppes. Il n'y a de satisfaisant que le gymnase ; le préau qui en dépend et le jardin potager sont situés dans un air excellent. Le quartier des idiots peut recevoir 130 enfants, qui tous ou presque tous y sont placés d'office par le préfet de police en vertu des pouvoirs que lui confère la loi de 1838, et appartiennent aux classes les plus pauvres de la société.

« Le département de la Seine paie à l'Assistance publique une somme de 1 franc 80 c. par jour pour l'entretien de ces enfants et cherche sans grand résultat à se faire rembourser par les parents.

« Ce quartier a quelque peu perdu de son intérêt pour le visiteur depuis qu'on a transféré à l'asile de Vaucluse dont je parlerai tout à l'heure, une partie des enfants qu'il contenait et qui étaient les plus intelligents. Les enfants qu'on y a laissés sont divisés en deux catégories : les bien portants et les malades. Par « malades » on désigne non pas ceux qui sont temporairement atteints de maladies aiguës, mais ceux dont l'état d'imbécillité est tel qu'ils ne peuvent suffire à eux-mêmes pour les actes simples de la vie et qu'ils ont besoin de soins constants. Ces malheureux enfants partagent leur vie entre l'infirmerie et cette salle nauséabonde dont je parlais

tout à l'heure. On ne saurait se défendre, en les voyant, d'un dégoût mêlé de pitié moins pour eux qui sont affranchis de la plus cruelle des souffrances, celle de comprendre leur misère, que pour la nature humaine elle-même, dont on serait tenté de révoquer en doute la divine origine. On se trouve en effet en présence de toutes les monstruosités que pourrait accumuler dans son désordre une création inconsciente: hydrocéphale à la tête grosse deux fois comme celle d'un homme ordinaire; microcéphales dont les cheveux joignent les yeux et dont l'enveloppe crânienne ne contient pas la place du cerveau, et bien d'autres infirmités encore que la plume se refuse à décrire. Ceux-là même sur lesquels quelque difformité apparente n'attire pas sur-le-champ l'attention, ne vivent manifestement que de la vie animale, tantôt riant sans cause, tantôt pleurant à chaudes larmes, sans trahir d'autre sentiment et d'autre désir que celui de la glotonnerie. Tout ce pauvre monde grouille sous les yeux d'une surveillante laïque et de deux infirmières, qui ne parviennent pas malgré leur bonne volonté, à les maintenir dans un état de propreté même relatif. Je ne connais pas de spectacle plus triste et plus troublant. On sort le cœur serré en regrettant de ne pouvoir partager cette superstition touchante des peuples de l'Orient, qui considèrent les idiots comme visités de Dieu et comme étant de sa part l'objet d'une bénédiction spéciale.

« La division des biens portants se compose presque exclusivement d'enfants épileptiques. A les voir jouer de loin, on les prendrait, avec leur uniforme bleu pour les élèves d'un pensionnat mal tenu; de près on ne tardera pas à remarquer sur la figure de chacun d'eux quelque symptôme soit d'abrutissement soit au contraire d'excessive excitabilité. Si l'on assiste quelque temps à leurs exercices ou à leurs jeux, on verra probablement l'un d'entre eux s'arrêter, saisi d'un frisson subit et, lorsque les gardiens n'arrivent pas à temps pour l'enlever, se rouler en écumant sur le sable. Les chûtes de quelques-uns sont si soudaines qu'on est obligé de leur garnir la tête d'un bourrelet destiné à les empêcher de se briser le crâne en tombant sur le pavé. Si triste que soit la condition des épileptiques, leur mal n'est cependant pas sans remède. On parvient sinon à les guérir complètement, du moins à calmer les crises et à les rendre assez rares pour qu'ils puissent être rendus à leur famille sans danger. Au contraire, si les crises se rapprochent, l'intelligence s'affecte de plus en plus, ils ne tardent pas à devenir de véritables idiots. Parfois ils sont sujets à ce qu'on appelle en style médical des impulsions instinctives, c'est-à-dire à des actes irréfléchis et dangereux.

Leur manie la plus fréquente est celle des incendies, et ce sont souvent les craintes qu'ils inspirent aux voisins qui font demander et obtenir qu'on les envoie d'office à Bicêtre. Disons à ce propos qu'il est regrettable que, faute d'installation pour les recevoir, les hôpitaux d'enfants ferment systématiquement leurs portes aux enfants épileptiques.

« La plupart des enfants admis d'office à Bicêtre sont déjà trop avancés dans la maladie pour pouvoir être traités avec un complet succès. Reçus plutôt dans les hôpitaux d'enfants, ils auraient chance d'être radicalement guéris de cette terrible maladie qui, pour peu qu'on la laisse s'invétérer, défile les efforts de la science et réduit en quelque sorte à l'état animal ces infortunées victimes. Il y a là une amélioration urgente, réclamée depuis longtemps par la Société de chirurgie (1), et sur laquelle je me permets d'appeler de mon côté, la sollicitude de l'administration.

L'espérance de rendre à leur famille un certain nombre d'enfants épileptiques sinon guéris, du moins améliorés, fait qu'on donne aussi des soins à leur éducation professionnelle et intellectuelle. On apprend à quelques uns d'entre eux l'état de menuisier ou celui de cordonnier, et on leur constitue, en rémunérant leur travail, un petit pécule qu'ils dépensent, il est vrai, tout entier les jours de promenade en sucre d'orge et à monter sur les chevaux de bois (2). On les fait travailler au jardin, ceci surtout dans un intérêt d'hygiène et pour combattre leur tendance à la torpeur et à l'engourdissement. Dans le même dessein, on leur apprend la gymnastique, l'escrime, voire la danse. Leur professeur est un pensionnaire de l'institution, et il leur enseigne de préférence la danse qui était de mode en son temps : la gavotte. Plus grande est l'utilité des leçons qu'ils reçoivent à l'école ; mais l'enseignement des enfants épileptiques est une œuvre ingrate, non pas que leur intelligence soit plus rebelle que celle des enfants idiots ; tout au contraire, mais parce que chaque attaque d'épilepsie leur fait oublier presque complètement ce qu'ils ont appris, et que la tâche est perpétuellement à recommencer. Cependant lorsque les attaques vont diminuant d'intensité et de fréquence, on arrive à des résultats assez satisfaisants et, grâce à ces leçons, grâce aux quelques éléments d'enseigne-

(1) Nous ne pensons pas qu'il ait jamais été question à cette société de la situation de la section des enfants de Bicêtre, peut-être avons nous mal cherché (B).

(2) Voir notre *Compte-rendu du service* pour 1881, p. VI ; — pour 1882, p. XI ; pour 1883, p. XII. Dans ce dernier *Compte rendu*, il y a une description complète des ateliers.

ment qu'on leur donne, le temps que passent dans ce triste séjour ceux qu'on peut rendre à la liberté n'est pas complètement perdu.

M. O. d'Haussonville décrit ensuite sommairement la section des petites filles idiotes de la Salpêtrière et termine ainsi :

« En résumé, ces deux asiles constituent un spécimen déplorable de notre ancienne assistance hospitalière. Il est regrettable qu'au moment où on a construit les magnifiques asiles de Ville-Evrard et de Sainte-Anne l'on n'ait pas songé à y installer un quartier pour les enfants et pris son parti de supprimer dès cette époque ces deux quartiers de Bicêtre et de la Salpêtrière qui font véritablement peu d'honneur à la charité publique (1). »

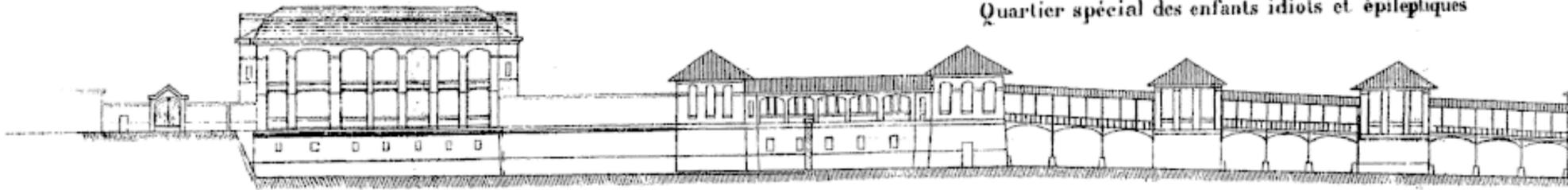
Plus heureux que notre vénéré maître, M. Delasiauve, et que nos collègues et prédécesseurs dans le service, MM A. Volsin et J. Falret, nous avons été assez heureux pour réaliser une réforme, indiquée comme de première urgence pour l'honneur de Paris, par MM. Maxime Du Camp et Othenin d'Haussonville. Nous avons réussi, malgré l'Administration de l'époque, grâce au Conseil municipal de Paris et au Conseil général de la Seine: nous les en remercions de tout cœur.

1^{er} décembre 1892,
BOURNEVILLE.

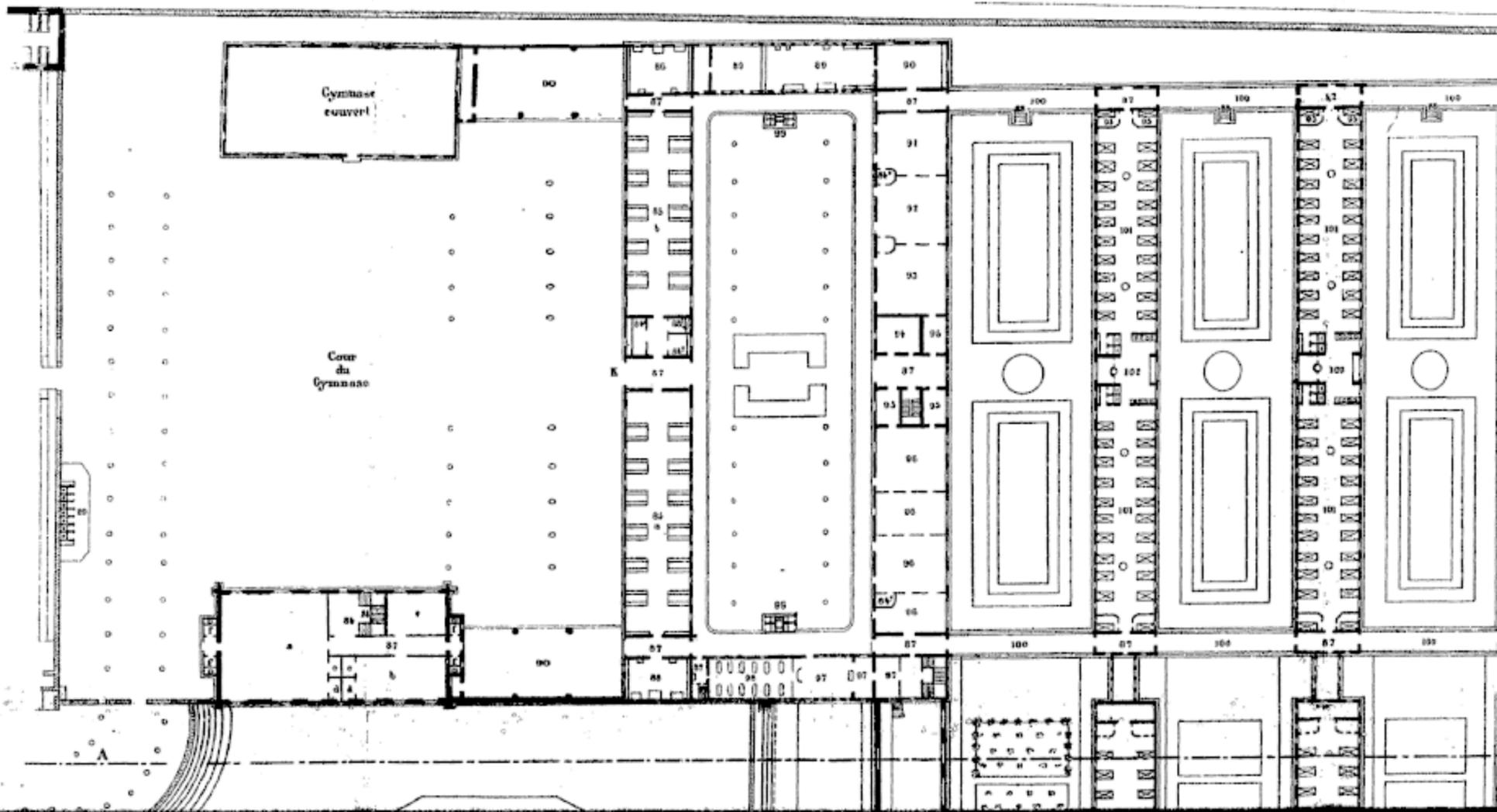
Légende du plan.

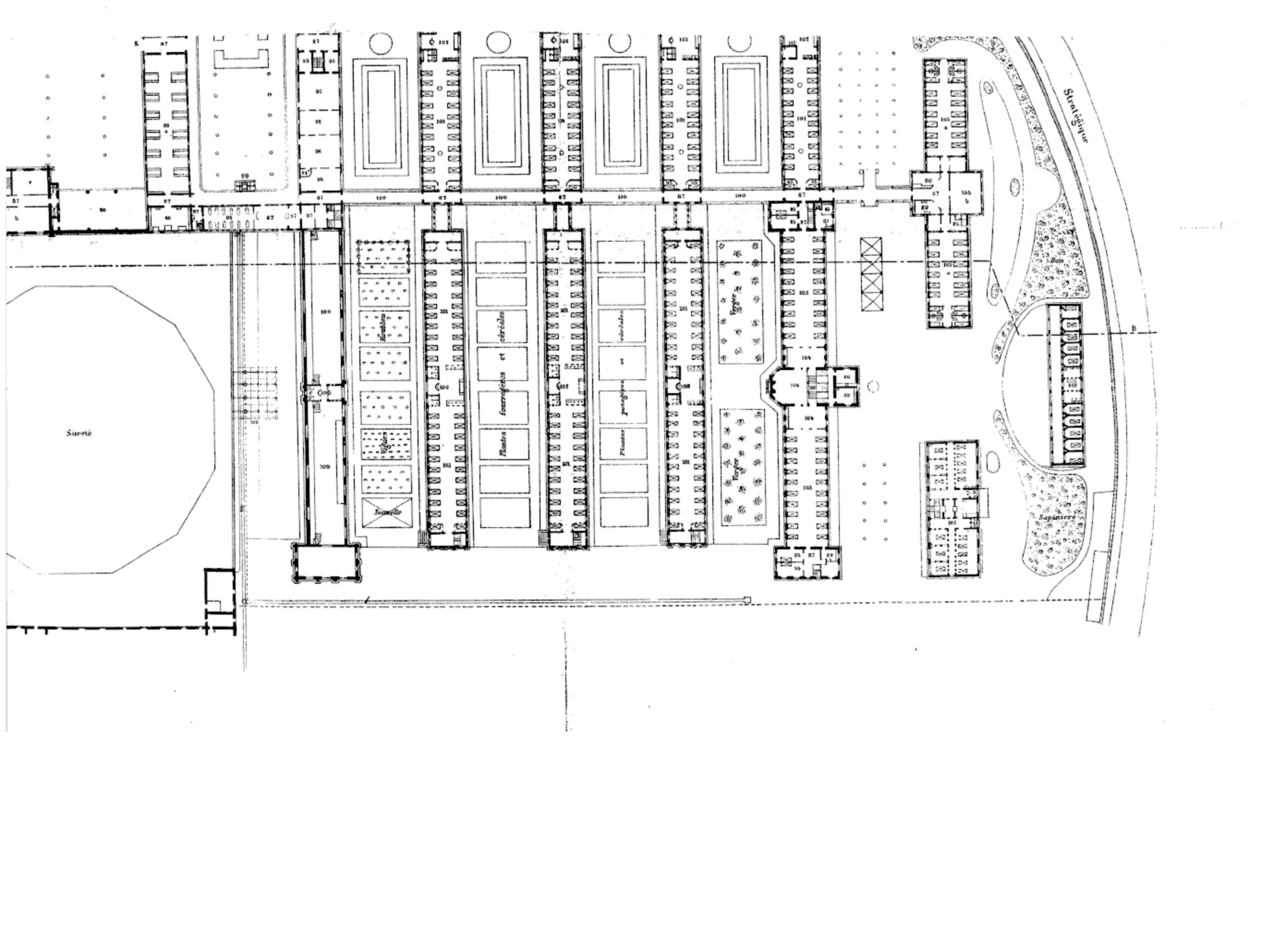
- | | | |
|------|---|--|
| | a. (Ateliers des enfants menuisiers. | } 1 ^{er} étage :
Cordonniers.
Tailleurs.
Vanniers et rem-
pailleurs,
Brossiers.
2 ^{me} étage :
Logements. |
| | b.) — — serruriers. | |
| | c.) — — typograph. | |
| 84. | d.) Chefs d'ateliers. | |
| | e.) Salles d'accès. | |
| | f.) W. Cl. | |
| 85. | a.) Réfectoire grande école. | |
| | b.) — petite école. | |
| 86. | Office. | |
| 87. | Vestibules. | |
| 88. | Escaliers. | |
| 89. | Services de propreté. | |
| 90. | Préaux couverts. | |
| 91. | Petit gymnase. | |
| 92. | Classe | } de la petite école. |
| 93. | Classe | |
| 94. | Réserve pour le matériel scolaire. | |
| 95. | Chambre de surveillants. | |
| 96. | Classe de la première école. | |
| 97. | Déshabilleirs et hydrothérapie. | |
| 98. | Salle de bains. | |
| 99. | Water-closets et urinoirs. | |
| 100. | Passerelles couvertes. | |
| 101. | Dortoirs. | |
| 102. | Water-closets et services de propreté. | |
| 103. | Dortoirs des gâteaux. | |
| 104. | Salle de réunion et d'exercices. | |
| 105. | a.) Infirmerie. | |
| | b.) Salle de convalescence. | |
| 106. | Préau couvert pour les gâteaux. | |
| 107. | Isolément. | |
| 108. | Cellules. | |
| 109. | Musées pédagogique et anatomo-pathologique. | |
| 110. | Chemin de fer Decauville. | |

HOSPICE DE BICÊTRE
Quartier spécial des enfants idiots et épileptiques



Coupe et élévation suivant la ligne AB du plan





Proposition pour une 2 ^{me} série de constructions.....	24
Résistances de l'Administration	45
Description des ateliers	49
— des réfectoires	53
— du service de propreté	53
— des écoles	55
— du service bainéo-hydrothérapique.....	56
— des dortoirs	57
— du bâtiment des gâteaux	58
— de l'infirmerie	59
Cube d'air.....	61
Ventilation	61
Chauffage	62
Jardins (Leçons de choses).....	62
Ameublement de la nouvelle section	64
Construction du Pavillon d'isolement pour les <i>maladies contagieuses</i>	60
Ouverture de ce pavillon	76
Cabinet du médecin	77
Magasin d'habillement	77
Proposition adressée à M. Peyron pour la construc- tion du pavillon des cellules et pour l'achèvement de la section	77,85
Construction d'un nouveau pavillon de dortoirs..	85
Pavillon des cellules	86

Achèvement de la section	92
Rapport de M. Thuillier	93
Discussions; critiques de MM. E. Ferry, Salverte, etc.	97
Ajournement	100
Adoption	101
Description des trois derniers pavillons	103
Musée scolaire	105
Musée anatomo-pathologique	105
Achèvement des travaux	109
Cabinets d'aisances de la cour du gymnase; description et critique	109
Installation du second service de propreté	113
Travaux complémentaires; rapport de M. Lannelongue	115
Discussion	117
Exécution de ces travaux	123
Conclusion	124
Récapitulation des dépenses	125
APPENDICE. — I. Résistance de l'ancienne administration	130
Lettres de MM. Roux, Léon Bourgeois et Poubelle	131
II. La section des enfants à Bicêtre, par Maxime du Camp	133
III. La section des enfants à Bicêtre, par O. d'Haussonville	134
Réflexions	137
LÉGENDE DU PLAN	138

NOTA. Les six premières feuilles ont été imprimées par MM. V. Goupy et Jourdan et les trois dernières feuilles par l'imprimerie des *Enfants de Bicêtre*.
